



Metz, le 21 septembre 2011

MISSION ORGANISATION, PILOTAGE  
ET COMMUNICATION INTERNE  
Affaire suivie par M. REMION – poste 5021

## RAPPORT D'ACTIVITE 2010 DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Désignée par le Conseil Municipal de la Ville de Metz, la Commission Consultative des Services Publics doit avoir un rôle prééminent en matière d'aide à la gestion des services publics locaux.

En effet, même si les textes définissent de manière stricte le rôle de la Commission Consultative des Services Locaux (CCSPL), ses interventions peuvent être fort utiles pour mieux appréhender la qualité du service public et par la même son efficacité.

### 1 – Le rôle de la CCSPL tel que prévu par les textes

La loi distingue deux types de saisines obligatoires de la commission : pour avis ou pour examen.

#### **1. La Commission intervient pour avis préalable à la décision de principe soumise à l'assemblée délibérante :**

- sur tout projet de délégation de service public, au vu du rapport présentant les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire,
- sur tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière,
- sur tout projet de partenariat avant que l'assemblée délibérante ne se prononce dans les conditions prévues à l'article L.1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'avis porte sur le projet, le principe, les statuts, à l'exclusion des modalités économiques et financières, de durée... qui pourront utilement faire l'objet d'une simple présentation pour information.

Il est précisé que les avenants de prorogation ou de renouvellement des contrats de délégation de service public ne sont pas formellement soumis à avis préalable de cette Commission. Ils pourront utilement faire l'objet d'une présentation pour simple information.

#### **2. La Commission a également pour mission d'examiner les rapports :**

- du rapport annuel présenté par les délégataires de service public prescrit à l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- du bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière,

- du rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable et de l'assainissement, du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets,
- du rapport mentionné à l'article L.1414-14 établi par le cocontractant d'un contrat de partenariat.

La soumission pour examen n'implique pas l'expression d'un avis obligatoirement transmis à l'assemblée. L'assemblée peut donc prendre acte de la présentation des rapports antérieurement ou postérieurement à l'examen de la Commission.

Les remarques, observations émises par la commission au cours de cet examen font l'objet d'un relevé de conclusions transmis pour information à l'assemblée.

Notamment, il est prévu que la Commission se réunisse tous les ans afin de préparer un rapport de son activité au cours de l'année précédente. Ce rapport est présenté au conseil municipal. C'est l'objet du présent document.

### **3. Pour examen des propositions relatives à l'amélioration des services publics locaux :**

L'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que « *la majorité des membres de la commission peut demander l'inscription à l'ordre du jour de toute proposition relative à l'amélioration des services publics locaux* ».

Ce dernier point n'est pas développé par les textes législatifs. Cette mission laisse donc de grandes latitudes pour soumettre à l'avis de la Commission tout sujet lié à l'exécution et à l'amélioration des services publics locaux (rien n'interdit que le Président de la Commission demande aux membres d'accepter d'inscrire un point à l'ordre du jour).

Notamment, il est précisé que les synthèses faites des rapports annuels des délégataires contiennent toutes des pistes d'amélioration du service public concerné qui doivent être discutées avec les délégataires à l'issue de l'examen du rapport annuel.

### 2 – Le mode de fonctionnement des CCSPL

Tout d'abord, il est rappelé qu'une commission consultative des services publics locaux est composée d'élus (à la représentation proportionnelle) auxquels s'adjoignent des représentants d'associations locales. Sa composition doit permettre une expression pluraliste des élus mais également associer aux avis des compétences qui se manifestent par l'intermédiaire des représentants des associations locales.

C'est ainsi qu'à la fin de chaque séance, après épuisement de l'ordre du jour, le Président de la commission doit inviter les membres à faire part de leurs suggestions et propositions et les soumettre à l'approbation de la commission, pour étude et/ou mise en œuvre immédiate.

A la séance suivante, la présentation qui sera faite du traitement qu'il sera possible techniquement ou financièrement d'accorder aux propositions relève de l'information ou de l'examen, et n'a pas à donner lieu à l'expression d'un avis.

Les textes ne préconisent pas de vote formel, sauf pour l'inscription de propositions à l'ordre du jour, puisqu'elle doit être l'expression d'une majorité des membres. Néanmoins, à l'exclusion des présentations pour information ou pour examen, chaque fois que l'avis est formellement requis, il conviendra de le constater par un vote permettant d'identifier

clairement le positionnement de la majorité des membres à l'égard du sujet évoqué et de le consigner au procès verbal de séance.

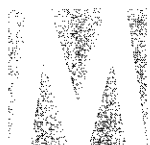
3 - Les réunions de la CCSPL au cours de l'exercice 2010

La Commission s'est réunie le 28 juin 2010 pour examiner les rapports annuels des délégataires produits pour l'exercice 2009.

La Commission s'est également réunie le 21 octobre 2010 pour examiner le bilan annuel 2009 de la concession de distribution d'électricité.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'S' followed by 'my' and a horizontal line.





metz

MISSION ORGANISATION, PILOTAGE  
ET COMMUNICATION INTERNE

## PROCES VERBAL

de la réunion de la Commission Consultative des Services Publics Locaux  
du 21 septembre 2011

*Présentation des rapports annuels des délégataires des services publics  
et du rapport d'activité de la dite Commission pour 2010, ainsi que du  
bilan annuel 2010 de la concession de distribution d'électricité et  
du rapport annuel 2010 du camping municipal géré en régie*

Sous la présidence de : Monsieur Jacques TRON, Adjoint au Maire de Metz

Assistaient à la séance :

Monsieur FONTE Antoine, Adjoint au Maire

Madame OLESINSKI Marielle, Adjoint au Maire

Monsieur MARECHAL Jacques, Conseiller Municipal

Monsieur ROZE Eugène, Représentant du milieu associatif

### Rappel du contexte juridique

Conformément à l'article 5 de la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, la Commission Consultative des Services Publics Locaux a été convoquée pour se réunir le 21 septembre 2011 afin d'examiner les rapports produits par les délégataires de services publics et notamment le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'année 2010.

De plus, la Commission Consultative des Services Publics Locaux est invitée à examiner le bilan annuel 2010 de la concession de distribution d'électricité ainsi que le rapport annuel 2010 du camping municipal géré en régie.

Le document joint en annexe fait la synthèse de l'ensemble des rapports établis pour l'année 2010 et présente les éléments essentiels sur le fonctionnement des différents services publics pour les délégations qui concernent :

- le stationnement de surface et les parkings,
- la distribution d'énergie : eau potable et chauffage urbain,
- le sport (le golf et le Palais Omnisport Les Arènes),
- les services à la population : le crématorium et l'aire d'accueil des gens du voyage.

Il est également joint en annexe un document faisant la synthèse pour l'année 2010 du bilan annuel de la concession de distribution d'électricité ainsi que du rapport annuel du camping municipal géré en régie.

### **Avis de la Commission**

La Commission Consultative des Services Publics Locaux a pris connaissance de ces documents et notamment des rapports annuels des délégataires et procédé à un échange de vues sur le fonctionnement des services concernés ainsi que sur les évolutions possibles.

Commentaires apportés par la commission :

Concernant l'aire d'accueil des gens du voyage, Monsieur TRON demande si les dysfonctionnements constatés au départ sont toujours d'actualité. Il est répondu que ces désagréments ont été solutionnés.

Concernant le crématorium, Monsieur MARECHAL souhaiterait pour les prochains rapports que soit annexé un comparatif de tarifs avec d'autres crématoriums de la région.

Concernant le parking République, Monsieur FONTE souhaiterait savoir s'il ne serait pas possible de revoir le contrat car très ancien. Il est précisé qu'une étude est en cours.

Concernant ce même parking, Monsieur MARECHAL s'interroge sur le fait que le résultat du délégataire augmente plus vite que le chiffre d'affaires. Il est répondu que les dépenses augmentent moins vite que les recettes compte tenu des charges fixes.

Concernant le parking COISLIN, Monsieur MARECHAL souhaiterait connaître les raisons de la variation entre 2009 et 2010 de la redevance Ville. Il est répondu qu'un nouveau délégataire exploite ce parking depuis 2010 sur une base de contrat différent.

Concernant le parking MAUD'HUY, Monsieur TRON rappelle que le contrat arrive à échéance en 2013 et qu'il faudra tenir compte du problème concernant les places

ammodiées au profit de l'hôpital Bon Secours qui est amené à déménager prochainement.

Concernant le parking St THIEBAULT, Monsieur FONTE s'interroge sur l'augmentation importante du montant des frais financiers en 2010. Cette observation fera l'objet d'une demande auprès du délégataire.

Concernant les parkings MAZELLE et PAIXHANS, Monsieur TRON souhaiterait que ces parkings figurent dans le dispositif de jalonnement. Il est répondu que cette action est prévue au prochain budget, mais le coût demeure important.

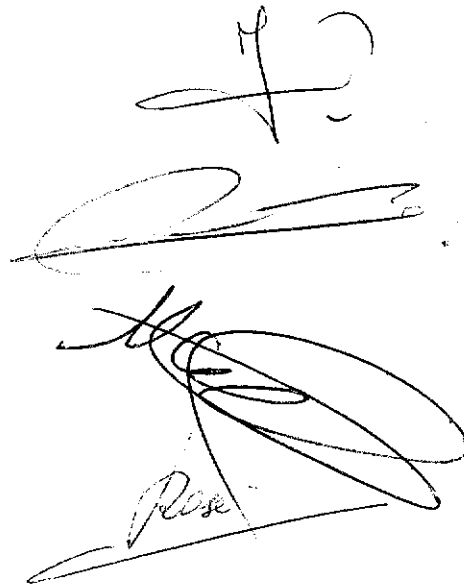
Concernant Les Arènes, Monsieur TRON rappelle que les problèmes liés au stationnement sont en partie réglés avec la mise en place d'une zone bleue. Quelques problèmes existent encore avec du stationnement sur les trottoirs.

Fait à Metz, le 21 septembre 2011

**Le Président**

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'S' followed by 'my' and a period.

**Les Membres**

Four handwritten signatures in black ink, arranged vertically. The top signature is a simple 'H' with a flourish. The second is a long, horizontal, wavy line. The third is a complex, overlapping scribble. The fourth is a long horizontal line with the word 'Rosa' written above it.





Mission Organisation  
Contrôle de Gestion Externe

# RAPPORTS ANNUELS 2010

des délégués de  
des délégués de  
service public  
service public





# SOMMAIRE

## **I - RAPPORTS ANNUELS DES DELEGATIONS DE SERVICES PUBLICS**

### 1.1 – STATIONNEMENT

<i>Parking Arsenal/Esplanade</i>	<i>p</i>	7
<i>Parking Cathédrale</i>	<i>p</i>	14
<i>Parking Coislin</i>	<i>p</i>	22
<i>Parking Gare-Charles de Gaulle</i>	<i>p</i>	28
<i>Parking Maud'huy</i>	<i>p</i>	34
<i>Parking St-Thiébault</i>	<i>p</i>	39
<i>Parking de la Comédie</i>	<i>p</i>	45
<i>Parking Gare Centre-Pompidou</i>	<i>p</i>	50
<i>Parking Mazelle</i>	<i>p</i>	55
<i>Parking Paixhans</i>	<i>p</i>	60
<i>Stationnement sur voirie</i>	<i>p</i>	65

### 1.2 - SPORT ET SERVICES A LA POPULATION

<i>Le Golf</i>	<i>p</i>	75
<i>Les Arènes</i>	<i>p</i>	86
<i>Le crématorium</i>	<i>p</i>	95
<i>L'Aire d'Accueil des Gens du voyage</i>	<i>p</i>	102

### 1.3 – ENERGIE / EAU POTABLE

<i>Chauffage Urbain Metz Est</i>	<i>p</i>	107
<i>Chauffage Urbain Metz Cité</i>	<i>p</i>	114
<i>Eau Potable</i>	<i>p</i>	120

## **II – RAPPORTS ANNUELS DES SERVICES GERES EN REGIE**

<i>Le camping</i>	<i>p</i>	139
-------------------	----------	-----



# **1.1 STATIONNEMENT**





# **PARKING ARSENAL / ESPLANADE**

## **1) VIE JURIDIQUE DU CONTRAT**

### **1.1 – Le délégataire du service**

Regroupé sous le nom commercial République en 2010, il s'agit, pour les deux parkings, Arsenal et Esplanade, de la Société Anonyme URBIS PARK dont le siège social est situé 13, rue du Coëtlosquet à METZ. L'exploitant est URBIS PARK sise 1, avenue Ney à Metz.

Même s'il existe deux contrats de délégation de service public séparés (ARSENAL et ESPLANADE), l'ouvrage est analysé dans son ensemble sur le plan de son exploitation. En effet, le personnel, la maintenance et les équipements (péage, équipements de sécurité...), les voies d'entrées et de sorties sont communs aux deux parkings, qui n'en constituent en fait qu'un au regard de la clientèle.

### **1.2. Date d'entrée en vigueur des contrats**

Pour ARSENAL : Convention en date du 19 août 1963 concernant la construction et l'exploitation d'un parc à voitures automobiles et d'un centre commercial souterrain à l'Esplanade de Metz : la présente convention est conclue pour la durée du bail à construction c'est-à-dire 99 années à compter du 1<sup>er</sup> avril 1963.

Pour ESPLANADE : Contrat de concession pour la construction et l'exploitation d'un parc de stationnement souterrain sous l'Esplanade, en date du 10 novembre 2004.

Mise en exploitation le 9 octobre 2007 pour une durée de 30 ans.

### **1.2. Date de fin des contrats**

ARSENAL : 31 mars 2062.

ESPLANADE : 8 octobre 2037.

## **2) L'EXPLOITATION DU SERVICE EN 2010**

### **2.1 – La nature du service exploité**

Le délégataire assure l'exploitation des 1 479 emplacements de stationnement souterrains pour ARSENAL et des 620 places pour Esplanade, soit un total de 2 099, ainsi que la gestion des 28 cellules commerciales de la galerie marchande, qui constitue le dégagement principal du parking et assure la liaison entre le parking et les Galeries Lafayette.

### **2.2 – Accessibilité des parcs**

Les parkings sont ouverts aux clients 24h/24 et le personnel est présent en permanence.

Les entrées des véhicules se font côté Boulevard Poincaré (5 entrées).

Les sorties de véhicules se font principalement par la trémie côté République débouchant sur l'avenue Ney (6 chenaux de sortie) et accessoirement par le Boulevard Poincaré à partir du niveau 2 (1 borne de sortie) pour rejoindre Metz Nord.

Les entrées piétonnes s'effectuent principalement par la galerie marchande et par l'entrée piétonne « Beaux Arts ». Cette entrée ainsi que l'ascenseur côté Galeries Lafayette sont équipés d'un lecteur « piétons » qui sécurise l'accès aux parcs entre 22h00 et 6h00 pour les clients.

### **2.3 – Le nombre de salariés affectés au service**

7 personnes sont affectées au service exploitation et au péage.

Le nettoyage est assuré quotidiennement par une entreprise spécialisée.

L'entretien et la maintenance est assuré par le personnel du délégataire et les interventions d'entreprises spécialisées dans les domaines suivants : matériels de péage, serrurerie, portails, réfection des sols, sécurité (incendie, extincteurs...), vidéosurveillance, pompes de relevage, travaux de peinture, électricité, OTIS pour les escalators.

La surveillance est assurée dans les zones entrées et sorties des véhicules avenue Ney et boulevard Poincaré par des caméras haute définition.

La galerie commerciale et les accès piétons vers le centre-ville sont sous surveillance caméras mais bénéficient également de la présence d'un gardien.

Une caméra est également présente à l'accès piétons Arsenal.

Le gardiennage est renforcé par la présence d'un agent les mercredis et samedis de 10 h à 19 h. Cet effectif est maintenu tous les jours selon l'insécurité constatée, notamment durant les foires ou les congés scolaires.

### **2.4 – Les travaux réalisés en 2010**

Réhabilitation des sorties piétonnes de la galerie marchande débouchant sur la place de la République :

- démolition de l'ancien édicule
- retrait de l'escalator hors d'usage
- reconstruction des escaliers en granit et des murets en pierre de Jeumont avec crépi à la chaux de Wasselonne
- mise en place de nouvelles enseignes



### 3) L'ACTIVITE COMMERCIALE EN 2010

#### 3.1 - Les chiffres clés du service

Nombre d'abonnements :

2010	2009	2008	2007	2006	2005
1376	1240	1288	1122	1062	1065

*Nombre d'abonnement selon le cas de figure :*

	Permanent				Résident (tarif créé en octobre 2007)		
	mensuel	trimestre	semestre	annuel	mensuel	trimestre	annuel
2007	287	426		409	17	21	6
2008	265	357		425	39	42	19
2009	145	382	0	397	39	48	33
2010	138	364	28	429	32	60	28

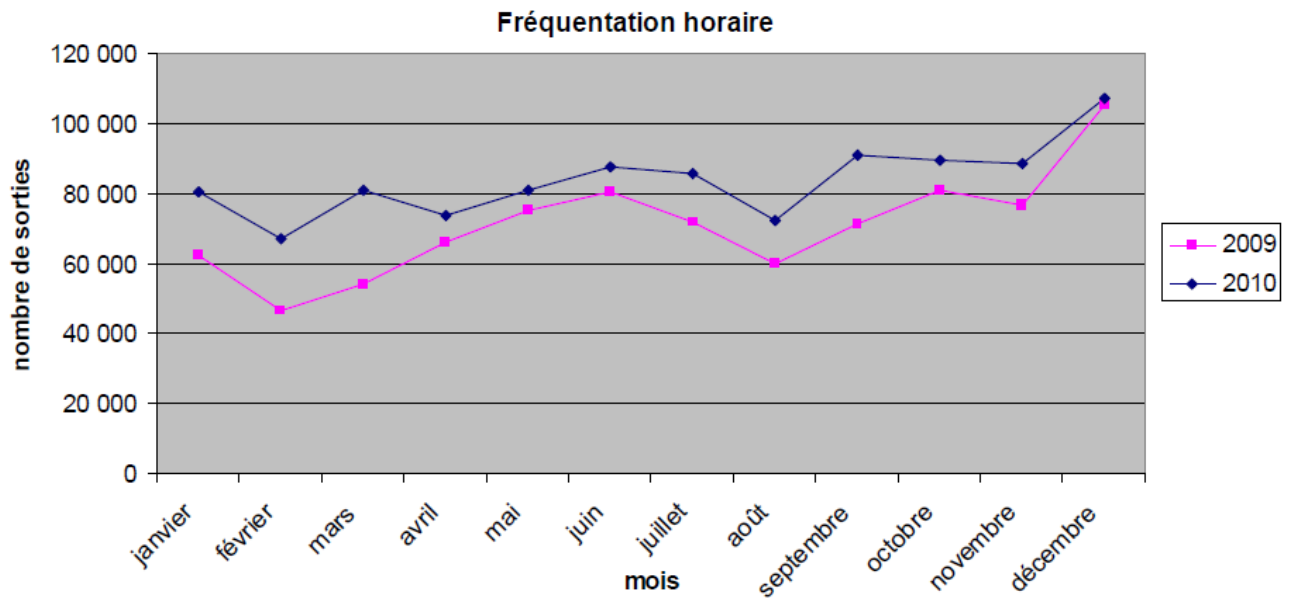
Nombre de sorties horaires :

Nombre de sorties horaires payantes					
	2010	2009	2008	2007	2006
JANVIER	80 421	62 372	51 092	65 794	68 880
FEVRIER	67 150	46 237	40 364	54 396	58 999
MARS	81 024	54 110	51 546	62 895	62 194
AVRIL	73 446	66 140	61 547	60 199	65 236
MAI	80 593	75 275	63 814	63 210	65 696
JUIN	87 428	80 382	63 348	91 500	67 338
JUILLET	85 630	71 781	58 256	60 149	61 443
AOUT	72 410	59 857	53 519	58 421	58 734
SEPTEMBRE	91 005	71 156	58 983	69 145	64 382
OCTOBRE	89 491	80 992	66 746	75 388	68 885
NOVEMBRE	88 425	76 601	59 880	69 894	69 069
DECEMBRE	107 209	105 262	89 728	89 610	96 201
TOTAL	<b>1 004 232</b>	850 165	718 823	820 601	807 057

*(Fermeture partielle du niveau 1 suite incendie et accès côté Ney fermé)*

La progression de la fréquentation entre 2009 et 2010 est de 18 %.

Malgré la disparition du parking aérien République (fermé le 15 avril 2009), le parking n'a pas connu de saturation hormis les week'ends du marché de Noël et les jours de démarrage des soldes. Le report du parking aérien République vers le parking souterrain n'a pas été aussi important que ce qui avait été escompté.



### 3.2 – Les observations des usagers

Les usagers de ce parc ont généralement une appréciation favorable:

- circulations spacieuses,
- places de stationnement larges,
- liaisons directes, à l'abri, avec l'Arsenal et les Galeries Lafayette,
- sorties des véhicules proches de l'accès autoroutier,
- surveillance et vidéosurveillance renforcée,
- programme de rénovation continu : éclairage renforcé, sonorisation et musique d'ambiance, acceptation de la carte bancaire.

## 4) INFORMATIONS FINANCIERES

### 4.1 – Les tarifs

Depuis le 1er juillet 2005, le tarif horaire est de 1,50 € à Arsenal et depuis le 9 octobre 2007 à Esplanade.

Par contre les tarifs de l'abonnement permanent extérieur ont été augmentés en 2009.

Le tarif de soirée à 0,50 €, introduit au 1<sup>er</sup> octobre 2007, est maintenu.

La tarification horaire est inchangée en 2010.

<b>PARCS DE STATIONNEMENT REPUBLIQUE</b>	
<b>TARIFS EN € TTC</b>	
<b>TARIFICATION HORAIRE - JOUR – 7h00/20h00</b>	
<i>Durée</i>	<i>Tarifs au 31/12/2010</i>
1h	1,50 €
2h	3,00 €
3h	4,50 €
4h	6,00 €
5h	7,50 €
6h	8,50 €
7h	9,50 €
8h	10,00 €
9h	10,50 €
10h	11,00 €
Prix maximum pour 24h	11,00 €
Jour suivant	11,00 €
Ticket perdu	11,00 €
<b>TARIFICATION HORAIRE DE SOIREE – de 20h00 à 1h00 du matin</b>	
<i>Durée</i>	<i>Tarifs au 31/12/2010</i>
de 20 h à 1h	0,50 €
6 heures	1,50 €
7 heures	2,50 €
8 heures	3,50 €
9 heures	4,50 €
10 heures	5,50 €
11 heures	6,50 €
Ticket perdu	11,00 €
<b>TARIFICATION HORAIRE JOUR DE MATCH DU FC METZ</b>	
<i>Durée</i>	<i>Tarifs au 31/12/2010</i>
4h	1,00 €
<b>TARIFICATION DES ABONNEMENTS ET DES LOCATIONS</b>	
	<i>Tarifs au 31/12/10</i>
<b>Abonnement Résident – 24h/24h et 7j/7j</b>	
Mensuel	65,00 €
Trimestriel	185,00 €
Annuel	702,00 €
<b>Abonnement – Permanent extérieur – 24h/24h et 7j/7j</b>	
Mensuel	105,00 €
Trimestriel	274,00 €
Annuel	1020,00 €
<b>Location – 24h/h24 et 7j/7j</b>	
Mensuel	144,00 €
Trimestriel	410,00 €
Annuel	1 545,00 €
<b>Carte perdue</b>	

Magnétique	15,00 €
Badge de proximité	30,00 €

Intégration de ce parking dans le dispositif du chèque parking mis en place depuis février 2008.

#### 4.2 – Compte de résultat (en H.T.)

Montant HT	2007	2008	Var. 07/08	2009	Var. 08/09	2010	Var. 09/10
Chiffre d'affaire	3 543 463	3 747 627	5,76%	3 922 757	4,67%	4 380 894	11,67%
Résultat d'exploitation	1 588 249	805 530	- 49,28%	854 891	6,13%	1 001 955	17,20%

Redevances dues à la Ville :

Années	2008	2009	Var 2009/2008	2010	Var 2010/2009
Redevances	37 161	46 731	25,75%	118 149	152,83%

#### 5) LES ADAPTATIONS A ENVISAGER POUR AMELIORER LE SERVICE PUBLIC

Amélioration du jalonnement du parking depuis les différents axes autoroutiers (afin de compenser les accès de l'ancienne trémie côté place de la République.





# PARKING CATHEDRALE

---

## **1) VIE JURIDIQUE DU CONTRAT**

### **1.1 – Le délégataire du service**

Il s'agit de la Société SANEMA qui a créée spécifiquement une filiale, la société par actions simplifiée SPCM, pour exploiter le parking conformément à l'article 5 du contrat de délégation de service public. Le siège social de la société mère est 44 avenue Daumesnils 75012 Paris et sa filiale rue d'Estrée à Metz.

### **1.2 – Date d'entrée en vigueur du contrat**

Contrat de concession en date du 20 décembre 2006 entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2007 pour une durée de 25 ans.

### **1.2. Date de fin du contrat**

31 décembre 2031.

## **2) L'EXPLOITATION DU SERVICE EN 2010**

### **2.1 – La nature du service exploité**

La SAS SPCM est chargée dans le cadre d'une concession d'assurer la gestion des 367 emplacements de stationnement souterrains (dont 8 emplacements réservés aux personnes à mobilité réduite et 1 place réduite), 20 emplacements motos et 20 emplacements vélos (contre 387 emplacements voitures avant le 1<sup>er</sup> janvier 2007).

#### *2.1.1 Les missions générales de la SPCM*

Le délégataire est chargé par le contrat d'affermage :

- d'exploiter à ses risques et périls le service public du parking souterrain Cathédrale,
- d'accueillir les usagers et garantir l'ouverture du parc 24h/24 et 7j/7,
- de promouvoir l'équipement et développer sa fréquentation notamment par le biais de partenariats avec les commerçants et/ou leurs organismes représentatifs,
- de réaliser la collecte, le comptage et l'intégration des droits de stationnement versés par

- les usagers du service pour le compte de la Collectivité, cette dernière percevant une redevance,
- de garantir à la Collectivité une mission permanente d'assistance, de conseil et de communication dans le domaine du stationnement, objet du contrat,
  - d'assurer le maintien en bon état de fonctionnement et d'entretien de l'équipement en effectuant les travaux d'entretien et de réparations courantes ainsi que les travaux de renouvellement et de grosses réparations tels qu'ils sont définis par le contrat,
  - de procéder en cours de contrat et par voie d'avenant aux travaux de modernisation et d'amélioration du service éventuellement décidés par la Collectivité et le cas échéant soumettre ceux devenus utiles ou réglementaires pour la bonne marche du service.

## **2.2 – Description technique de l'ouvrage**

Construit en 1979 et rénové en 2007, le parking Cathédrale comprend 4 niveaux desservis par :

- une rampe hélicoïdale,
- une entrée véhicules au niveau -2,
- une sortie véhicules au niveau -3,
- deux accès piétons.

Un ascenseur dessert les quatre niveaux mais ne débouche pas au niveau de la place du Marché Couvert.

367 places sont réparties sur 4 niveaux :

- niveau -1 : 92 places dont 2 PMR
- niveau -2 : 94 places dont 2 PMR, 1 place réduite et 10 emplacements motos
- niveau -3 : 82 places dont 2 PMR, 10 emplacements motos et 20 emplacements vélos,
- niveau -4 : 99 places dont 2 PMR.

## **2.3 – Horaires d'ouverture**

Le parc est accessible aux usagers 24h/24h et 7j/7j.

## **2.4 – Moyens humains**

### **2.4.1 – Personnel SPCM**

- un responsable d'exploitation à temps plein, en charge de la gestion courante, du suivi technique et opérationnel du site
- un opérateur nettoyage et entretien à temps plein, assure les missions relatives au nettoyage et la maintenance courante du parc.

Le personnel SPCM exerce dans le cadre de la Convention Nationale des Services de l'Automobile.

### **2.4.2 – Personnel SPCM/SANEMA**

- Par le biais d'une convention, la société SANEMA met à la disposition de sa filiale SPCM la structure d'encadrement nécessaire à la réalisation de ses missions de gestion, contrôle et suivi de l'exploitation.

Les personnels SANEMA impliqués dans le fonctionnement du parking Cathédrale exercent dans le cadre de la Convention Nationale des Services de l'Automobile.

L'agence SANEMA Paris assure l'encadrement, le développement, les relations avec la Ville de Metz avec 1 agent.

Les services administratifs et financiers sont également assurés par l'agence SANEMA Paris.

### **2.4.3 – Personnel extérieur**

SPCM dispose de contrats de sous-traitance auprès de la société de surveillance et de gardiennage

SECURISITE, basée à Metz, qui met à disposition de l'exploitation ses agents d'accueil et de surveillance pour la réalisation des amplitudes horaires, des remplacements et de la surveillance nocturne du parc. Un responsable d'exploitation de SECURISITE assure l'encadrement des effectifs de l'entreprise sous-traitante et le suivi commercial ; il est l'interlocuteur permanent de SPCM.

## **2.5 – Les moyens techniques**

### ***Agence SANEMA Metz***

Installée 24 En Nexirue, elle dispose d'un local de 50m2 composé d'un bureau d'accueil, d'un atelier technique et d'une salle de repos.

L'agence a pour objet :

- d'assurer le suivi administratif et logistique de l'exploitation,
- de réaliser les opérations de maintenance sur les matériels,
- d'assurer la remise des stocks en toute sécurité,
- d'offrir aux salariés le confort nécessaire à leur activité.

### ***Les moyens et matériels dont dispose l'agence***

- Véhicule de service type utilitaire léger mis à disposition en cas de besoin,
- Téléphones mobiles,
- 1 téléphone répondeur-enregistreur sur ligne fixe et 1 copieur fax sur ligne fixe,
- 1 ordinateur PC avec liaison Internet pour la gestion administrative et financière,
- Atelier technique pour les petites réparations,
- Matériels de maintenance des équipements pour les dépannages,
- Stock de consommables destiné à l'exploitation,
- Outillage spécifique.

### ***Le local d'accueil et équipements du Parc Cathédrale***

- Présence d'un agent d'accueil et de surveillance 24h/24 7j/7,
- Gestion Technique Centralisée des systèmes de sécurité, ventilation et pollution,
- Armoires principales d'alimentation électrique des équipements,
- Boîtier de contrôle des pompes de relevage et alarme du séparateur à hydrocarbures,
- Centrale de gestion des équipements de péage,
- Caisse manuelle pour les encaissements et le codage des cartes d'abonnement,
- Centrale de gestion de la signalisation et du jalonnement place par place,
- Poste chef interphonie interface avec la vidéosurveillance,
- Moniteurs et poste de commande du dispositif de vidéosurveillance...

## **2.6 – Les travaux réalisés en 2010**

Novembre 2010 : remise en service de l'ascenseur principal (compte G.E.R.)

Neutralisation de l'appareil pendant 9 mois.

Les travaux ont été conduits en novembre 2010 pour un montant de 4 636 €

Travaux (compte G.E.R.) initialement prévus et non réalisés en 2010 :

- reprise des épaufrures, fissures et décollements des surfaces de dalles pour un budget estimé à 28 500 € H.T..La propagation rapide des désordres oblige l'exploitant à intervenir de façon encore plus importante dans le cadre du programme 2011-2012.

Travaux (hors compte G.E.R.) initialement prévus et non réalisés en 2010 :

- remplacement des balises basses endommagées et mise en œuvre de protections



*mécanique renforcées pour ces appareils.  
Opération initialement prévue en janvier 2011, reportée à septembre 2011.*

### 3) L'ACTIVITE COMMERCIALE

#### 3.1 - Les chiffres clés du service

Nombre d'abonnements et locations :

Il est rappelé que le contrat de DSP prévoit 110 places d'abonnés.

2010	2009	2008	2007	2006
181	180	171	149	399

Nombre de sorties horaires :

Nombre de tickets horaires	2007	2008	Var. 07/08	2009	Var. 08/09	2010	Var. 09/10
Janvier	15 065	21 622	43,52%	22 933	6,06%	24 505	6,85%
Février	15 918	21 404	34,46%	22 330	4,33%	23 630	5,82%
Mars	21 388	24 564	14,85%	26 017	5,92%	28 408	9,19%
Avril	13 896	23 992	72,65%	28 765	19,89%	28 832	0,23%
Mai	11 962	27 170	127,14%	30 963	13,96%	30 255	-2,29%
Juin	10 583	24 920	135,47%	31 368	25,87%	28 984	-7,60%
Juillet	1 058	24 395	2205,77%	29 476	20,83%	27 806	-5,67%
Août	1 480	23 478	1486,35%	28 696	22,23%	26 664	-7,08%
Septembre	16 638	24 062	44,62%	30 083	25,02%	28 340	-5,79%
Octobre	20 790	26 012	25,12%	29 828	14,67%	29 549	-0,94%
Novembre	20 410	23 652	15,88%	26 256	11,01%	24 663	-6,07%
Décembre	25 396	25 487	0,36%	28 450	11,63%	26 691	-6,18%
<b>Annuel</b>	<b>174 584</b>	<b>290 758</b>	<b>66,54%</b>	<b>335 165</b>	<b>15,27%</b>	<b>328 327</b>	<b>-2,04%</b>

#### 3.2 – Indicateurs du stationnement

La fréquentation annuelle s'élève à 328 327 clients horaires.  
Le ticket moyen est à 2,68€.

Le temps moyen de stationnement est de 1 heure et 47 minutes.  
La recette par place par jour s'élève à 7,87€ (contre 7,89 € en 2009).

Période de saturation du parc :

La saturation du parc est particulièrement importante au cours du dernier trimestre

### 3.3 Les observations des usagers

Les usagers de ce parc ont généralement une appréciation favorable:

- circulation améliorée,
- liaisons directes avec le marché couvert et le plateau piétonnier,
- surveillance et vidéosurveillance renforcée,
- programme de rénovation jugé favorablement : éclairage renforcé, sonorisation et musique d'ambiance, acceptation de la carte bancaire.

Toutefois, il est noté que les usagers se plaignent de la largeur insuffisante des places qui ne peuvent être agrandies du fait de la conception initiale de l'ouvrage.

## 4) INFORMATIONS FINANCIERES

### 4.1 – Les tarifs

Aucune modification des tarifs n'est intervenue depuis l'entrée en vigueur du contrat en 2007.

Les tarifs s'établissent comme suit :

PARCS DE STATIONNEMENT CATHEDRALE	
TARIFS EN € TTC	
TARIFICATION HORAIRE - JOUR – 7h00/19h00	
Durée	Tarifs au 31/12/2010
½ heure	0,90 €
1h	1,50 €
1h ½	2,50 €
2h	3,00 €
2h ½	4,00 €
3h	4,50 €
4h	5,50 €
5h	6,30 €
6h	7,10 €
7h	7,50 €
heure supplémentaire	0,50 €
De 10h à 24h	9,00 €
Ticket perdu 24h	9,00 €
TARIFICATION HORAIRE DE SOIREE – de 19h00 à 7h00 du matin	
Durée	Tarifs au 31/12/2010
de 19 h à 1h	0,50 €
7 heures	1,50 €
8 heures	2,50 €
9 heures	3,50 €

10 heures	4,50 €		
11 heures	5,50 €		
12 heures	5,70 €		
<b>TARIFICATION DES ABONNEMENTS ET DES LOCATIONS</b>			
<i>Tarifs au 31/12/2010</i>			
<b>Abonnement Résident – 24h/24h et 7j/7j</b>			
Hebdomadaire	26,00 €		
Mensuel	65,00 €		
Trimestriel	170,00 €		
Annuel	650,00 €		
<b>Abonnement – Permanent extérieur – 24h/24h et 7j/7j</b>			
Hebdomadaire	42,00 €		
Mensuel	105,00 €		
Trimestriel	274,00 €		
Annuel	1 050,00 €		
<b>Abonnement voiture accès nuit de 18h30 à 8h30 et les dimanches et jours fériés résidents</b>			
Hebdomadaire	12,00 €		
Mensuel	33,00 €		
Trimestriel	85,00 €		
Annuel	330,00 €		
<b>Abonnement voiture accès nuit de 18h30 à 8h30 et les dimanches et jours fériés permanents</b>			
Hebdomadaire	18,00 €		
Mensuel	50,00 €		
Trimestriel	130,00 €		
Annuel	500,00 €		
<b>Abonnement moto</b>		<b>Abonnement vélo</b>	
Hebdomadaire	18,00 €	Hebdomadaire	4,50 €
Mensuel	50,00 €	Mensuel	12,00 €
Trimestriel	131,00 €	Trimestriel	31,00 €
Annuel	500,00 €	Annuel	120,00 €

Maintien de ce parking dans le dispositif du chèque parking mis en place depuis février 2008.

#### 4.2 – Compte de résultat (en € H.T)

	2007	2008	Var. 07/08	2009	Var. 08/09	2010	Var. 09/10
Chiffre d'affaires	495 843	746 285	50,51%	875 419	17,30%	879 858	0,51%
Recette horaires	385 843	613 197	59,08%	734 427	19,77%	734 512	0,01%
Recettes abonnés	99 211	125 160	26,16%	127 712	2,04%	129 049	1,05%
<b>Résultat net d'exploitation</b>	<b>- 70 887</b>	<b>- 94 023</b>	<b>32,64%</b>	<b>- 20 840</b>	<b>77,84%</b>	<b>-13 977</b>	<b>32,93%</b>

La redevance due à la Ville est de 187 449 € en 2010 contre 178 212 € en 2009 (montant HT).

Année	2007	2008	Var. 07/08	2009	Var. 08/09	2010	Var. 09/10
Redevance	162 229	178 681	10,14%	187 212	4,77%	<b>187 449</b>	0,13%

## **5) ADAPTATIONS POUR AMELIORER LE SERVICE PUBLIC**

- Le parking ayant atteint en 2009 son niveau de fonctionnement normal, des opportunités de mise ne place de services connexes peuvent être étudiées, tels que :

- un service de lavage à sec intérieur-extérieur des automobiles,
- un service de location et de prêt de vélos
- la mise en place de points relais de certains services de proximité (réception de colis...)

-Les travaux nécessaires et les investissements à réaliser en 2011/2012 par le délégataire :

- Compte-tenu de l'âge de la construction, les dalles des différents niveaux présentent des désordres (épaufures et décollement des surfaces le long des circulations notamment, fissures et dégradations diverses). Ces désordres (environ 100 m2 de dallage et 50 ml de fissures) nécessitent un traitement d'un montant estimé à 28 200 €.

- Entretien courant :

Reprises partielles de 2<sup>nd</sup> œuvre (travaux de peinture sols et murs) pour maintenir l'intégrité esthétique du parking

Remplacement des balises basses d'éclairage de sécurité endommagées. Ce dernier point nécessite également de résoudre le problème de résistance insuffisante des protections mécaniques de ces balises, afin de limiter l'incidence financière de ces dégradations.

-Intervention de la Ville de Metz :

Les fuites à partir du réseau de collecte des eaux usées du marché couvert ne sont pas réglées.

L'intervention des services de la Ville est à prévoir pour la réparation d'une conduite d'évacuation située en faux-plafond dans le tunnel de sortie du parking.

Une infiltration dans la gaine d'ascenseur pouvant également provenir du réseau des eaux usées du Marché couvert a été détectée, nécessitant une vérification des installations situées au niveau de l'accès piétons.





# PARKING COISLIN

---

## **1) VIE JURIDIQUE DU CONTRAT**

### **1.1 – Le délégataire du service**

Il s'agit de la société Q-PARK, sise 65, quai Georges Gorse, ZAC Seguin - Rives de Seine 92650 Boulogne Billancourt qui a déposé en 2010 auprès du greffe de Metz une demande de modification de son nom en SOCIETE DU PARC COISLIN SNC, sise 7 rue Coislin 57000 METZ.

### **1.2. Date d'entrée en vigueur du contrat**

1er janvier 2010 pour une durée de 10 ans.

### **1.3. Date de fin du contrat**

31 décembre 2019

## **2) L'EXPLOITATION DU SERVICE EN 2010**

### **2.1 – La nature du service exploité**

Le parking de surface de la place Coislin est composé, à la date de la signature du contrat, de 399 places dont 9 emplacements réservés aux personnes à mobilité réduite.

La concession a pour objet l'exploitation du parc public, mais également le financement et la réalisation de travaux de modernisation du parking et des travaux d'amélioration de l'aspect paysager qui aboutiront à la réalisation d'un parking de 390 places intégrant les places PMR et d'un abri comportant 56 emplacements vélos.

La concession comporte les missions suivantes :

- conception, réalisation et financement des travaux de modernisation et d'amélioration du parking,
- aménagement de zones végétalisées,

- installation de nouveaux matériels nécessaires au fonctionnement du parc,
- l'exploitation du parking pendant toute la durée du contrat.

L'exploitation comprend :

- la gestion des places de stationnement selon un mode horaire (mode privilégié pour le parking Coislin) mais peut aussi comprendre des abonnements,
- la gestion d'emplacements situés dans l'emprise à caractère commercial (panneaux publicitaires) ou de services à caractère commercial (mise à disposition de cabas),
- la gestion d'emplacements réservés aux vélos.

## **2.2 – Horaires d'ouverture**

Le parc est accessible aux usagers 24h/24h et 7j/7j.

L'accueil des clients s'effectue comme suit :

- du lundi au jeudi de 8h à 23h
- le vendredi et le samedi de 8h à 3h du matin.
- le dimanche de 10h à 20h.

En dehors de ces horaires, tous les équipements sont reliés au Centre de Contact de Valence.

## **2.3 – Le nombre de salariés affectés au service**

4 personnes de la Société Q-Park Services sont affectées à l'exploitation du parc (un responsable d'exploitation, 3 agents d'exploitation)

Le responsable d'exploitation est responsable des 3 agents d'exploitation, du suivi administratif et financier, du relationnel et du développement. La collecte des caisses automatiques est assurée par le responsable d'exploitation en binôme avec un agent d'exploitation.

Les agents d'exploitation sont chargés de l'accueil et de l'information de la clientèle, de la maintenance technique ainsi que de l'entretien du parking.

Il est également fait appel à la société de surveillance et de gardiennage SECURISITE pour la couverture des horaires nocturnes et le remplacement de personnel.

## **2.4 – Travaux réalisés en 2010**

L'année 2010 a vu la première phase des travaux de rénovation débuter.

De la semaine 37 à la semaine 47 : démarrage des travaux sur la zone du parking la plus proche du plateau piétonnier :

- abattage d'arbres
- démolition du parking souterrain (désamiantage et création de puits d'infiltration, démolition de la dalle, remblais du parking, préparation du réseau EP, confection de la voirie, réaménagement de la rampe d'accès, confection de la plate-forme bâtiment, terrassement du trottoir rue Saint Henry).
- travaux sur l'accès rue Coislin
- aménagement de la zone (fraisage, couche de roulement, marquage routier, replis et nettoyage).

### **3) L'ACTIVITE COMMERCIALE**

#### **3.1 – Les chiffres clés du service :**

##### Nombre d'abonnements :

Afin de garantir au parking Coislin sa vocation rotative, il n'est pas prévu d'abonnements 24h/24 ou de jour.

Nombre annuel d'abonnements 91 (contre 138 en 2009)

Nombre mensuel d'abonnements : 8 en décembre 2010 (contre 11 en décembre 2009)

##### Nombre de sorties horaires

Ancienne Délégation					
2006	2007	2008	2009	2010	2009/2010
548 960	539 069	537 035	572 885	509 445	-12.45%

La baisse d'activité du parking s'explique par le début de rénovation du parking avec la suppression d'environ 200 emplacements dans la phase 1.

#### **3.2 – Indicateurs du stationnement**

Le parking Coislin a vocation à être un parking à forte rotation.

La fréquentation annuelle s'élève à 509 445 clients horaires.

Le ticket moyen est à 3,31€.

Le temps moyen de stationnement est de 2 heures et 4 minutes.

La recette par place par jour s'élève à 11,58€.

Le nombre d'heures payées par place et par jour est de 7 heures et 43 minutes.

Chaque place est utilisée par 3,5 véhicules par jour.

78% des usagers stationnent moins de 3 heures.

### **4) INFORMATIONS FINANCIERES – COMPTE DE RESULTAT (en € HT)**

#### **4.1 – Les tarifs**

Q-Park a conservé l'ancienne tarification du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 1<sup>er</sup> février 2010, afin d'accompagner commercialement la période des soldes à Metz.



La nouvelle grille tarifaire entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> février 2010

<b>PARCS DE STATIONNEMENT COISLIN TARIFS EN € TTC</b>	
<b>TARIFICATION HORAIRE - JOUR – 7h00/19h00</b>	
<i>Durée</i>	<i>Tarifs au 01/02/2010</i>
½ heure	1,00€
1h	1,60€
1h ½	2,60€
2h	3,20€
2h ½	4,40€
3h	5,70€
4h	7,90€
5h	10,00€
6h	12,00€
7h	14,00€
heure supplémentaire	1,00€
12 à 24h (maximum)	18,00€
Ticket perdu 24h	18,00€
<b>TARIFICATION DE NUIT – de 19h00 à 7h00 du matin</b>	
<i>Durée</i>	<i>Tarifs au 01/02/2010</i>
De 19h00 à 1h00	0,50€
heure supplémentaire	0,50€
<b>TARIFICATION DES ABONNEMENTS ET DES LOCATIONS</b>	
	<i>Tarifs au 01/02/2010</i>
<b>Abonnement voiture accès nuit de 18h00 à 9h00 et les dimanches et jours fériés résidents</b>	
Mensuel	44,00 €
Trimestriel	115,00€
Annuel	440,00€

Maintien du parking dans le dispositif du chèque parking mis en place depuis février 2008.

#### **4.2 – Actions commerciales et de communication**

- Chèques-parking

La société Q-PARK a signé une convention de partenariat avec la Fédération des Commerçants et la Ville de Metz.

En 2010, 6037 chèques-parking ont été vendus.

- Forfait soirée.

Mis en place du forfait soirée de 19h00 à 1h00 au lieu de 20h00 à 1h00.

- Communication auprès des usagers.

Informers les usagers tout au long des travaux par de grands panneaux disposés à proximité du local d'accueil et des caisses automatiques.

### 4.3 – Compte de résultat (H.T.)

Ancienne Délégation									
	2006	2007	Var. 06/07	2008	Var. 07/08	2009	Var. 08/09	2010	Var. 09/10
Chiffre d'affaires	1 316 704	1 288 161	- 2,17%	1 309 293	+1,64%	1 430 161	+9,2%	1 415 298	- 1.05%
Recette horaires	1 313 540	1 283 578	- 2,28%	1 304 966	+1,67%	1 424 891	+9,2%	1 411 830	- 0.92%
Recettes abonnés	3 163	4 583	44,90%	4 326	-5,61%	5270	+22%	3468	-34%
Résultat exploitation	<b>31 452</b>	<b>- 33 359</b>	<b>-206%</b>	<b>- 39 673</b>	<b>+18,93%</b>	<b>- 2362</b>	<b>+94%</b>	<b>158 600</b>	NS

#### Redevances dues à la Ville :

Années	2008	2009	Var 2009/2008	2010	Var 2010/2009
Redevances	877 226	958 208	<b>9,23%</b>	710 300	<b>-25,87%</b>





# PARKING GARE-CHARLES DE GAULLE

## 1) VIE JURIDIQUE DU CONTRAT

### **1.1 – Le délégataire du service**

Il s'agit de la SNC Parking Gare-Charles de Gaulle, 1, avenue Ney à Metz dont l'actionnaire principal est la SA Parcs GFR, 1 avenue Ney à Metz. L'exploitant est la société URBIS PARK, sise 13 rue du Coëtlosquet à Metz.

### **1.2. Date d'entrée en vigueur du contrat**

Contrat de concession d'un parc de stationnement place du Général de Gaulle en date du 29 décembre 1993.

Le 7 juin 1995 correspond à la date de mise en service du parc.

### **1.2. Date de fin du contrat**

6 juin 2025.

## 2) L'EXPLOITATION DU SERVICE EN 2010

### **2.1 – La nature du service exploité**

La réalisation des travaux d'équipement et d'aménagement intérieurs du parc de stationnement souterrain ainsi que son exploitation ont été concédés.

### **2.2 – Description technique de l'ouvrage**

Le concessionnaire assure la gestion des 585 emplacements de stationnement. Le parc comporte 3 niveaux et dispose d'un ascenseur.

### **2.3 – Accessibilité au parc**

Le parc est ouvert 24h/24 avec présence humaine permanente.

Entrée et sortie des voitures (horaires et abonnés) permanentes par détection électronique des voitures lorsque les portails automatiques sont en position fermé (entre 23 h et 5 h) pour des raisons de sécurité.

Entrée et sortie des piétons par l'édicule verre, porte avec digicode et lecteur de ticket magnétique lorsque la porte est fermée (entre 23 h et 5 h) pour des raisons de sécurité.

#### **2.4 – Le nombre de salariés affectés au service**

5 personnes sont affectées au service exploitation - péage.

Le nettoyage est assuré quotidiennement par une entreprise spécialisée.

L'entretien et la maintenance représentent 890 heures pour le personnel du délégataire auxquelles s'ajoutent l'intervention d'entreprises spécialisées dans les domaines suivants : contrôle d'accès, ascensoriste, groupe électrogène, détection CO et incendie, extincteurs, portails automatiques, station de pompage, électricité.

La surveillance est assurée par un gardien présent 24h/24h. Une ronde à l'intérieur du parc est effectuée toutes les demi-heures.

#### **2.5 – Les travaux réalisés en 2010**

- renforcement de la signalétique, notamment par des caissons lumineux indiquant les sorties et les caisses automatiques,
- travaux de petite maçonnerie et étanchéité.

### **3) L'ACTIVITE COMMERCIALE**

#### **3.1 – Les chiffres clés du service**

Nombre d'abonnements :

	Permanent			Autres	Total
	mensuel	trimestriel	annuel		
2007	56	96	99	272	523
2008	45	73	106	257	481
2009	34	58	83	230	405
<b>2010</b>	<b>24</b>	<b>55</b>	<b>82</b>	<b>219</b>	<b>380</b>

Il existe toujours une forte demande en abonnement ; toutefois la diminution du nombre d'abonnés avec un transfert sur le parking Gare-Centre Pompidou s'est poursuivie afin de pouvoir accueillir plus de clientèle horaire. Les nouvelles demandes qui ne pouvaient être satisfaites ont également été dirigées vers le parking Gare-Centre Pompidou.

Un contact abonné par abonné a été réalisé afin de leur proposer une solution alternative à ce parking sans toutefois toucher aux particuliers résidents.

Nombre de places amodiées : 195

Nombre de sorties horaires :

<b>Nombre de sorties horaires payantes</b>					
	<b>2010</b>	<b>2009</b>	<b>2008</b>	<b>2007</b>	<b>2006</b>
<b>JANVIER</b>	7 868	8 507	6 988	7 041	8 786
<b>FEVRIER</b>	7 431	8 109	7 848	6 876	8 498
<b>MARS</b>	8 922	9539	7 756	7 663	9 350
<b>AVRIL</b>	8 317	8982	8640	7303	8991
<b>MAI</b>	9 409	8 270	7 897	6 768	8 731
<b>JUIN</b>	9 257	9 716	9 328	8 938	9 160
<b>JUILLET</b>	7 647	8 266	8 097	7 945	9 130
<b>AOUT</b>	6 124	5 861	5 713	6 200	7 702
<b>SEPTEMBRE</b>	8 614	7 821	8 010	7 660	8 962
<b>OCTOBRE</b>	9 375	9 331	8 987	7 965	9 116
<b>NOVEMBRE</b>	8 937	8 765	8 314	7 246	8 254
<b>DECEMBRE</b>	10 054	9 501	9 665	9 545	12 496
<b>TOTAL</b>	<b>101 955</b>	102 668	97 243	91 150	109 176

Depuis la mise en service du TGV Est le 10 juin 2007, le parc connaît une amplification de sa saturation, en particulier les mardis et jeudis.

La fréquentation du parc se stabilise après la hausse de l'année 2009.

On constate cependant une augmentation notable du temps moyen de stationnement (plus de 6 h en moyenne) due à la typologie ferroviaire de la clientèle.

### **3.2 Observations des usagers**

La clientèle apprécie de manière générale le parking pour sa circulation facile, sa clarté, la largeur des places de stationnement et les diverses facilités offertes par l'informatique pour le paiement.

## **4) INFORMATIONS FINANCIERES**

### **4.1 – Les tarifs**

Les tarifs ont fait l'objet d'une augmentation en 2009.

Le tarif de soirée à 0,50 cts a été introduit au 1<sup>er</sup> octobre 2007.

A noter le maintien de la gratuité du stationnement inférieur à 20 minutes

Les tarifs s'établissent au 31/12/2010 comme suit :

<b>PARC DE STATIONNEMENT GARE-CHARLES DE GAULLE TARIFS EN € TTC</b>	
<b>TARIFICATION HORAIRE - JOUR - 7H/20H</b>	
<i>Durée</i>	<i>Tarifs applicables au 31/12/2010</i>
20 minutes	Gratuit
1h	1,50 €
2h	3,00 €
3h	4,50 €
4h	6,00 €
5h	7,50 €
6h	8,50 €
7h	9,50 €
8h	10,00 €
9h	10,50 €
10h	11,00 €
Prix maximum pour 24h	<b>11,00 €</b>
Jour suivant	11,00 €
Ticket perdu	11,00 €
<b>TARIFICATION HORAIRE DE SOIREE DE 20H00 A 7H00</b>	
<i>Durée</i>	<i>Tarifs applicables au 31/12/2010</i>
de 20 h à 1h	0,50 €
6 heures	1,50 €
7 heures	2,50 €
8 heures	3,50 €
9 heures	4,50 €
10 heures	5,50 €
11 heures	6,50 €
Ticket perdu	11,00 €
<b>TARIFICATION DES ABONNEMENTS ET DES LOCATIONS</b>	
<i>Tarifs au 31/12/2010</i>	
<b>Abonnement - Permanent</b>	
Mensuel	<b>95,00 €</b>
Trimestriel	274,00 €
Annuel	1020,00 €
<b>Carte perdue</b>	
Magnétique	15,00 €
Badge de proximité	15,00 €

Intégration de ce parking dans le dispositif du chèque parking mis en place depuis février 2008.

#### 4.2 – Compte de résultat (en H.T.)

Montant HT	2007	2008	Var. 07/08	2009	Var. 08/09	2010	Var. 09/10
<b>Chiffre d'affaire</b>	978 262	1 044 527	6,77%	1 112 293	6,48%	1 145 877	3%
<b>Résultat</b>	<b>228 296</b>	<b>321 088</b>	40,64%	<b>325 642</b>	1,42%	<b>402 626</b>	23,6%

<b>d'exploitation</b>							
-----------------------	--	--	--	--	--	--	--

La redevance due à la Ville (montant HT).

Année	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>
Redevance	12 368	12 236	16 722

## **5) LES ADAPTATIONS A ENVISAGER POUR AMELIORER LE SERVICE PUBLIC**

Rafraichissement du 1<sup>er</sup> niveau et de la cage d'escalier principale.







# **PARKING MAUD'HUY**

## **1) VIE JURIDIQUE DU CONTRAT**

### **1.1 – Le délégataire du service**

Il s'agit de la SAS PARCS GFR implantée à Metz 1, avenue Ney.

L'exploitant est la société URBIS PARK, 13 avenue du Coëtlosquet à Metz.

### **1.2. Date d'entrée en vigueur du contrat**

Le contrat d'affermage concernant l'exploitation de ce parking est entré en vigueur le 10 avril 2001, date de la remise de l'ouvrage au Fermier, pour une durée de 12 ans.

### **1.2. Date de fin du contrat**

9 avril 2013.

## **2) L'EXPLOITATION DU SERVICE EN 2010**

### **2.1 – La nature du service exploité**

La Ville de Metz qui a construit l'ouvrage, a mis les installations à disposition du Fermier en lui confiant l'exploitation des 378 emplacements de stationnement répartis sur trois niveaux.

### **2.2 – Accessibilité du parc**

Pendant les 6 premiers mois de l'année 2007, le parc a été ouvert 24h/24 mais les recettes n'ayant pas été à la hauteur des charges, les horaires habituels d'ouverture ont été repris, à savoir 7 heures – 21 heures. Ces horaires ont été maintenus depuis lors.

Le parc est fermé les dimanches et jours fériés.

La sortie est possible 24h/24 à tout client.

L'accès aux abonnés est possible 24h/24.

En dehors des horaires d'ouverture, un système de télésurveillance assure la transmission des éventuelles alarmes et appels des clients, avec intervention d'un agent si nécessaire.

Les soirs de match du FC Metz la présence humaine est assurée jusqu'à 1 heure après la fin du match.

### 2.3 – Le nombre de salariés affectés au service

5 personnes, à temps complet, sont affectés au service exploitation.

Le nettoyage quotidien est assuré par une entreprise spécialisée, le nettoyage ponctuel par le personnel du délégataire.

La surveillance est assurée par un gardien présent tous les jours de 7 h à 22 h sauf dimanches et jours fériés (13 h à 20 h).

Pendant la fermeture du parc, des rondes sont effectuées et un système de télésurveillance fonctionne en dehors des heures de présence du gardien.

### 2.4 – Les travaux réalisés en 2010

- complément de signalétique : panneaux de direction, sens interdit clignotant, informations clientèle
- optimisation de la centrale de télégestion
- remplacement du serveur péage et évolution du logiciel ACS
- remplacement du système de vidéosurveillance avec mise en place d'un enregistreur numérique

## 3) L'ACTIVITE COMMERCIALE

### 3.1 – Les chiffres clés du service

- Nombre d'abonnements :

	Permanent			Autres	Total
	mensuel	trimestriel	annuel		
2008	75	21	53	334	483
2009	70	22	53	329	474
<b>2010</b>	<b>62</b>	<b>15</b>	<b>64</b>	<b>326</b>	<b>467</b>

- Nombre de places amodiées : 60 grevées d'un droit permanent d'occupation au profit du CHR pour une durée de 50 ans.

- Nombre de sorties horaires :

	2010	2009	2008	2007	2006
JANVIER	3 435	3 707	4 653	4 583	5 269
FEVRIER	3 083	3 548	3 864	4 044	4 468
MARS	4 307	4291	4 231	5 048	5 115
AVRIL	3 459	3290	4344	4155	4277
MAI	3 629	3 425	3 882	4 382	4 027
JUIN	4 204	4 201	4 306	4 711	4 722
JUILLET	3 011	3 132	3 621	3 473	4 136
AOUT	2 632	2 494	2 696	3 269	3 113
SEPTEMBRE	3 881	3 569	3 690	4 368	3 945
OCTOBRE	3 832	3 696	4 086	4 724	3 811
NOVEMBRE	3 525	3 370	3 304	4 307	4 047
DECEMBRE	3 533	3 533	3 485	4 632	4 718

<b>TOTAL</b>	<b>42 531</b>	42 256	46 162	51 696	51 648
--------------	---------------	--------	--------	--------	--------

- La fréquentation du parking est stable par rapport à 2009.
- Le parking ne connaît pas de saturation ; il est occasionnellement complet certains mardis et jeudis vers 15 h.

#### **4) INFORMATIONS FINANCIERES**

##### **4.1 – Les tarifs**

Les tarifs ont fait l'objet d'une augmentation au 1<sup>er</sup> janvier 2009

*Pour mémoire* : le tarif de soirée à 0,50 € a été introduit le 1<sup>er</sup> octobre 2007.

Les tarifs s'établissent au 31 décembre 2010 comme suit :

<b>PARC DE STATIONNEMENT DE MAUD'HUY</b>	
<b>TARIFS EN € TTC</b>	
<b>TARIFICATION HORAIRE - JOUR - 7H/20H</b>	
<i>Durée</i>	<i>Tarifs au 31/12/10</i>
1h	1,20 €
2h	2,40 €
3h	3,60 €
4h	4,80 €
5h	5,50 €
6h	6,00 €
7h	6,50 €
8h	7,00 €
9h	7,50 €
10h	8,00 €
Prix maximum pour 24h	9,00 €
Jour suivant	9,00 €
Ticket perdu	9,00 €
<b>TARIFICATION HORAIRE DE SOIREE</b>	
<i>Durée</i>	<i>Tarifs au 31/12/2010</i>
de 20 h à 1h	0,50 €
6 heures	1,50 €
7 heures	2,50 €
8 heures	3,50 €
9 heures	4,50 €
10 heures	5,50 €
11 heures	6,50 €
Ticket perdu	9,00 €
<b>TARIFICATION HORAIRE SOIR DE MATCH DU FC METZ</b>	
<i>Durée</i>	<i>Tarifs au 31/12/2010</i>
4h	1,00 €
<b>TARIFICATION DES ABONNEMENTS ET DES LOCATIONS</b>	
	<i>Tarifs au 31/12/10</i>
<b>Abonnement - Nuit- Week end - Jours fériés</b>	
Mensuel	52,00 €

Trimestriel	155,00 €
Annuel	572,00 €
<b>Abonnement – Permanent extérieur</b>	
Mensuel	<b>77,00 €</b>
Trimestriel	232,00 €
Annuel	847,00 €
<b>Abonnement travail – 24h/24h et 7j/7j</b>	
Mensuel	65,00 €
Trimestriel	190,00 €
Annuel	715,00 €
<b>Carte perdue</b>	
Magnétique	15,00 €

Intégration de ce parking dans le dispositif du chèque parking mis en place depuis février 2008.

#### 4.2 – Compte de résultat (en H.T.)

Montant HT	2007	2008	Var ; 07/08	2009	Var. 08/09	2010	Var. 09/10
<b>Chiffre d'affaire</b>	401 488	395 368	- 1,52%	409 560	3,59%	413 139	0,87%
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>- 121 871</b>	<b>- 95 234</b>	- 21,86	<b>- 37 475</b>	60,65%	<b>34 873</b>	193%

La redevance due à la Ville (montant HT).

Année	2007	2008	Var. 07/08	2009	Var. 08/09	2010	Var. 09/10
<b>Redevance</b>	163 155	166 386	1,98%	135 275	- 18,70%	123 497	- 8,71

#### 5) LES ADAPTATIONS A ENVISAGER POUR AMELIORER LE SERVICE PUBLIC

Afin d'honorer la capacité d'hébergement de ce parking et optimiser son fonctionnement, il serait utile d'assurer une ouverture 24h/24, y compris pour la clientèle horaire et réfléchir à l'introduction d'un tarif résidant 24h/24, 7j/7.

Réalisation de travaux d'étanchéité dans les cages d'escaliers.





# PARKING ST THIEBAULT

---

## **1) VIE JURIDIQUE DU CONTRAT**

### **1.1 – Le délégataire du service**

Il s'agit de la Société VINCI PARK CGST 61 avenue Jules Quentin 92000 NANTERRE

### **1.2. Date d'entrée en vigueur du contrat**

Convention de concession en date du 26 octobre 2007.

### **1.2. Date de fin du contrat**

31 octobre 2027.

## **2) EXPLOITATION DU SERVICE EN 2009**

### **2.1 – Nature du service exploité**

La société VINCI PARK est chargée dans le cadre d'une concession d'assurer la gestion des 418 emplacements de stationnement disposés sur 4 niveaux.

### **2.2 – Description technique de l'ouvrage**

Le parking Saint Thiébault a été entièrement rénové de septembre 2008 à mai 2009.

Depuis la rénovation, le parking présente une capacité totale de 418 emplacements (contre 443 en 2008) répartis sur 4 niveaux souterrains. 9 places, proches des sorties et de l'ascenseur, sont réservées aux personnes à mobilité réduite.

Il est doté d'une entrée et de deux sorties voitures ainsi que de deux sorties piétons. Un ascenseur débouchant sur la place Saint Thiébault, dessert les 4 niveaux.

### **2.3 – Horaires d'ouverture**

Le parc est accessible aux abonnés comme aux usagers horaires 24 heures sur 24, tous les jours de la semaine, y compris les dimanches et jours fériés.

Le personnel est présent du lundi au samedi de 7h à 22h et le dimanche de 10h00 à 18h00.

#### **2.4 – Nombre de salariés affectés au service**

5 personnes sont affectées à la gestion du parking Saint-Thiébault :

- 1 responsable de site en charge de la gestion technique, des relations avec les fournisseurs et partenaires extérieurs, du suivi administratif et comptable
- 2 agents d'exploitation à temps plein équivalent 35h
- 2 agents d'exploitation à temps partiel équivalent à 17h30 semaine

#### **2.5.- Sécurité et propreté du parc**

L'entretien quotidien du parking Saint Thiébault est assuré par une entreprise spécialisée du lundi au vendredi.

Les nettoyages ponctuels sont effectués par le personnel d'exploitation :

- entretien journalier des escaliers d'accès aux différents niveaux, sas d'ascenseurs, bornes d'entrée et sortie, caisse automatique,
- rondes régulières permettant le nettoyage et l'entretien immédiat de l'ouvrage
- désodorisation des accès piétons
- traitement immédiat des tâches d'huile,
- salage et maintien en sécurité des accès en cas de verglas ou de neige

Le matériel d'exploitation a été entretenu conformément aux prescriptions des constructeurs.

Les équipements de sécurité ont subi les visites de contrôles réglementaires.

#### **2.6 – Les travaux réalisés en 2010**

Le parking Saint Thiébault ayant été entièrement rénové de septembre 2008 à mai 2009, seuls des travaux d'entretien courant ont été réalisés en 2010 :

- vérification et contrôle de l'ensemble des extincteurs et éclairages de secours,
- curage du séparateur à hydrocarbures, nettoyage des caniveaux et des regards,
- débouchage des canalisations,
- remplacement des éclairages défectueux.

Le matériel de péage a également été remplacé en 2009 par du matériel neuf à savoir :

- une caisse automatique acceptant pièces, billets, cartes bancaires, TOTAL GR, AMERICAN EXPRESS,
- une caisse manuelle,
- deux bornes de sortie (permettant le paiement toutes CB),
- une borne d'entrée, deux bornes de sorties dédiées aux véhicules permettant la lecture de plaques, et deux portes équipées de lecteurs piétons pour le passage des piétons.

#### **2.7 - Les services associés**

- **Service associé payant** : mise en place d'une station de nettoyage de véhicules depuis novembre 2009.

- **Services associés gratuits** : prêts de vélos, parapluies, caddies



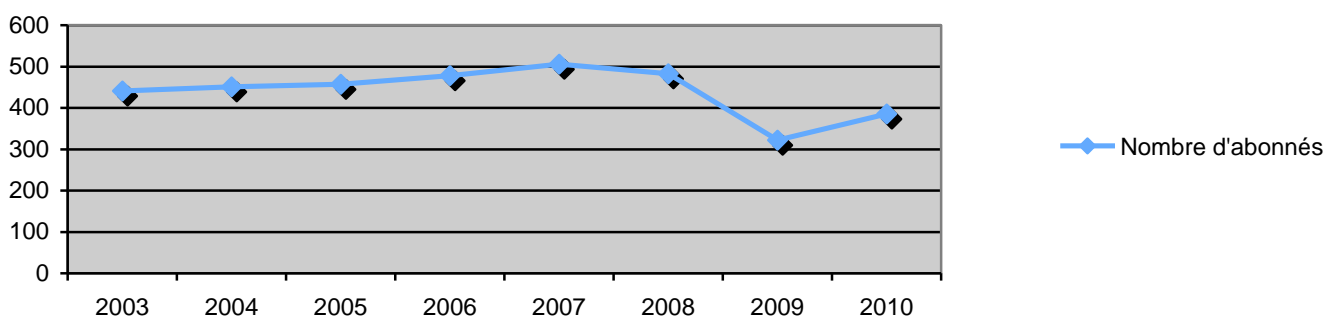
### 3) L'ACTIVITE COMMERCIALE

#### 3.1 – Les chiffres clés du service

Nombre d'abonnements : moyenne mensuelle de 385 abonnements en 2010 soit + 19,75 %

2006	2007	2008	2009	2010	2009/2010
478	506	480	322	385	+ 19,75%

Conformément aux nouvelles clauses de la convention de délégation, le nombre d'abonnés (dont la diminution a été entamée en 2009) a été contenu afin de laisser plus de place aux usagers



Nombre de sorties horaires :

2006	2007	2008	2009	2010	2009/2010
36 707	31 873	45 058	72 016	79 632	+ 10%

La progression de la fréquentation des visiteurs horaires, entamée en 2009 (+59,82%) s'est poursuivie en 2010 (+10 %).

### 4) INFORMATIONS FINANCIERES

#### 4.1 – Les tarifs

La dernière révision tarifaire datant du 1<sup>er</sup> avril 2009, les tarifs n'ont pas été revalorisés en 2010

PARC DE STATIONNEMENT DE ST THIEBAULT TARIFS EN € TTC	
TARIFICATION HORAIRE - JOUR - 7H/20H	
Durée	Tarifs au 31/12/10
< 30 mn	0,80 €
1h	1,40 €
1h 30	2,20 €
2h	2,70 €
2h30	3,50 €

3h	4,10 €
4h	5,10 €
5h	5,90 €
6h	6,70 €
7h	7,00 €
8h	7,60 €
9h	7,80 €
De 10h à 24h	8,20 €
Prix maximum pour 24h	7,00 €
Ticket perdu	15,00 €
<b>TARIFICATION HORAIRE DE SOIREE</b>	
<i>Durée</i>	<i>Tarifs au 31/12/10</i>
de 19 h à 1h	0,50 €
7 heures	2,00 €
8 heures	3,00 €
9 heures	4,00 €
10 heures	5,00 €
11 heures	6,00 €
12 heures	7,00 €
Ticket perdu	15,00 €
<b>TARIFICATION DES ABONNEMENTS ET DES LOCATIONS</b>	
<b>Abonnement résident -24h/24h</b>	
	<i>Tarifs au 31/12/10</i>
Mensuel	70,00 €
Trimestriel	190,00 €
Annuel	750,00 €
<b>Abonnements permanents extérieurs 7j/7</b>	
	<i>Tarifs au 31/12/10</i>
Mensuel	141,00 €
Trimestriel	410,00 €
Annuel	1 381,00 €
<b>Abonnements travail 5j de 6 h à 20h</b>	
	<i>Tarifs au 31/12/10</i>
Mensuel	77,00 €
Trimestriel	217,00 €
Annuel	761,00 €
<b>Abonnements nuits et WE de 18h00 à 9h00 du lundi au samedi et 24h/24h les samedis, dimanches et jours fériés</b>	
Mensuel	47,00 €
<b>Forfait WE</b>	
	10,00 €
<b>Forfait vacances (15 jours consécutifs du 145 juin au 15 septembre)</b>	
	30,00 €
<b>Abonnements motos</b>	
Mensuel	30,00 €
<b>Abonnements vélos</b>	
	10,00 €

Le parking est intégré dans le dispositif du chèque parking mis en place depuis février 2008.

#### 4.2 – Compte de résultat (en € H.T.)

Montant HT	2008	2009	2010	Variation 2009/2010
Recettes horaires	101 495	182 433	269 419	+ 47,68%
Recettes abonnés	315 786	229 293	266 944	+ 16,42%
Chiffre d'affaire	417 823	413 882	536 962	+ 29,74 %
Résultat d'exploitation	109 697	11 923	968	<b>-91,88%</b>
Résultat Financier	0	<b>-32</b>	<b>-104 379</b>	<b>NS</b>
Résultat Net	109 697	11 891	<b>-103 411</b>	<b>NS</b>

#### Redevances dues à la Ville :

Années	2008	2009	Var 2009/2008	2010	Var 2010/2009
Redevances	37 806	33 220	<b>-12,13%</b>	47 512	43,02%

#### 5) ADAPTATIONS POUR AMÉLIORER LE SERVICE PUBLIC

Inclure le parc Saint Thiébault dans le dispositif des panneaux de jalonnement dynamique de la Ville (actuellement 2 avenue Foch, 1 rue des Augustins)

Mettre en place une signalétique complémentaire visant à mieux indiquer la direction du parking.

Poursuivre le développement actions de communications spécifiques pour mieux identifier le parking comme étant désormais à vocation horaire.





# PARKING DE LA COMEDIE

---

## **1) VIE JURIDIQUE DU CONTRAT**

### **1.1. Le délégataire du service**

Il s'agit de la S.N.C. Parking de la Comédie 1, avenue Ney, avec l'assistance de la SAS Parcs G.F.R. L'exploitant est la société URBIS PARK 13, rue du Coëtlosquet à Metz.

### **1.2. Date d'entrée en vigueur du contrat**

11 septembre 1992

### **1.2. Date de fin du contrat**

10 septembre 2022

## **2) L'EXPLOITATION DU SERVICE EN 2010**

### **2.1 – La nature du service exploité**

Dans le cadre du contrat de concession susvisé, le concessionnaire, qui a construit l'ouvrage d'une capacité de 620 places, en assure l'exploitation.

### **2.2 – Accessibilité du parking**

Le parc est accessible 24h/24 pour les abonnés et clients horaires.

### **2.3 – Le nombre de salariés affectés au service**

5 personnes sont affectées au service exploitation – péage.

Le nettoyage quotidien est assuré par une entreprise spécialisée.

L'entretien et la maintenance représentent 840 heures pour le personnel du délégataire auxquelles s'ajoutent les interventions d'entreprises spécialisées : contrôle d'accès, ascensoriste, groupe électrogène, détection CO2 et incendie, extincteurs, portails automatiques, station de pompage...

La surveillance est assurée par un gardien présent de 7 h à 21 h (2h le vendredi et 5h le samedi) et ayant à sa disposition caméras, interphones et liaisons téléphoniques (Police, siège, ..).

En dehors des plages de présence des agents du parc, le parc est télésurveillé par le centre d'exploitation.

#### 2.4 – Les travaux réalisés en 2010

- renforcement de la signalétique du parking.
- des caissons avec afficheurs dynamiques permettent d'informer du nombre de places restantes par niveau.
- le système de télégestion a été optimisé
- des petits travaux de maçonnerie ont également été réalisés.

#### 2.5 – Les travaux à réaliser

- rénovation des grilles de ventilation et des supports de moteurs,
- étudier un rafraichissement de l'escalier piéton « Moselle ».

### 3) L'ACTIVITE COMMERCIALE

#### 3.1 – Les chiffres clés du service

- Nombre d'abonnements :

	Permanent			Autres	Total
	mensuel	trimestriel	annuel		
2008	116	154	129	161	560
2009	109	143	127	476	855
<b>2010</b>	<b>94</b>	<b>139</b>	<b>116</b>	<b>448</b>	<b>797</b>

- Nombre de places amodiées : 300
- Nombre de sorties horaires

Nombre de sorties horaires payantes					
	2010	2009	2008	2007	2006
<b>JANVIER</b>	11 670	12 019	11 657	11 644	11 975
<b>FEVRIER</b>	10 535	9 885	11 232	10 644	10 146
<b>MARS</b>	13 371	12 211	11 631	12 767	11 193
<b>AVRIL</b>	12 519	12 021	10 936	12 381	11 618
<b>MAI</b>	12 999	13 860	12 179	13 965	11 792
<b>JUIN</b>	15 343	15 573	13 533	18 195	13 604
<b>JUILLET</b>	12 211	12 713	11 115	17 139	10 056
<b>AOUT</b>	11 065	11 674	8 806	15 468	8 935
<b>SEPTEMBRE</b>	13 408	14 541	11 511	14 071	12 742
<b>OCTOBRE</b>	14 730	12 794	12 975	13 586	13 146
<b>NOVEMBRE</b>	13 831	12 811	11 586	11 555	12 503
<b>DECEMBRE</b>	13 579	15 533	15 133	15 717	17 521

<b>TOTAL</b>	<b>155 261</b>	155 635	142 294	167 132	145 231
--------------	----------------	---------	---------	---------	---------

- Période de saturation du parc : le parc n'est pas saturé excepté quelques mardis et jeudis vers 14h00.

Avec 797 cartes d'abonnés en circulation (dont 300 amodiées) pour un total de 620 places et sans saturation en horaire, le remplissage du parking est optimisé.

### 3.2 – Observations des usagers

Ce parc semble être apprécié des usagers en raison de sa clarté, d'une grande facilité pour y circuler, la présence tardive des gardiens après les spectacles ou manifestations.

Cependant, il est à noter que les fréquentes manifestations devant la Préfecture rendent l'accès au parking difficile.

## 4) INFORMATIONS FINANCIERES

### 4.1 – Les tarifs

Les tarifs ont fait l'objet d'une augmentation en 2009

Le forfait soirée a été étendu de 19 h à 1 h pour le même tarif, en 2009.

A la fin 2010 les tarifs s'établissent donc comme suit :

<b>PARC DE STATIONNEMENT THEATRE TARIFS EN € TTC</b>	
<b>TARIFICATION HORAIRE - JOUR - 7H/20H</b>	
<i>Durée</i>	<i>Tarifs au 31/12/2010</i>
1h	1,50 €
2h	3,00 €
3h	4,50 €
4h	6,00 €
5h	7,50 €
6h	8,50 €
7h	9,50 €
8h	10,00 €
9h	10,50 €
10h	11,00 €
Prix maximum pour 24h	11,00 €
Jour suivant	11,00 €
Ticket perdu	11,00 €
<b>TARIFICATION HORAIRE DE SOIREE</b>	
<i>Durée</i>	<i>Tarifs au 31/12/2010</i>
<b>de 19 h à 1h</b>	0,50 €
6 heures	1,50 €
7 heures	2,50 €
8 heures	3,50 €
9 heures	4,50 €
10 heures	5,50 €

11 heures	6,50 €
Ticket perdu	11,00 €
<b>TARIFICATION DES ABONNEMENTS ET DES LOCATIONS</b>	
<i>Tarifs au 31/12/2010</i>	
<b>Abonnement – Permanent 24/24 7j/7</b>	
Mensuel	<b>95,00 €</b>
Trimestriel	274,00 €
Annuel	1020,00 €
<b>Abonnement vélos</b>	
Mensuel	20,00 €
<b>Carte perdue</b>	
Magnétique	15,00 €
Badge de proximité	15,00 €

Intégration de ce parking dans le dispositif du chèque parking mis en place depuis février 2008.

*Pour mémoire* : une convention avec l'Opéra Théâtre a été mise en place en 2006 permettant la vente de tickets prépayés pour les spectacles facilitant ainsi les sorties du parking à l'issue des représentations. Celle-ci s'est poursuivie.

#### 4.2 – Compte de résultat (en H.T.)

Montant HT	2007	2008	Var. 07/08	2009	Var. 08/09	2010	Var. 09/10
<b>Chiffre d'affaire</b>	1 062 710	989 491	- 6,89%	1 098 048	11%	1 018 443	- 7,25%
<b>Résultat Exploitation</b>	<b>438 276</b>	<b>390 429</b>	-10,92%	<b>489 380</b>	25,34%	<b>408 075</b>	-16,61%

Redevances dues à la Ville :

Années	2008	2009	Var 2009/2008	2010	Var 2010/2009
Redevances	13 344	15 103	13,18%	15 103	0,00%

#### 5) LES ADAPTATIONS A ENVISAGER POUR AMELIORER LE SERVICE PUBLIC

Installation de compteurs dynamiques à chaque entrée de plateau permettant d'afficher le taux de remplissage de chacun des niveaux et guider plus facilement l'utilisateur

Etudier un rafraichissement de l'escalier piéton « Moselle »

Par ailleurs, il est à noter que lors des manifestations à la Préfecture, l'accès au parking reste toujours aussi difficile.





# **PARKING GARE-CENTRE POMPIDOU-METZ**

## **1) VIE JURIDIQUE DU CONTRAT**

### **1.1. Le délégataire du service**

Il s'agit de la SA URBIS PARK , 13 rue du Coëtlosquet 57000 Metz.

### **1.2. Date d'entrée en vigueur du contrat**

Contrat de concession du 12 juillet 2005 pour une durée de 30 ans.  
Début d'exploitation le 26 septembre 2008.

### **1.3. Date de fin du contrat**

25 septembre 2038

### **1.4. Dénomination du parking**

Par avenant N° 3 du 6 mai 2010, le parking prend la dénomination de « Gare Centre Pompidou Metz » en lieu et place de « Gare Amphithéâtre ».

## **2) L'EXPLOITATION DU SERVICE EN 2010**

### **2.1 – La nature du service exploité**

Dans le cadre du contrat de concession susvisé, le concessionnaire, qui a construit l'ouvrage, d'une capacité de 703 places sur 3 niveaux, en assure l'exploitation.

Le parc est ouvert 24h/24.

Les entrées « véhicules » se font rue aux Arènes (1 borne d'entrée) ainsi que par la rue François Mitterrand (2 bornes d'entrées).

Les entrées « piétons » se font par les 5 édicules débouchant sur le parvis (tous équipés d'ascenseurs) ou par la rue François Mitterrand (2 entrées complémentaires).

Le parc est équipé d'une vidéosurveillance avec enregistrement (52 caméras). Les alarmes techniques sont renvoyées sur le poste portable de l'agent et parallèlement sur un centre d'appel qui s'assure des actions entreprises

### **2.2 – Le nombre de salariés affectés au service**

5 catégories de personnels sont affectées à l'exploitation du parking (pas de précision concernant le nombre exact d'agents).

Le nettoyage quotidien est assuré par une entreprise spécialisée.

### **2.3 – Les travaux réalisés en 2010**

Pas de précisions

### 3) L'ACTIVITE COMMERCIALE

#### 3.1 – Les chiffres clés du service

- Nombre d'abonnements :

	Permanent			Travail			Autres	Total
	mensuel	trimestriel	annuel	mensuel	trimestriel	annuel		
2008	8	4	1	18	10	21	3	65
2009	14	13	47	46	137	31	15	303
<b>2010</b>	<b>26</b>	<b>15</b>	<b>49</b>	<b>61</b>	<b>30</b>	<b>80</b>	<b>221</b>	<b>482</b>

- Nombre de places amodiées : 300 prévues au contrat de DSP.

Au 31 décembre 2008, 52 places ont été vendues au CG 57 et 37 à la BPLC, à des conditions inférieures à celles annoncées au plan de financement.

Le déficit de vente de ces places déséquilibre fortement les comptes d'exploitation.

- Nombre de sorties horaires :

Nombre de sorties horaires payantes			
	2010	2009	2008
JANVIER	899	624	
FEVRIER	925	450	
MARS	1 821	728	
AVRIL	1 050	559	
MAI	15 502	712	
JUIN	13 918	640	
JUILLET	14 860	336	
AOUT	19 298	804	
SEPTEMBRE	15 278	1 383	72
OCTOBRE	17 278	947	640
NOVEMBRE	11 908	1 104	529
DECEMBRE	9 488	1 262	529
<b>TOTAL</b>	<b>122 225</b>	<b>9 549</b>	<b>1 770</b>

Le parking connaît un démarrage lent, en raison d'un environnement dégradé et de l'absence de locomotives commerciales (à titre de comparaison, la fréquentation annuelle correspond à environ 3 journées sur le parc République). Un petit pic de fréquentation a été constaté en septembre lors de l'Open de Moselle.

- Période de saturation du parc :

Aucune période de saturation du parking n'a été constatée.

### 3.2 – Les observations des usagers

Ce parc semble être apprécié des usagers en raison de sa clarté, d'une grande facilité pour y circuler, la présence tardive des gardiens après les spectacles ou manifestations.

## 4) INFORMATIONS FINANCIERES

### 4.1 – Les tarifs

Depuis le 26 septembre 2008, le tarif horaire est de 1,50 €.

A partir de 20 h et jusqu'à 7 h le tarif est réduit : 0,60 € pour 1 heure puis palliers de 0,60 € pour l'heure supplémentaire.

A la fin 2010 les tarifs s'établissent comme suit :

<b>PARC DE STATIONNEMENT GARE AMPHITHEATRE</b>	
<b>TARIFS EN € TTC</b>	
<b>TARIFICATION HORAIRE - JOUR - 7H/20H</b>	
<b>Durée</b>	<b>Tarifs au 31/12/2010</b>
½ h	0,80 €
1h	1,50 €
1h ½	2,30 €
2h	3,00 €
3h	4,50 €
4h	6,00 €
5h	7,50 €
6h	8,00 €
7h	8,50 €
8h	9,00 €
9h	9,50 €
10h	10,00 €
Prix maximum pour 24h	10,00 €
Jour suivant	10,00 €
Ticket perdu	10,00 €
<b>TARIFICATION HORAIRE DE SOIREE A PARTIR DE 20H00 JUSQU'À 7H00</b>	
<b>Durée</b>	<b>Tarifs au 31/12/2010</b>
1h	0,60 €
2 heures	1,20 €
3 heures	1,80 €
4 heures	2,40 €
5 heures	3,00 €
6 heures	3,60 €
7 heures	4,20 €
8 heures	4,80 €
9 heures	5,40 €
10 heures	6,00 €
11 heures	6,60 €
12 heures	7,20 €
Ticket perdu	11,00 €
<b>TARIFICATION FORFAITAIRE LES SOIRS DE SPECTACLES AUX ARENES</b>	

<i>Durée</i>	<i>Tarifs au 31/12/2010</i>
5 heures	1,00 €
<b>TARIFICATION DES ABONNEMENTS ET DES LOCATIONS</b>	
<i>Tarifs au 31/12/2009</i>	
<i>Abonnement résidants et permanents extérieurs - Nuit- Week end - Jours fériés</i>	
Mensuel	62,00 €
Trimestriel	177,00 €
Annuel	687,00 €
<i>Abonnement – Permanent extérieur 24h/24 7j/7</i>	
Mensuel	94,00 €
Trimestriel	270,00 €
Annuel	1 035,00 €
<i>Abonnement travail – 5j de5h à 23h</i>	
Mensuel	79,00 €
Trimestriel	224,00 €
Annuel	870,00 €
<i>Carte perdue</i>	
Magnétique	25,00 €
<i>Abonnement Eté 2 roues</i>	
mensuel	20,00 €

#### 4.2 – Compte de résultat (en € H.T)

Montant HT	2008 (3 mois)	2009	2010	Variation 2009/2010
<b>Chiffre d'affaire</b>	29 514	344 965	852 774	147,20%
<b>Résultat d'exploitation</b>	- 713 991	- 719 583	- 301 230	58,14%

Redevances dues à la Ville :

Années	2008	2009	Var 2009/2008	2010	Var 2010/2009
Redevances	1 120	9 409	740,09%	18 335	94,87%

#### 5) LES ADAPTATIONS A ENVISAGER POUR AMELIORER LE SERVICE PUBLIC

Amélioration du partenariat avec les Arènes dans son dispositif opérationnel (communication, échange de tickets...)

La signalétique intérieure et extérieure doit être améliorée afin de faciliter l'orientation du client pour accéder et circuler dans le parc.

Etudier avec le Délégué la possibilité d'introduire des tarifs jumelés avec la SNCF.





# **PARKING MAZELLE**

## **1) VIE JURIDIQUE DU CONTRAT**

### **1.1. Le délégataire du service**

Il s'agit de la société SNC Parking Mazelle dont le siège social est situé 119 rue du Maréchal Foch 57200 Sarreguemines.  
L'exploitant est Vinci Park Services 61 avenue Jules Quentin 92000 Nanterre

### **1.2. Date d'entrée en vigueur du contrat**

Convention en date du 16 octobre 2007 concernant la construction et l'exploitation d'un parc public de stationnement à vocation résidentielle. La présente convention est conclue pour une durée de 40 ans.  
Date de début d'exploitation : 2 novembre 2010

### **1.3. Date de fin du contrat**

1<sup>er</sup> novembre 2050.

## **2) L'EXPLOITATION DU SERVICE EN 2010**

### **2.1 – La nature du service exploité**

La société Vinci Park Services assure l'exploitation des 270 emplacements répartis sur 6 demi-niveaux

### **2.2 – Description technique de l'ouvrage**

Les 270 places se répartissent ainsi : 251 places publiques, 3 places petites voitures, 2 familles, 6 motos, 2 voitures électriques et 6 places réservées aux personnes à mobilité réduite.  
Le parc est doté d'une entrée et sortie véhicules équipé d'une grille, d'une entrée et sortie piétons

avec lecteurs de cartes et d'un ascenseur aux normes PMR.

### **2.3 – Horaires d'ouvertures**

Le parc est ouvert à la clientèle horaire et abonnée 24 heures sur 24, tous les jours de la semaine, y compris les dimanches et jours fériés.

Le personnel est présent de 8h à 19h du lundi au vendredi, et de 12h à 19h le samedi.

### **2.4 – Nombre de salariés affectés au service**

- Un responsable de district
- Un responsable de site
- Trois techniciennes d'exploitation

Le responsable de district, à temps partagé, est chargé de l'encadrement du personnel, de la gestion administrative et comptable du parc, des relations avec les fournisseurs et les partenaires extérieurs, ainsi que de la supervision des collectes et des recettes.

Le responsable de site est chargé de l'encadrement du personnel, de la gestion quotidienne du parc, de la gestion administrative et comptable, des relations avec les fournisseurs et les partenaires extérieurs, ainsi que de la supervision des collectes et des recettes.

Les techniciennes d'exploitation sont chargées du dépannage des équipements de première intervention, de la propreté du parc et de l'accueil de la clientèle.

Le nettoyage du parc est effectué par l'équipe d'exploitation.

Des rondes de surveillance sont réalisées régulièrement afin de parer à tout problème de sécurité, tant au niveau des personnes que des biens et permettent également d'intervenir pour le nettoyage et l'entretien immédiat de l'ouvrage.

## **3) L'ACTIVITE COMMERCIALE**

### **3.1 – Les chiffres clés du service**

#### 3.1.1 Nombre d'abonnement

Le parking proposant des formules d'abonnement très avantageuses a permis aux riverains et pendulaires de travaillant au centre-ville de trouver une solution de stationnement adéquate.

Fin décembre, le parc enregistre 232 abonnements dont 184 tourisme, 45 prélèvements tourisme et 3 nuits.

- abonnement TOURISME : abonné mensuel, trimestriel, semestriel
- prélèvements TOURISME : abonné annuel

Les résidents représentent 40% des abonnements soit 93 et 139 abonnements non résident.

#### 3.1.2 Nombre d'usagers horaires

Pour deux mois d'exploitation, le nombre d'usagers horaires est de 2852 (962 visiteurs en novembre et 1890 en décembre).

Ce doublement peut s'expliquer par une fréquentation plus importante due à la période de fêtes de fin d'année et une prise d'habitude de la clientèle en s'appropriant le parking Mazelle.



### 3.1.3 Indicateurs de stationnement

La fréquentation annuelle s'élève à 2852 clients horaires.

Le ticket moyen est à 3,54€.

Le temps moyen de stationnement est de 2 heures 30 minutes.

Le taux d'occupation maximal est de l'ordre de 42,50%.

## 4) INFORMATIONS FINANCIERES – COMPTE DE RESULTAT (en € HT)

### 4.1 – Tarification

<b>PARCS DE STATIONNEMENT MAZELLE</b>	
<b>TARIFS EN € TTC</b>	
<b>TARIFICATION HORAIRE - JOUR – 7h00/19h00</b>	
<i>Durée</i>	<i>Tarifs au 02/11/2010</i>
½ heure	1,00€
1h	1,50€
1h ½	2,50€
2h	3,00€
2h ½	4,00€
3h	4,50€
4h	5,50€
5h	6,50€
6h	7,00€
6h à 24h (maximum)	7,00€
Ticket perdu	9,00€
<b>FORFAIT SOIREE</b>	
<i>Durée</i>	<i>Tarifs au 02/11/2010</i>
De 19h00 à 1h00	0,50€
<b>TARIFICATION DES ABONNEMENTS</b>	
<i>Tarifs au 02/11/2010</i>	
<b>Abonnement voiture 24h/24</b>	
Mensuel 7j/7	80,00€
Trimestriel 7j/7	225,00€
Annuel 7j/7	840,00€
<b>Abonnement voiture Résident 24h/24</b>	
Mensuel 7j/7	55,00€
Trimestriel 7j/7	165,00€
Semestriel 7j/7	275,00€
Annuel 7j/7	550,00€
<b>Abonnement moto</b>	
Mensuel	30,00€
<b>Soir et week-end (lundi au vendredi de 19h à 9h -24h/24 le dimanche)</b>	
Mensuel	40,00€
<b>Formules spécifiques</b>	
Forfait 7 jours consécutifs	19,00€
Carnet de 10 journées	40,00€

#### 4.2 – Compte de résultat (H.T.)

Ouverture le 2 novembre 2010 :

<b>Montant HT</b>	<b>2010</b>
<b>Chiffre d'affaire</b>	<b>20 500</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>- 8 576</b>

**Redevance due à la Ville :** 2 € au prorata temporis pour la première et dernière année d'exploitation

Prévenus : carnet de 10 tickets, forfait 7 jours, forfaits 7 jours consécutifs

#### **5) ADAPTATIONS A ENVISAGER POUR AMELIORER LE SERVICE PUBLIC**

Etude de mise en place d'un message déroulant « ouvert 24h/24, 7j/7 » à la place du décompte de place libre, pendant les horaires de fermeture du parc par les grilles.





# PARKING PAIXHANS

## 1) VIE JURIDIQUE DU CONTRAT

### **1.1. Le délégataire du service**

Il s'agit de la société SNC Parking Paixhans dont le siège social est situé 18 place du Forum 57000 Metz.

L'exploitant est Vinci Park Services 61 avenue Jules Quentin 92000 Nanterre

### **1.2. Date d'entrée en vigueur du contrat**

Convention en date du 10 juillet 2007 concernant la construction et l'exploitation d'un parc public de stationnement à vocation résidentielle. La présente convention est conclue pour une durée de 40 ans.

Date de début d'exploitation : 13 juillet 2010

### **1.3. Date de fin du contrat**

12 juillet 2050.

## 2) L'EXPLOITATION DU SERVICE EN 2010

### **2.1 – La nature du service exploité**

La société Vinci Park Services assure l'exploitation des 400 emplacements répartis sur 4 niveaux.

### **2.2 – Description technique de l'ouvrage**

Les 400 places se répartissent ainsi : 351 places publiques, 25 places petites voitures, 8 familles, 5 motos, 2 voitures électriques et 9 places réservées aux personnes à mobilité réduite.

Le parc est doté d'une entrée et sortie véhicules équipé d'une grille, d'une entrée et sortie piétons avec lecteurs de cartes et d'un ascenseur aux normes PMR.

### **2.3 – Horaires d'ouvertures**

Le parc est ouvert à la clientèle horaire et abonnée 24 heures sur 24, tous les jours de la semaine, y compris les dimanches et jours fériés.  
Le personnel est présent de 10h à 17h du lundi au vendredi, et de 12h à 17h le samedi.

#### **2.4– Nombre de salariés affectés au service**

1 responsable de district  
1 responsable de site  
3 techniciennes d'exploitation

Le responsable de district, à temps partagé, est chargé de l'encadrement du personnel, de la gestion administrative et comptable du parc, des relations avec les fournisseurs et les partenaires extérieurs, ainsi que de la supervision des collectes et des recettes

Le responsable de site est chargé de l'encadrement du personnel, de la gestion quotidienne du parc, la gestion administrative et comptable, des relations avec les fournisseurs et les partenaires extérieurs, ainsi que de la supervision des collectes et des recettes.

Les techniciennes d'exploitation chargées du dépannage des équipements de première intervention, de la propreté du parc et de l'accueil de la clientèle.

Le nettoyage du parc est effectué par l'équipe d'exploitation.

Des rondes de surveillance sont réalisées régulièrement afin de parer à tout problème de sécurité, tant au niveau des personnes que des biens et permettent également d'intervenir pour le nettoyage et l'entretien immédiat de l'ouvrage.

### **3) L'ACTIVITE COMMERCIALE**

#### **3.1 – Les chiffres clés du service**

##### 3.1.1 Nombre d'abonnement

Fin décembre, le parc enregistre 264 abonnements dont 216 tourisme, 46 prélèvements tourisme, 0 nuit et 2 motos.

- abonnement TOURISME : abonné mensuel, trimestriel, semestriel
- prélèvements TOURISME : abonné annuel

Les résidents représentent 45% des abonnements.

##### 3.1.2 Nombre d'usagers horaires

Pour six mois d'exploitation, le nombre d'usagers horaires est de 4922.

##### 3.1.3 Indicateurs de stationnement

La fréquentation annuelle s'élève à 4922 clients horaires.

Le ticket moyen est à 2,76€.

Le temps moyen de stationnement est de 2 heures.

Le taux d'occupation maximal est de l'ordre de 42 %.

#### 4) INFORMATIONS FINANCIERES – COMPTE DE RESULTAT (en € HT)

##### 4.1 – Tarification

<b>PARCS DE STATIONNEMENT MAZELLE</b>	
<b>TARIFS EN € TTC</b>	
<b>TARIFICATION HORAIRE - JOUR – 7h00/19h00</b>	
<i>Durée</i>	<i>Tarifs au 02/11/2010</i>
½ heure	1,00€
1h	1,50€
1h ½	2,50€
2h	3,00€
2h ½	4,00€
3h	4,50€
4h	5,50€
5h	6,50€
6h	7,00€
6h à 24h (maximum)	7,00€
Ticket perdu	9,00€
<b>FORFAIT SOIREE</b>	
<i>Durée</i>	<i>Tarifs au 02/11/2010</i>
De 19h00 à 1h00	0,50€
<b>TARIFICATION DES ABONNEMENTS</b>	
<i>Tarifs au 02/11/2010</i>	
<b>Abonnement voiture 24h/24</b>	
Mensuel 7j/7	80,00€
Trimestriel 7j/7	225,00€
Annuel 7j/7	840,00€
<b>Abonnement voiture Résident 24h/24</b>	
Mensuel 7j/7	55,00€
Trimestriel 7j/7	165,00€
Semestriel 7j/7	275,00€
Annuel 7j/7	550,00€
<b>Abonnement moto</b>	
Mensuel	30,00€
<b>Soir et week-end (lundi au vendredi de 19h à 9h -24h/24 le dimanche)</b>	
Mensuel	40,00€
<b>Formules spécifiques</b>	
Forfait 7 jours consécutifs	19,00€
Carnet de 10 journées	40,00€

#### 4.2 – Compte de résultat (H.T.)

Ouverture le 13 juillet 2010 :

<b>Montant HT</b>	<b>2010</b>
<b>Chiffre d'affaire</b>	84 661
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>23 721</b>

**Redevance due à la Ville :** néant car une redevance est due à partir d'un seuil annuel de chiffre d'affaires HT égal à 650 000 € (40% pour la partie supérieure à ce seuil)

Prévendus : carnet de 10 tickets, forfait 7 jours consécutifs

La recette totale est en dessous du montant que le prestataire avait fixé dans les objectifs de comptes de résultats.

#### **5) ADAPTATIONS A ENVISAGER POUR AMELIORER LE SERVICE PUBLIC**

Un projet de signalétique complémentaire a été proposé aux services techniques de la ville de Metz pour stimuler la fréquentation horaire.







# STATIONNEMENT SUR VOIRIE

---

## **1) LA VIE JURIDIQUE DU CONTRAT**

### **1.1. – Le délégataire du service**

Le contrat qui liait la Ville de Metz à la Société Anonyme SANEMA, depuis le a pris fin le 13 février 2010.

Le délégataire est depuis le 14 février 2010, date de renouvellement du contrat de délégation de service public relatif à l'exploitation du stationnement payant sur voirie de la société SEVM, 13 rue du Coêtlosquet 57000 METZ. L'exploitant est la société URBIS PARK, 13 rue du Coêtlosquet 57000 METZ

### **1.2. Date d'entrée en vigueur du contrat**

Le contrat est entré en vigueur à la date du 14 février 2004

### **1.3. Date de fin du contrat**

Le contrat prendra fin le 13 février 2016

### **1.3. Nature du contrat**

Contrat d'affermage

## **2) L'EXPLOITATION DU SERVICE EN 2010**

Principales orientations du contrat :

- Extension du stationnement payant sur voirie
- Mise en place de tarifs résidentiels
- Revalorisation tarifaire
- Mise en place du paiement par téléphonie mobile

### Missions générales :

- L'exploitation des places de stationnement pendant toute la durée du contrat
- La fourniture des matériels et appareils qu'il conviendrait d'installer suites aux extensions et modifications du parc existant ainsi que ceux dont la vétusté imposerait un remplacement
- Entretien de l'ensemble du matériel, maintien en parfait état de fonctionnement de l'ensemble du parc d'horodateurs, dépannage et remplacement des pièces défectueuses.
- Mise en place de la signalisation verticale et horizontale nécessaire dans les zones de stationnement payant,
- L'entretien et le renouvellement de cette signalisation
- Collecte et comptage des droits de stationnement versés dans les horodateurs par tous les moyens de paiement mis à disposition des usagers.
- Assistance et conseil dans le domaine du stationnement

### **2.1 – L'évolution du nombre de places**

Compte tenu de l'extension du stationnement sur voirie, le bilan de l'ajout/suppression du nombre de places sur voirie s'établit au 31/12/2010 à :

<b>PLAN DE STATIONNEMENT</b>	<b>Déc. 2006</b>	<b>Déc. 2007</b>	<b>Déc. 2008</b>	<b>Déc. 2009</b>	<b>Déc. 2010</b>	<b>N/N-1</b>
Zone tarifaire A	640	442	429	330	447	
Zone tarifaire B	1789	1707	1 698	1698	2083	
Zone tarifaire B3	0	113	113	0	123	
Zone tarifaire C	138	164	164	164	Supprimée	
Zone tarifaire D1	-	-	13	13	13	
Zone 20 minutes gratuites	67	74	74	78	78	
<b>TOTAL PAYANT</b>	<b>2 567</b>	<b>2 426</b>	<b>2 417</b>	<b>2205</b>	<b>2666</b>	<b>+ 20,90 %</b>

La zone tarifaire B3 s'applique au Boulevard Maginot (la précédente zone B3 avait été supprimée fin 2009 du fait de la suppression du stationnement Place Mazelle)

La zone C a été regroupée avec la zone A

2205 emplacements en début de contrat

Extension du stationnement payant

### **Le nombre de salariés affectés au service**

#### **6 personnes sont affectées au service :**

- 1 Directeur régional à temps partiel
- 1 Responsable Voirie
- 1 Technicien à temps plein
- 1 Agent collecteur à temps partiel
- 1 Assistante de gestion à la Maison Urbis Park (gestion du stationnement résidentiel)
- 1 Hôtesse d'accueil à temps partiel (notamment pour l'ouverture le samedi)

En ce qui concerne les questions relatives au stationnement et plus particulièrement celles relatives à la délivrance des macarons pour les abonnés résidents, les renseignements sur le

paiement par téléphonie mobile, ainsi que la vente des cartes Piaf, la maison du stationnement située au 13 rue du Coëtlosquet accueille le Public selon les horaires d'ouverture suivants :

- Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
- Le samedi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 15h00 (hors congés scolaires)
- 

Les installations sont exclusivement exploitées par du personnel de l'entreprise exerçant sous convention collective nationale des services de l'automobile.

### **2.3. Les moyens techniques**

#### **Parc des horodateurs :**

- 123 horodateurs de type STELIO
- 27 horodateurs solaires de type STELIO (paiement par téléphonie mobile)
- 6 horodateurs 20 minutes gratuites de type STELIO
- 10 horodateurs en stock de type STELIO
- 1 horodateur de type STELIO au local technique pour les tests
- 1 horodateur solaire de type STELIO en présentation à la maison du stationnement

*Remarque : tous les appareils sont équipés d'un lecteur Monéo (sauf les 6 horodateurs gratuits)*

#### **Matériel divers :**

- 2 véhicules de services de type Kangoo
- Lot de maintenance pour l'entretien et les réparations
- Lot de consommables (tickets, piles, batteries)
- Lot de produits d'entretien (produits anti tags, produits pour retirer les autocollants etc...)
- Boites d'outillages spécifiques
- 1 centralisation de type Parkéon pour réceptionner les données des horodateurs par GSM (alarmes, état de remplissage des tirelires)

*Remarques :*

- *Déportation des données de la centralisation au Service Technique ainsi qu'à la Police Municipale*
- *Le système de centralisation des appareils permet d'obtenir des informations pertinentes en temps réel, de procéder à la collecte des transactions MONEO à distance et d'optimiser la maintenance technique ainsi que la gestion financière de l'exploitation.*

#### **Matériel lié à la mise en place de la téléphonie mobile et du stationnement résidentiel :**

- Un sticker explicatif du fonctionnement de Mobile City posé sur les horodateurs.
- Un habillage publicitaire pour le paiement par téléphone posé sur 30 horodateurs.
- Installation de 28 horodateurs solaires (précités).
- Mise en place de 103 kits résident.
- Changement des 12 horodateurs avec clavier pour les remplacer par une façade standard.
- Installation d'une nouvelle machine de comptage située au sein des locaux de la Trésorerie Municipale.

## 2.3 – Les interventions techniques

### 2.4

Les interventions curatives sont distinguées de celles liées à la maintenance préventive programmée ou au remplacement des consommables.

*Entretien préventif : 2387 interventions*

- Remplacement de l'intégralité des piles (151) et batteries (354) du parc (du fait de la faible disponibilité des machines rencontrées à la reprise du contrat)
- Remplacement des cartes principales qui avaient souffert d'un manque alimentation en 2009

*Remise à niveau de la signalisation :*

- Une campagne de signalisation horizontale a été lancée sur 780 emplacements de stationnement existants

*Interventions liées à l'extension du stationnement payant :*

- Pose de 28 horodateurs
- Mise en place de la signalisation horizontale et verticale

*Entretien curatif :*

- Interventions suite à des pannes : 178
- Actes de vandalisme : 28 (dont 15 actes de vandalisme le 30 novembre)
- Enlèvement de graffitis/autocollants : 653

*(pour mémoire : 258 actes de vandalismes et pannes en 2009)*

## 3) L'ACTIVITE COMMERCIALE

### 3.1. Les tarifs horaires

Les tarifs ont été réévalués au 1<sup>er</sup> mars 2010, comme suit :

<b>ZONE A MAXI 1 h</b>	<b>ZONE B Maxi 2 h</b>	<b>ZONE B3 Maxi 3 h</b>	<b>Zone D1 Maxi 20 minutes</b>	<b>Zone verte 20 minutes gratuites</b>
10mn : 0,20 € 20 mn : 0,50 € 30 mn : 0,70 € 40 mn : 0,90 € 50 mn : 1,20 € 1 h : 1,40 €	10mn : 0,20 € 20 mn : 0,40 € 30 mn : 0,60 € 40 mn : 0,80 € 50 mn : 1,00 € 1 h : 1,20 € 1 h 10 : 1,40 € 1 h 20 : 1,60 € 1 h 30 : 1,80 € 1 h 40 : 2,00 € 1 h 50 : 2,20 € 2 h : 2,40 €	10mn : 0,20 € 20 mn : 0,40 € 30 mn : 0,60 € 40 mn : 0,80 € 50 mn : 1,00 € 1 h : 1,20 € 1 h 10 : 1,40 € 1 h 20 : 1,60 € 1 h 30 : 1,80 € 1 h 40 : 2,00 € 1 h 50 : 2,20 € 2 h : 2,40 € 2 h 10 : 2,60 € 2 h 20 : 2,80 € 2 h 30 : 3,00 € 2 h 40 : 3,20 € 2 h 50 : 3,40 € 3 h : 3,60 €	10mn : 0,20 € 20 mn : 0,40 €	20 mn gratuites

<b>Zone A</b> (maxi 1 h):	1,40 € pour une heure (contre 1,20 €)
<b>Zone B</b> (maxi 2 h):	1,20 € pour une heure (contre 1,00 €)
<b>Zone B 3</b> (maxi 3 h) :	1,20 € pour une heure (contre 1,00 €)

## 2.5 Le stationnement résidentiel

Le contrat comporte l'ouverture du stationnement payant sur voirie à un usage résidentiel. Les tarifs ont été adaptés afin de répondre aux utilisations potentielles  
Le tarif résident a été mis en œuvre le 6 avril 2010.

Formule d'abonnement	Tarif
Journalier	2
Mensuel	25
Trimestriel	70
Annuel	240

Formule d'abonnement	Nombre de macarons	%
Journalier	177	34 %
Mensuel	80	15 %
Trimestriel	160	30 %
Annuel	114	21 %
<b>TOTAL</b>	<b>531</b>	

ZONE	Nombre de macarons	%
Zone 1	7	1 %
Zone 2	93	18 %
Zone 3	90	17 %
Zone 4	50	9 %
Zone 5	69	13 %
Zone 6	71	13 %
Zone 7	83	16 %
Zone 8	68	13 %
<b>TOTAL</b>	<b>531</b>	

## 3.3 – Analyse de la fréquentation

- Le taux de fréquentation, désigné taux de respect, se situe selon la période de l'année et la zone considérée entre 30,61 % (contre 34,03 % en 2009, 30,18 % en 2008 et 31,24 % en 2007) et 43,79 % (contre 45,19 % en 2009, 40,36 % en 2008 et 44,76 % en 2007).

Comme les années précédentes, le taux de respect le plus bas se situe pendant la période estivale. Néanmoins, contrairement aux autres années, le taux de respect le plus élevé se situe en mai et non en décembre.

Le taux de fréquentation moyen annuel est de l'ordre de 37,26 % (contre 40,31 % en 2009, 38,87 % en 2008 et 38,48 % en 2007).

Le taux de fréquentation est également exprimé par le chiffre d'affaires d'une place par jour. Selon la période considérée, la recette place/jour se situe, selon les secteurs, entre 2,68 € (contre 2,83 € en 2009, 2,54 € en 2008 et 2,63 € en 2007) et 4,01 € (contre 3,80 € en 2009, 3,43 € en 2008 et 3,78 € en 2007).

Comme les années précédentes, la recette place/jour la plus basse se situe en août. Par contre, la recette la plus élevée se situe en mars et non en décembre (compte tenu des fortes chutes de neige).

La moyenne annuelle de ce rendement est de l'ordre de 3.35 % (contre 3.36 % en 2009, 3,24 % en 2008 et 2007).

- Le taux de rotation, qui représente le nombre de voitures occupant une même place en moyenne par jour, se situe selon la période de l'année entre 2,37 véhicules en décembre et 3,68 véhicules en mars, soit un taux moyen annuel de 3,02 véhicules (contre 3,35 en 2009, 3,25 en 2008 et 3,30 en 2007).

La durée moyenne de stationnement a été évaluée entre 54 et 61 minutes (55 et 59 minutes 55 et 60 minutes en 2008 et 54 et 60 minutes en 2007), selon la période de l'année.

La durée moyenne annuelle de stationnement est de 58 minutes. Le temps de stationnement est en légère hausse et se rapproche de 1 h 00.

### 3.4 Les recettes

Globalement, toutes zones confondues, les recettes encaissées au titre des droits de stationnement, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2010, se sont élevées à 2 490 831 (contre 2 206 311 en 2009 et 2 330 979 en 2008).

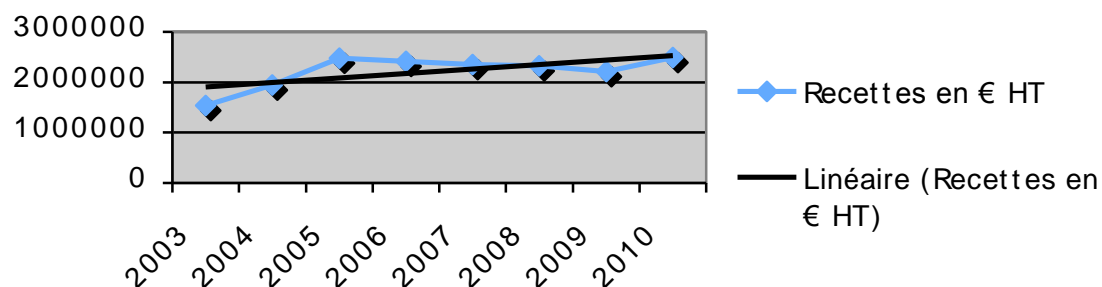
L'augmentation des tarifs au 1<sup>er</sup> mars 2010, l'extension du stationnement payant le 1<sup>er</sup> juillet 2010 ainsi que la mise en place du paiement par téléphonie mobile depuis le 1<sup>er</sup> septembre ont contribué à cette augmentation/

*Décomposition mensuelle des recettes (y compris les recettes du 1<sup>er</sup> janvier au 13 février de SANEMA):*

<b>RECETTES</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>Evolution N/N-1</b>
JANVIER	199 385	204 833	217 528	180 498	166 494,27	- 7,76 %
FEVRIER	204 700	187 757	210 482	168 853	169 336,08	+ 0,29 %
MARS	228 036	206 994	194 931	191 947	234 128,45	+ 21,98 %
AVRIL	194 088	169 931	210 269	181 786	190 304,24	+ 4,69 %
MAI	207 966	201 077	176 178	169 208	191 177,14	+ 12,98 %
JUIN	212 003	208 825	199 354	200 532	215 421,13	+ 7,42 %
JUILLET	184 979	179 954	180 259	182 555	206 203,43	+12,95 %
AOUT	157 987	167 940	148 968	152 922	198 731,75	+ 29,96 %
SEPTEMBRE	207 258	185 717	191 907	194 090	253 485,11	+ 30,60 %
OCTOBRE	233 193	237 651	217 711	192 950	244 248,89	+ 26,59 %
NOVEMBRE	186 340	199 681	169 395	187 068	216 425,13	+15,69 %
DECEMBRE	204 913	202 551	213 992	203 896	204 877,40	+ 0,48 %
<b>TOTAL</b>	<b>2 420 853</b>	<b>2 352 915</b>	<b>2 330 979</b>	<b>2 206 311</b>	<b>2 490 833,02</b>	<b>+ 12,90 %</b>

Les recettes correspondant au stationnement résidentiel s'élèvent à 70 480 € (depuis le 6 avril 2010)

#### Evolution des recettes



#### 4) ANALYSE FINANCIERE.

##### Compte de résultat (en € H.T)

Montant HT	2008	2009	2010 (à/c du 14/02/2010)	Variation 2009/2010
Chiffre d'affaire	487 397	519 536	507 589	-2,30%
Résultat d'exploitation	32 111	83 657	59 621	-28,73%
Résultat Financier	- 2 582	- 1 550	- 3 033	-95,68 %
Résultat Net	29 528	82 107	56 588	-31,08 %

##### Rémunération de la Ville :

Années	2008	2009	Var 2009/2008	2010	Var 2010/2009
Redevances	1 765 258	1 604 671	-9,10%	1 705 052	6,26%

#### 5) PISTES D'AMELIORATION DU SERVICE

Nouvelle campagne de marquage au sol.

Changement des panneaux de signalisation vétustes pour les mettre en conformité avec les normes actuelles.

Nouvelle campagne d'habillage publicitaire pour le paiement par téléphone





## **1.2 SPORT ET SERVICE A LA POPULATION**





# LE GOLF

---

## *INTRODUCTION*

Conformément aux articles 40 et 41, le délégataire a remis son rapport annuel qui comprend en un seul document les comptes-rendus technique et financier. Ce rapport présente l'exploitation du Golf du 1er janvier au 31 décembre 2010.

## *LA VIE JURIDIQUE DU CONTRAT*

- LE DELEGATAIRE DU SERVICE

Le GardenGolf de Metz Technopôle, propriété de la Ville de Metz, est géré en délégation de Service Public par un contrat d'affermage de 15 ans à la Société des Nouveaux Golfs de France qui gère depuis fin 2010 la gestion de 28 golfs dont celui de Metz Cherisey. Une Société, la SARL GARDENGOLF DE METZ TECHNOPOLE, filiale à 100 % de NGF, a été créée pour assurer la gestion du golf. Le contrat est effectif depuis le 15 juin 2006.

- L'EXPLOITATION DU SERVICE EN 2010

Le Fermier est chargé de la gestion et de l'exploitation du golf public comprenant :

- 1 parcours 18 trous aux normes internationales,
- 1 parcours Pitch&Putt de 6 trous homologué.

Des travaux de drainage sont prévus pour une meilleure qualité du terrain en périodes hivernales.

Les zones d'entraînement se composent de :

- 1 practice dédié à l'enseignement de 10 postes couverts
- 1 practice de 20 postes couverts
- 1 practice découvert de 5 postes synthétiques
- 1 putting green de 9 trous en libre accès
- un pitching green avec bunker d'entraînement

Les biens affermés comprennent également un Club-House (vestiaires dames et messieurs, un bureau et une salle de réunion, 1 salle de restauration avec 120 places assises, 1 nouveau comptoir-bar de 10 places, 2 terrasses extérieures d'une capacité totale de 70 places).

Dans 1 bâtiment annexe se trouve l'atelier réservé à l'entretien des parcours.

La Sarl Gardengolf Metz Technopole est également chargée de l'animation du site en organisant notamment des journées portes ouvertes, des compétitions et des démonstrations de golf ainsi qu'un enseignement en direction du monde scolaire. Elle a également pour mission de pratiquer une large ouverture en direction du grand public.

Le parcours est resté accessible toute l'année, par contre le club house et le restaurant ont été fermés en fin d'année en raison des travaux de remise en état de la toiture.

Les travaux liés au passage du METTIS vont modifier le périmètre cadastral et environnement du golf.

## **I - LES MOYENS MIS EN ŒUVRE**

### **1.1 Moyens humains**

12 personnes sont exclusivement affectées à la gestion du Golf de Metz-Technopôle et une douzaine au restaurant.

- l'effectif consacré à l'accueil et à l'administration comprend :

1 directeur, 1 responsable administrative et comptable, 1 responsable accueil et 1 hôtesse d'accueil,

- l'effectif affecté au terrain comprend :

1 green keeper, 1 adjoint au GK chargée du concept GardenGolf, 2 jardiniers et 1 saisonnier-mécanicien

- l'enseignement est assuré par 2 brevetés, 1 élève moniteur (en alternance au CREPS de Toulouse).

**La partie bar-restaurant** a été sous déléguée à la Sarl Restaurant GardenGolf.

L'organisation est la suivante :

- 2 cogérants, 1 directrice du restaurant.
- en salle : 1 chef de rang, 1 saisonnière, 4 commis apprentis
- en cuisine : 1 chef de cuisine, 1 second de cuisine, 2 commis apprentis.

## 1.2 Compte-rendu technique

### 1.21 Les investissements réalisés

#### - *Le parcours*

Chaque année, les projets du GardenGolf sont financés à hauteur de 15 000 € par la Ville pour l'aménagement paysagé du site, sur 15 ans.

En 2010, tous les abords immédiats du golf, entrée, terrasse, roseraie ont été repris (fond de forme, géotextile recouvert de paillage minéral) afin de les pérenniser et d'optimiser l'entretien. Des jachères fleuries ont vu le jour sur les trous 3, 4 et 16.

L'Etablissement Public Local d'Enseignement Agricole de Courcelles-Chaussy se forme aux méthodes de gestion différenciée et intervient sur le parcours dans le cadre de son partenariat.

Du mobilier de parcours a été mis en place : bancs, poubelles, lave balles, gabions ainsi qu'une nouvelle signalétique.

#### - *Rénovation du club-house*

Aux abords : création d'une plateforme dotée de bornes électriques pour recharger les voiturettes ; mise en place du « Totem des partenaires » à l'entrée du parking et réaménagement de l'aire de lavage.

Au restaurant : mise en conformité de la salle de restaurant, réfection de la toiture et changement de la tourelle d'extraction.

#### - *Practice et zones d'entraînement*

La bâche du practice pour l'enseignement a été changée et une frise bois en harmonie avec le nouveau practice a remplacé le plexi.

Un cheminement calcaire à l'arrière du practice a été créé, il sera bordé de tulipes

et de narcisses afin d'apporter une note de couleur.

### **1.22 La maintenance et l'entretien courant (mise en perspective avec les engagements contractuels, notamment article 29)**

Sur le Green (1,25 ha), 50 kg de gazon ont été nécessaires pour une opération de regarnissage.

Différentes opérations de sable ont été effectuées afin d'améliorer le roulement et la planimétrie des greens notamment pour les compétitions.

Une opération d'entretien des pieds d'arbres, taille de branches basses et coupe de sujets trop vieux ou malades a été réalisée.

Il a été procédé à la réparation des fuites sur les canalisations, au changement d'une vingtaine d'arroseurs et au drainage du trou n° 1.

La consommation annuelle en eau de pompage pour arrosage est de 30 000 m<sup>3</sup>.

### **1.24 Les travaux réalisés par la Ville**

- *Restaurant*  
Suite à la visite de la Commission de Sécurité divers travaux ont dû être réalisés : changement de 3 portes coupe-feu, remplacement de l'alarme incendie.
- *Station de pompage*  
Travaux complémentaires de mise en sécurité.

### **1.25 Les travaux nécessaires et les investissements à réaliser**

- *Restaurant*  
Le remplacement de 4 convecteurs électriques dans la salle de restaurant est à prévoir.
- *Cuisine*  
Plomberie et électricité sont à mettre aux normes.
- *Local Caddy Master*  
Un mauvais écoulement des eaux de cuisine provoque des odeurs persistantes dans les vestiaires.
- *Station de pompage*

Des travaux d'étanchéités ont été réalisés en 2009. Le local étant inondé lors de fortes pluies, des travaux complémentaires sont nécessaires.

- *Arrosage*

Un diagnostic sur le système d'arrosage a été demandé à la Sté SADIMATO. Le montant des travaux est estimé à 430 000 € pour l'arrosage et le drainage. La Ville de Metz devrait effectuer ces travaux, cette dépense sera inscrite lors d'un prochain budget.

- *Drainage*

Il est urgent de procéder au drainage car des zones très humides sont présentes sur le parcours. Les travaux sont prévus en même temps que l'arrosage.

- *Clôture*

Malgré la volonté de la mairie de faire de ce golf un espace ouvert, il doit toutefois répondre à des exigences de sécurité tant pour les joueurs que pour les promeneurs ou voisins.

Le golf déplore des intrusions de piétons ou d'engins motorisés sur le parcours et aussi des incidents matériels (impacts sur des carrosseries, pare-brises..) ou encore des altercations entre joueurs et promeneurs d'où la nécessité de sécuriser les zones proches des habitations, parkings et routes.

Le futur tracé du METTIS obligera à sécuriser davantage la rue Félix Savart et Augustin Fresnel par des filets de protection de 8 à 15 m de hauteur. Ces travaux seront pris en charge par Metz Métropole, maître d'ouvrage du projet.

Il a été décidé de consacrer 4 000 €/an pendant 5 ans du budget des plantations sur les 15 000 consentis annuellement par la Ville afin de constituer des clôtures végétales d'inextricables.

Pour l'année 2010, une dizaine de sinistres causés par les impacts de balles sont à déplorer. Trois zones sont recensées comme dangereuses :

- à gauche du practice, bâtiments et parkings KPMG, Fiduciaire, SAS Pierre de l'Est, en très large diminution depuis la construction d'un nouveau practice
- à droite du trou n°10, bâtiment SFR et Restaurant Universitaire
- à droite du trou n° 14 secteur ENSAM et UFR ESM-IAE

## II - LA GESTION DU SERVICE

### 2.1 Les abonnés et les usagers

Quelques chiffres clefs pour 2010 :

- nombre de membres : 405 + 4 % (390 en 2009)

- nombre de licenciés :	1119	- 2,8 % (1157 en 2009)
- nombre d'enfants à l'école du golf :	85	+ 6 % (80 en 2009)
- nombre de membres Association :	351	+ 9 % (323 en 2009)
- total des compétiteurs :	2891	- 16% (3365 en 2009)

Le site internet [www.gardengolfmetz.com](http://www.gardengolfmetz.com) est régulièrement mis à jour. En réservant leurs départs sur le site, les joueurs peuvent également consulter les dernières nouvelles. Les sites Internet [www.golf-club.com](http://www.golf-club.com) et [www.ngf.fr](http://www.ngf.fr) parlent des programmes de fidélité et des offres.

Le club House a été ouvert tous les jours excepté du 24 décembre au 2 janvier. Par contre, les parcours, les zones d'entraînement et le practice sont restés accessibles toute l'année.

## 2.2 Les animations

- Les animations commerciales ont été une priorité pour l'année 2010. L'objectif était de 2 natures : pérenniser la confiance acquise depuis juin 2006 par les joueurs de la région, ainsi que recruter et former de nouveaux joueurs.

Pour cela, des opérations commerciales importantes d'initiation gratuite au golf ont été mises en place :

- « Parrainage » tous les Week-ends d'avril (23 initiés)
- « Golfez'Entreprise » du 2 au 4 avril (35 initiés)
- « Tous au Golf » du 12 au 30 mai (92 initiés)
- « Tous Trop Golf » le mercredi 30 juin (128 initiés)
- Chaque élève de l'école du golf a parrainé un camarade non golfeur
- « Elles Swingent avec Clarins » samedi 11 juillet (18 initiées)
- « Portes ouvertes » du 28 août au 20 septembre (135 personnes initiées)
- « Les dimanches découvertes » tous les dimanches depuis le 15 avril (22 initiés)
- « L'animation estivale » du 5 juillet au 13 août (56 jeunes initiés)
- « La fête du sport en famille » au Plan d'Eau en septembre

A tous les joueurs qui se sont inscrits au forfait INFINITEE (46 € par mois pendant 12 mois en fonction de l'âge) dans la semaine suivant l'initiation, une ½ série (matériel de golf d'une valeur de 199 €) leur a été offerte. 111 débutants en ont bénéficié.

Quelques chiffres sur l'enseignement au GardenGolf en 2010 :

- 600 scolaires ont bénéficié de 7 heures d'initiation
- Plus de 500 personnes ont été initiées
- 11 personnes ont souscrit au forfait infinitee



- 87 personnes ont souscrit au forfait performance
- 85 enfants cette année à l'Ecole du Golf

En 2010, le chiffre d'affaire de l'enseignement s'élève à 189 000 € HT (199 989 € HT en 2009)

### 2.3 Les actions de communication et marketing

La presse locale ou encore radio Nostalgie ont été le relais de toutes les opérations organisées au golf.

### 2.4 La relation avec l'Association Sportive

Le nouveau Comité, sans changement de Président, est particulièrement actif, s'impliquant dans l'animation. Ambiance conviviale et des résultats sportifs sans précédent dans le Club car les deux équipes hommes et dames montent en 2<sup>ème</sup> Division Nationale Mid Amateur. Les dames et les séniors sont champions de Ligue.

Nouveaux Golf de France soutient l'Association Sportive financièrement à hauteur de 13 840 €

### 2.5 La tarification

Les tarifs sont adaptés en fonction du type de clients (adulte, enfant, étudiant...) et pour certaines catégories ils ont été revus à la baisse.

Les tarifs à la journée pour les joueurs de passage varient de 6 € le Green-Fee pour les - 25 ans à 28 € pour les adultes en basse saison. 9 € à 46 € en haute saison.

Tarifs individuels/mois des abonnements	2009	2010
Grand tour 7j/7	113	115
Grand tour 5j/7	97	90
Monogolf 7/7	97	99
Monogolf 5/7	79	81
Jeune - 32 ans	79	85
Jeune - 26 ans	29	30
Jeune- 18 ans	20	20
<b>Enseignement du golf collectif</b>		
Séance découverte 2h	20	20
Forfait Infinitee	90	92
Forfait performance	35	36
<b>Tarif école de golf</b>		

P'tit Golf de 4 à 6 ans	20	20
Ecole de golf 7 à 18 ans	31	34

Pour les jeunes, l'école de golf comprend :

- Les cours, abonnement au parcours, prêt du matériel et licence
- Forfait d'1h30 par semaine sur la période du 1<sup>er</sup> septembre au 30 juin (hors vacances scolaires) et d'1 heure pour la section « P'tit Golf »
- Groupe de niveaux, débutant et perfectionnement

### III - LES EVENEMENTS MARQUANTS

#### 3.1 Manifestations et compétitions organisées

Sur l'ensemble de l'année ce sont plus de 92 manifestations et compétitions qui ont été organisées. Ce sont 2 891 golfeurs qui y ont participé contre 3 365 en 2009.

Parmi les plus importantes, on peut noter :

- Compétition Golf Schwaller
- Carré Golf Cup
- Coupe du Club
- Coupe de la Ville de Metz
- Coupe du Président

....

#### 3.2 L'animation du golf

- Golf aux scolaires : l'enseignement en direction des scolaires fait partie des obligations contractuelles. Ainsi 600 enfants des classes de CM1-CM2 ont bénéficié des cours d'initiation.

Les 5 meilleurs enfants sélectionnés ont pu intégrer gratuitement l'école de golf.

- Animation estivale : assurée par l'Association Sportive du 5 juillet au 13 août, elle rencontre chaque année un vif succès.

Par contre, contrairement aux autres années aucun enfant ne s'est inscrit à l'Ecole du Golf (5 inscrits l'an dernier)

- Animation découverte : tout au long de l'année des initiations gratuites de 2 h sont mises en place.

### IV - LES PISTES D'AMÉLIORATION DU SERVICE

La première des préoccupations est de protéger l'espace des intrusions et du vandalisme, des clôtures végétalisées et arborées seront mises en place dans le cadre des 15 000 € de plants fournis par la Ville principalement à hauteur des trous n° 10, 11, 12, 14 et 16.

La sécurité aux abords immédiats de la rue Félix Savart sera renforcée le long du trajet du Mettis.

Les berges le long des obstacles d'eau sont dangereuses, des panneaux seront mis en place pour une mise en garde des dangers.

Concernant le parking, les 41 places à l'entrée du golf sont insuffisantes. Le tracé du Mettis empiète sur cette zone, lors du réaménagement il serait souhaitable d'avancer le parking de 4m vers le club house.

## V - LE BILAN COMPTABLE

Les comptes présentent un déficit net de 14 480 € contre un bénéfice de 41 530 € pour l'année 2009, les années précédentes étant également déficitaires.

La conjoncture économique peu favorable de l'année passée et des investissements importants (60 000 €) ont fragilisé les résultats.

Toutefois ces chiffres sont meilleurs que les estimations prévues dans le contrat d'affermage de 2006. Le golf « se porte bien » dans la mesure où le nombre de joueurs augmente et que le nombre de débutants est prometteur. De plus, la reprise du Golf de Cherisey début 2011 devrait générer la venue de nouveaux golfeurs.

### 5.1 Informations financières

- Les comptes annuels joints au Rapport d'Activité 2010 du Golf de Metz Technopole, se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan :	316 296 €
Chiffre d'affaires :	729 267 €
Résultat net comptable (perte) :	-14 480 €

### 5.2 Le compte de résultat

OPÉRATIONS	2009	2010
Chiffre d'affaires Net	700 855	728 101
Production immobilisée et subventions	935	1 166
Reprises et autres produits	22 051	56 657
<b>Total produits d'exploitation</b>	<b>723 841</b>	<b>785 922</b>
<b>Total charges d'exploitation</b>	<b>716 953</b>	<b>784 432</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>6 887</b>	<b>1 490</b>
Total produits financiers	273	493
Total charges financières	13 186	12 866
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>-12 912</b>	<b>-12 373</b>
<b>RESULTAT COURANT avant impôts</b>	<b>-6 025</b>	<b>-10 882</b>
Total produits exceptionnels	68 875	1 798
Total charges exceptionnelles	370	5 396

<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>68 505</b>	<b>-3 598</b>
TOTAL DES PRODUITS	792 989	788 214
TOTAL DES CHARGES	751 459	802 694
<b>RESULTAT NET</b>	<b>41 530</b>	<b>-14 480</b>

Redevances dues à la Ville :

Années	2008	2009	Var 2009/2008	2010	Var 2010/2009
Redevances	1 022	19 812	1838,55%	19 766	-0,23%

## VI - CONCLUSION

Depuis 2006, date du contrat, l'amélioration et l'embellissement du site est remarquable avec la création de nouveaux espaces végétalisés et la construction d'un nouveau practice.

Par contre, les travaux de drainage et d'arrosage deviennent urgents car les joueurs évoluent dans des conditions difficiles (parcours marécageux l'hiver et craquelé en été), ce qui génère une insatisfaction grandissante des joueurs du Garden Golf. De plus, les travaux liés à Mettis inquiètent les membres.

L'arrosage et le drainage seront refaits entièrement, la Ville de Metz proposera ces travaux estimés à 430 000 € au budget 2012.

En 2010 ce sont 25 membres qui se sont inscrits dans un autre club.

Le Garden Golf fait partie intégrante de la vitrine de la Ville de Metz et il doit continuer à contribuer à sa notoriété.





# LES ARENES DE METZ

---

## *INTRODUCTION*

Conformément à l'article 25 à 28, le délégataire a remis son rapport annuel qui comprend en un seul document les comptes-rendus technique et financier. Ce rapport présente l'exploitation du Palais Omnisports "les Arènes" du 1er janvier au 31 décembre 2010.

## *LA VIE JURIDIQUE DU CONTRAT*

- LE DELEGATAIRE DU SERVICE

Il s'agit de la SNC Les Arènes de Metz (filiale du groupe Véga), dont le siège social est situé aux Arènes. Ce contrat d'affermage a été renouvelé le 1<sup>er</sup> août 2008 pour une durée de 10 ans, suite à un premier contrat signé le 1<sup>er</sup> août 2002.

- L'EXPLOITATION DU SERVICE EN 2010

Le Fermier est chargé de gérer l'équipement des Arènes en y organisant des manifestations à vocations sportives, culturelles ou artistiques et en réservant à la Ville une vingtaine de journées gratuites et à certains de ses partenaires, l'accès à certaines

salles de l'équipement, pour leur besoin propre ou ceux d'utilisateurs particuliers, (conformément à l'article 29.3 Contributions de la Ville du contrat signé le 8 juin 2007)

Le Palais Omnisports «Les Arènes» est composé d'une part, de 8 salles de sports spécialisées destinées à accueillir des associations messines (selon un planning attribué par le Service des Sports) et d'autre part, d'une grande salle d'une capacité de 4 400 personnes, ayant pour objet d'accueillir tous types d'évènements sportifs, culturels et privés.

## **I - LES MOYENS MIS EN ŒUVRE**

### **1.1 Moyens humains**

Au 31 décembre 2010, 14 personnes sont affectées au site dont :

- 1 gérant
- 1 directrice d'exploitation
- 1 directeur technique
- 1 régisseur
- 1 adjoint au régisseur
- 1 responsable maintenance
- 1 responsable des salles annexes
- 2 agents d'accueil polyvalent (1 poste à pourvoir)
- 3 agents d'entretien
- 1 assistante commerciale
- 1 assistante administrative

Afin de mieux répondre aux besoins, des formations professionnelles ont été organisées :

- 1) Formation sauveteur secouriste du travail pour le personnel non formé
- 2) Sécurité des spectacles

Lors de manifestations importantes, le délégataire se fait assister par du personnel extérieur (cela correspond à 15 710 heures, soit 10 emplois équivalents temps plein).

### **1.2 Compte-rendu technique**

- 1.21 Les investissements réalisés par le délégataire sont :
- |                     |          |
|---------------------|----------|
| - 30 potelets noirs | 1 295,50 |
|---------------------|----------|

- 2 sacs de frappe en arts martiaux	1 398,00
- karcher	797,04
- escaliers de secours	12 260,00
- INMAC ordinateur HP portable FU307E	<u>660,09</u>
TOTAL =	16 410,63

1.22 La maintenance et l'entretien courant :

L'entretien des Arènes s'effectue conformément au plan de charge prévu par le cahier des charges.

Le gérant, outre les actions par son équipe d'entretien, a passé 3 contrats d'entretien et maintenance :

- un contrat de maintenance
- un contrat de prestations de nettoyage
- un contrat de télésurveillance.

1.23 Les travaux réalisés par la Ville :

- aucune intervention en 2010

1.24 Les travaux nécessaires et les investissements à réaliser :

- remplacement moquette 2 <sup>ème</sup> praticable gym	6 172
- réfection fosse de réception salle de gym	4 871
- rénovation sols	9 005
- remplacement pendrillons	3 972
- remplacement machine salle de musculation	2 985
- rénovation murs	5 000
- relamping grande salle	12 425
- réparation gradin amovible	5 071
- réfection portes anti-panique	9 759
- nettoyage vitrerie et parquet hand	9 200

....

Ce qui représente un total de **78 402,35 €** conformément à l'article 26.5 du contrat de DSP.

## II - LA GESTION DU SERVICE

### 2.1 La programmation

Durant l'année 2010, **77 manifestations publiques** se sont déroulées aux Arènes avec un total de **197 579 spectateurs** (63 en 2009 pour 156 896 spectateurs)

Elles se répartissent comme suit :

2.11 Les spectacles et concerts : 31 pour 87 763 spectateurs (26 pour 64 414 spectateurs en 2009) soit une progression de plus de 20 %



- 2.12 Les manifestations sportives : 26 pour 71 783 spectateurs (22 pour 73 647 spectateurs en 2009) soit plus de manifestations sportives mais 2,5% de spectateurs en moins.
- 2.13 Les manifestations événementielles : 27 dont 15 économiques et 12 événements spéciaux pour 33 333 spectateurs (15 dont 7 et 8 en 2009 pour 18 685 spectateurs) soit une augmentation de spectateurs de 78,39 %

On constate qu'en 2010 il y a eu une fréquentation aux manifestations sportives, légèrement en diminution par rapport à 2009.

Ainsi, le nombre de spectacles a connu un essor par rapport à 2009, il en est de même pour le nombre de manifestations sportives.

- 2.14 La programmation prévisionnelle pour 2011 : outre les matches de handball déjà programmés, il n'y aura pas d'autre grande manifestation sportive puisque l'OPEN quitte les Arènes.
- 2.15 Quant aux artistes, on notera les prestations attendues de Jamel DEBBOUZE, Bernard LAVILLIERS, Jean-Louis AUBERT ou encore Laurent GERRA.

## 2.2 L'utilisation des espaces

- 2.21 La grande salle :  
L'OPEN de Moselle, le Handball Féminin et le championnat du Monde de Trampoline ont connu un vif succès populaire cette année encore.
- 2.22 Les salles annexes :  
Les salles annexes ont été occupées par les scolaires et les clubs par 120 320 personnes contre 124 878 en 2009 (soit - 3,65%)  
Le total horaire d'**utilisation** de ces salles correspond à 10 657 heures contre 10 014 h en 2009 (soit 985 h de plus que l'an dernier)  
Le volume horaire d'**attribution** programmé par clubs et scolaires pour 2010 se montait à 19 546 h
- 2.23 Les journées d'utilisation Ville de Metz, 20 journées annuelles prévues au contrat, ont été utilisées, reste 2 disponibles sur le solde précédent.
  - 12 matches de handball de Metz Handball
  - 2 journées Conseil Général (Hand masculin)
  - 2 journées CD57 Gym pour le Championnat du Monde de Trampoline
  - 3 jours pour l'OPEN

- 1 journée pour la Région (Toques et étoiles)

#### 2.24 Comptabilité analytique par manifestation.

Ce document, joint en annexe au Rapport d'Activité fait apparaître un solde positif de 553 967 (contre 450 687 en 2009),

qui se traduit par :

Total recettes : 1 121 063 (1 047 710 € en 2009)

Total dépenses : 567 096 (597 023 € en 2009)

### 2.3 Les actions de communication, promotion

Des actions de «relations publiques» ont été engagées :

- Stand village partenaire Marathon et banderoles sur parcours 22 035,00
- Animation de Noël des salles annexes 700,00
- Animation sur Metz-Plage du 22/07 au 22/08 (soirée partenaire...) 18 014,61
- Organisation 1<sup>ère</sup> édition de Arts'N Sports 3 869,07
- Cartes de vœux et cadeaux de fin d'année 3 833,25
- Partenariat URBIS parking à 1 € 950,00

La dépense totale pour ces actions s'est montée à 49 401,93 € (27 996,99 € en 2009)

Des actions «publicitaires» ont été engagées par de la publicité écrite, affichée, distribuée ou encore insérée dans le journal LE MAG et les magazines Urban TV et Figure Libre pour un total de 27 622 €

### 2.4 La tarification et son évolution

Suite au renouvellement du contrat de délégation de service public prenant effet le 1<sup>er</sup> août 2008, aucune modification des tarifs n'a été effectuée depuis la signature de ce nouveau contrat.

## III - LES EVENEMENTS MARQUANTS

### 3.1 Les évènements sportifs

- 7 mai France/Egypte handball masculin (4 700 spectateurs)
- du 18 au 26 septembre (35 791 spectateurs) à l' OPEN de Moselle
- du 8 au 19 novembre : championnat du monde de Trampoline Tumbling (18 880 spectateurs)
- 21 novembre Coupe d'Europe de Handball Féminin (1 958 spectateurs)

### 3.2 Les évènements culturels

- 22 janvier : Le Choc des Gladiateurs (2 270 spectateurs)
- 2 février : Jacques Dutronc (3 505 spectateurs)

- 27 mars : Marc Lavoine (4 465 spectateurs) ; le 28 OUI OUI (4 572 spectateurs) ; le 31 Florence Foresti (3 948 spectateurs)
- 2 avril : Renan Luce (1 964 spectateurs)
- 31 mai : Nicolas Canteloup (3 628 spectateurs)
- 29 et 30 octobre : Christophe Maé (2 x 5145 spectateurs)
- 24 novembre : Il était une fois Joe Dassin (2 464 spectateurs) ; le 27 Garou (1 730)
- 3 au 5 décembre : Holiday on Ice (6 379 spectateurs) ; 11 et 12 Féerie des mille et une nuit sur glace (13 043) ; 16 Eddy Mitchell (4 075) ; Scooby Doo (2 808 spectateurs)

### 3.3 Les évènements économiques - événements spéciaux quelques exemples :

- 5 mars : Salon Studyrama des Etudes Supérieures (4 200 personnes)
- 3 avril : Pop et Corn (3 800)
- 6 mai : convention Batigère (1 600)
- 2 et 3 octobre : salon du chiot (2x5000) ; des Toques et des étoiles (12 000)

## IV - LES PISTES D'AMÉLIORATION DU SERVICE

### 4.1 Pour les utilisateurs des salles annexes

- *Les pistes de progrès pour les utilisateurs des salles annexes :*
  - Salle de musculation : banc de musculation adapté pour handicapés
  - Salle d'arts martiaux : protections murales mises en place
  - Salle de baby gym : réfection des placards et mise en place de miroirs
- *Les pistes d'amélioration pour les utilisateurs*
  - Création en grande salle de l'évènement Arts'N Sports le 13 juin 2010 Spectacle gratuit créé par et pour les associations sportives évoluant aux Arènes.
  - Visite du Père Noël, avec spectacle et distribution de friandises pour les jeunes sportifs.
  - Billetterie ouverte aux licenciés des salles annexes les mercredis après-midi : depuis 5 ans les licenciés d'une association utilisant les salles annexes bénéficient d'un tarif préférentiel sur les manifestations se déroulant aux Arènes.

### 4.2 Pour les utilisateurs de la Grande salle

- *Les pistes progrès pour les utilisateurs de la grande salle*

- Partenariat avec Urbis Park, gestionnaire du parking Gare - Centre Pompidou : mise en place d'un forfait parking à 1 € la soirée au lieu de 1,50 € par heure. Une signalétique a été mise en place aux alentours des Arènes.
- Création d'une nouvelle jauge 5 459 personnes en « assis/debout » : cette nouvelle jauge est possible en augmentant le nombre de personnes au parterre avec l'ajout d'escaliers de secours supplémentaires. Cette nouvelle configuration n'a été utilisée qu'une fois pour accueillir Christophe Maé, peu d'artistes arrivent à remplir la grande salle.
- Mise en place d'enquête de satisfaction lors des Championnats du Monde de Trampoline, lors du match de handball Metz/Ionas et du concert de Christophe Maé. Il en ressort que les Arènes sont perçues comme un lieu convivial mais plutôt inconfortable. Le problème de parking devrait se régler avec le tarif à 1 €.

## V - LE BILAN COMPTABLE

- Le bilan comptable a été attesté le 25 février 2011 par Monsieur Michel ZIRAH expert comptable.

## INFORMATIONS FINANCIÈRES

- Les comptes annuels joints au Rapport d'Activité 2010 des Arènes de Metz, se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan :	1 079 981 €
Chiffre d'affaires HT :	2 465 143 €
Résultat net comptable :	338 304 €

### Compte de résultat (en € HT)

OPÉRATIONS	2009	2010	Variation %
Chiffre d'affaires net	1 088 297	1 160 513	
Contrainte service public	1 358 000	1 304 630	
Autres produits d'exploitation	63 573	62 260	
<b>TOTAL des produits d'exploitation</b>	<b>2 509 871</b>	<b>2 527 403</b>	<b>0,70</b>
Achats de marchandises	32 330	32 594	
Autres achats et charges externes	1 300 041	1 325 569	
Frais de personnel	494 490	418 921	
Impôts, taxes et versements assimilés	43 952	29 717	
Dotations aux amortissements	165 054	140 506	
Autres charges	222 645	259 849	
<b>TOTAL des charges d'exploitation</b>	<b>2 258 512</b>	<b>2 207 157</b>	<b>2,27</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>251 359</b>	<b>320 246</b>	
Résultat financier	59	234	
Résultat exceptionnel	18 384	17 824	

<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>269 802</b>	<b>338 304</b>	<b>25,39</b>
---------------------	----------------	----------------	--------------

Provision au compte GER pour une somme totale de 78 402,35 €

qui comprend notamment :

- Rénovation des sols
- Réfection fosse de réception salle de gym
- Remplacement machine salle de musculation
- Relamping grande salle
- Réparation gradin amovible
- Nettoyage vitrerie et parquet hand

...

- La contribution pour contrainte de service public versée en 2010 par la Ville est de 1 304 630 € HT, en contrepartie de :
  - mise à disposition des salles annexes : 29 480 h à 40 € l'heure
  - mise à disposition de la grande salle : 20 jours Ville à 8 100 € tarif journalier
  - servitudes concerts & spectacles : 480 places à 35 € (24 places pour 20 concerts) *prévues à l'annexe 10 du contrat de DSP*
- Perception Ville :
  - l'intéressement lié au chiffre d'affaires : 188 498 €
  - la redevance d'affermage : 66 769 €
  - la redevance d'occupation : 961 €

Redevances dues à la Ville :

<b>Années</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>Var 2009/2008</b>	<b>2010</b>	<b>Var 2010/2009</b>
Redevances	178 405	213 072	<b>19,43%</b>	256 228	<b>20,25%</b>

*Pour conclure, on peut déjà annoncer la perte en 2011 du plus grand évènement sportif qui se déroulait aux Arènes, avec le départ de l'OPEN de Moselle. Cependant, bien que le secteur soit quelque peu sinistré, le délégataire a prévu une nouvelle jauge afin d'augmenter le nombre de spectateurs ce qui lui permettra de s'orienter vers de nouvelles activités plus économiques, drainées par l'ouverture du Centre Pompidou Metz.*



# LE CREMATORIUM

---

## **1) INTRODUCTION GENERALE**

Conformément aux articles 38 à 41 du contrat de concession, le délégataire a remis son rapport annuel qui comprend en un seul document un état des comptes du délégataire ainsi qu'une analyse de la qualité du service et des conditions d'exécution du service. Ce rapport présente l'exploitation du Crématorium de Metz pour l'année 2010.

## **2) LA VIE JURIDIQUE DU CONTRAT**

### **2.1 - Le délégataire du service**

Il s'agit de la Société des Crématoriums de France (SA), dont le siège social est situé à Bailleul, 150, avenue de la Libération (59270). La Société des Crématoriums de France gère d'autres crématoriums en France (dont Poitiers, Saint-Ouen l'Aumône, Nîmes, Aix-en-Provence, Fort-de-France, Caen, Auxerre, Evreux, Annecy...).

Le délégataire est titulaire, depuis le 5 juillet 2006, de l'habilitation préfectorale lui permettant d'exploiter le crématorium. Cette habilitation est valable six ans. Suite au changement de Directeur, le gestionnaire du crématorium est titulaire d'une habilitation préfectorale délivrée le 28 janvier 2009 et valable jusqu'au 4 juillet 2012.

Le délégataire n'exerce aucune activité de Pompes Funèbres, ce qui lui permet d'assurer une stricte égalité de traitement entre les différents opérateurs funéraires du secteur.

### **2.2 - Date d'effet du contrat**

23 juillet 2004.

### **2.3 - Date de fin du contrat**

6 juillet 2026.

### **3) L'EXPLOITATION DU SERVICE EN 2010**

#### **3.1 - La nature du service exploité**

La concession porte sur la conception, la construction, l'aménagement et l'exploitation d'un crématorium dans l'enceinte du cimetière de l'Est.

#### **3.2 - Le nombre de salariés affecté au service**

En 2010, 2 personnes sont affectées au site à temps plein dont 1 directeur et 1 assistant funéraire. Ces 2 emplois à durée indéterminée ont représenté en 2010, avec les embauches en contrat à durée déterminée ou en intérim, 2,52 emplois équivalent temps plein. En 2009, Monsieur Gilles BONGIOVANNI a succédé à Monsieur Eric MARCHAND en qualité de Directeur de l'établissement.

On rappellera à cet égard qu'en vertu du contrat de délégation (art. 26), il est fait obligation au concessionnaire d'affecter 3 personnes à temps partiel au service, dès l'ouverture du crématorium afin de pouvoir disposer en permanence de deux équivalents temps plein pour assurer le service.

Au-delà de 1000 crémations par année civile, les trois salariés doivent être employés à temps complet.

#### **3.3 - Les travaux et investissements réalisés**

Les investissements les plus importants réalisés par le délégataire sont :

- la construction, sur un terrain d'une superficie de 2 950 m<sup>2</sup>, d'un crématorium d'une surface totale de 705 m<sup>2</sup>, lequel comprend :

a) une partie publique, composée en particulier d'un espace d'accueil, d'un salon d'attente, du bureau de la direction, d'un bureau d'accueil des familles, de deux salles de recueillement, d'un salon des retrouvailles, d'un condouloir, d'une salle de remise des urnes et de visualisation et des sanitaires publics.

b) une partie technique à l'usage exclusif du délégataire, composée en particulier de deux sas de départ, d'un accès technique pour les pompes funèbres, d'une salle de transfert, d'une salle technique pouvant accueillir 2 appareils de crémation et équipée à ce jour d'un seul four, d'un pulvérisateur de calcius et d'une armoire de transfert des cendres, d'un local de dépôt provisoire des urnes, d'une salle de détente pour le personnel, de vestiaires et sanitaires, d'un local matériel et d'un local chaufferie ainsi que 8 cellules réfrigérées (installation des 8 cellules le 28 octobre 2009).

En juillet 2007, la zone extérieure de circulation des véhicules techniques a été agrandie par le concessionnaire.



## **4) L'ACTIVITE COMMERCIALE**

### **4.1 - Les chiffres clés du service**

Durant l'année 2010, le crématorium a effectué 817 crémations dont 779 crémations d'adultes, 1 crémation d'enfant de 1 à 12 ans, 7 crémations d'enfants de moins d'un an, 2 crémations d'indigents et 5 crémations de reliquaires de restes mortels, 20 crémations d'ossements pour la Ville de Metz et 19 crémations de pièces anatomiques, ce qui correspond à un taux d'utilisation de 59,45 % (le taux d'utilisation est obtenu en comparant le nombre effectif des crémations de l'année à la capacité maximale du crématorium).

Par ailleurs, on dénombre en 2010, 531 locations de salles de recueillement et 20 dispersions de cendres au Jardin du Souvenir. En 2010, 47 urnes étaient en attente dans l'établissement.

Pour 2011, le concessionnaire prévoit de réaliser 860 crémations, soit une augmentation de 5,26 % .

Il est rappelé qu'en vertu du contrat de délégation (art.6), le concessionnaire devra procéder à l'installation d'un second four dès que le nombre de crémations sera supérieur à 1000 par an.

Conformément aux dispositions de l'article 36 du contrat de concession, le délégataire s'est acquitté auprès de la Ville, pour l'année 2010, d'une redevance d'exploitation d'un montant de 6 389,22 euros et d'une redevance d'occupation du domaine public d'un montant de 1 670,94 euros.

### **4.2 - La tarification**

Les tarifs du crématorium ont été révisés à la baisse le 3 juillet 2010. Ils se décomposent comme suit :

Crémation adulte : 489 euros TTC (492 euros TTC jusqu'au 3 juillet 2010)

Crémation d'indigents, d'enfants de 1 à 12 ans ou de moins de 1 an : gratuit (inchangé)

Crémation de restes anatomiques : 232 euros TTC (233 euros TTC jusqu'au 3 juillet 2010)

Crémation de restes mortels exhumés : 232 euros TTC ( 233 euros TTC jusqu'au 3 juillet 2010)

Crémation d'ossements pour la Ville de Metz : 381 euros TTC (383 euros TTC jusqu'au 3 juillet 2010) (reliquaire de la taille d'un cercueil)

Location salle de recueillement (45 mn) : 117 euros TTC (118 euros TTC jusqu'au 3 juillet 2010)

Location salle de recueillement (lh30) : 173 euros TTC (174 euros TTC jusqu'au 3 juillet 2010)

Dispersion anonyme des cendres au Jardin du Souvenir : 40 euros TTC (inchangé)

#### 4.3 - Informations financières

##### Compte de résultat :

Les comptes annuels joints au Rapport d'Activité 2010 du crématorium de Metz, se caractérisent par les données suivantes :

OPÉRATIONS	2009	2010	Evolution n/n-1
Chiffre d'affaires net	340 101 €	399 093 €	+ 17,35 %
Autres produits d'exploitation	4 393 €		-100 %
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>344 494 €</b>	<b>399 093€</b>	<b>+ 15,85 %</b>
Achats et autres	216 197 €	248 993 €	+ 15,17 %
Frais de personnel	121 809 €	127 005 €	+ 4,27%
Impôts, taxes et versements assimilés	14 981 €	11 262 €	-24,82%
Dotations aux amortissements	75 065 €	73 721 €	- 1,79 %
Autres charges	7 187 €	7 994 €	+11,23 %

<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>435 239 €</b>	<b>468 975 €</b>	<b>+ 7,75 %</b>
Résultat d'exploitation	-90 745 €	-69 882 €	- 22,99 %
Résultat financier	-39 714 €	-35 992 €	- 9,37 %
Résultat exceptionnel	2 400 €		-100%
Participation salariés	759 €	1 519 €	+100,13 %
<b>RESULTAT NET</b>	<b>-128 818€</b>	<b>-107 393€</b>	<b>- 16,63 %</b>

<b>Redevances versées à la Ville</b>	<b>7 208,78 €</b>	<b>8 060,16 €</b>	<b>+ 11,81 %</b>
--------------------------------------	-------------------	-------------------	------------------

#### **4.4-Observations de la clientèle**

Elles sont recensées dans le Livre d'Or mis à disposition des familles au crématorium. Les familles soulignent pour l'essentiel la qualité de l'accueil et de l'accompagnement par le personnel du crématorium. Un grand nombre de remarques portaient également sur l'absence d'un parking aux abords immédiats du crématorium. Ce dernier point a été résolu en 2007 par l'aménagement par la Ville de Metz d'un parking dans l'enceinte du crématorium et à l'usage exclusif de cet équipement. Il s'agit d'un parking comprenant 12 places dont 2 pour personnes à mobilité réduite.

Ce parking est utilisé avec satisfaction par les familles.

En 2010, aucune réclamation de familles n'a été enregistrée. Par ailleurs, une brochure du crématorium est disponible depuis octobre 2006 pour améliorer l'information du public notamment par l'intermédiaire des entreprises de pompes funèbres.

Un nouveau règlement intérieur du crématorium a été signé par la Ville de Metz et la Société des crématoriums de France le 28 août 2009 afin de prendre en compte la nouvelle loi funéraire n°2008-1350 du 19 décembre 2008. Il est à la disposition du public au crématorium.

#### **5) LES PISTES DE PROGRES POUR L'AMELIORATION DE LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC**

En 2007, la principale mesure d'amélioration de l'accueil du public passait par la réalisation d'un parking à l'usage exclusif du crématorium. Comme précisé précédemment, ce parking a été

réalisé par les services techniques municipaux et est utilisé par les familles, répondant ainsi à une véritable attente.

La Direction du crématorium considère comme suffisante l'amplitude horaire de l'ouverture au public du crématorium. Ce dernier est ouvert du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures, ainsi que le samedi de 10 heures à 12 heures pour l'accueil des familles et les crémations.

Le crématorium organise actuellement une fois par an, à la Toussaint, une journée «portes ouvertes » pour permettre aux familles qui le souhaitent de visiter l'équipement et obtenir tous renseignements relatifs à la crémation. La Direction du crématorium a organisé une journée du Souvenir le lundi 1<sup>er</sup> novembre 2010.

Enfin, le crématorium offre depuis 2006 la possibilité aux familles qui le souhaitent d'organiser à l'issue du recueillement un moment convivial permettant aux personnes de se retrouver dans le condouloir pour prendre une collation. Le crématorium loue aux familles cet espace et les familles font ou non appel aux services d'un traiteur (dans ce cas, la location de la salle de recueillement est de 1h30 au lieu de 0h45 habituellement).

De juillet 2008 à décembre 2010, le crématorium de Metz a effectué des enquêtes de satisfaction des familles : il en ressort que l'accueil réservé aux familles est jugé satisfaisant voire très satisfaisant à 98,7 %, le déroulement du moment de recueillement répond aux attentes des familles à 97,07 %, les familles recommanderaient l'établissement à 96,42 %.

Enfin, en 2009, la société des crématoriums de France a travaillé avec la société Bureau Véritas sur la création d'un référentiel de certification de services destiné à la gestion d'un crématorium. Ce référentiel, nommé « Gérer un crématorium en France : un métier de service public à part entière », a fait l'objet d'une validation en mai 2010 sous le contrôle des ministères concernés, de la DGCCRF, de la Fédération Française de Crémation et des associations de consommateurs et de professionnels. Cette démarche vise notamment à mettre en confiance les familles ayant recours à la crémation et conforter la notoriété de l'établissement certifié, ainsi qu'à garantir une qualité de service homogène dans toute la France et à professionnaliser le métier. La certification de services est obtenue pour 3 ans. Chaque année, des audits de contrôle seront réalisés par le Bureau Véritas.



# **L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE**

## **I – INTRODUCTION**

### Contexte :

Par délibération en date du 23/11/2006, la Ville de Metz a opté pour le principe de recourir à une DSP pour la gestion de ses aires d'accueil des gens du voyage.

Le Délégué ainsi retenu le 25/09/08 est la Société Anonyme d'Economie Mixte « ADOMA »

La nature du contrat est un affermage.

### Descriptif :

L'aire d'accueil des gens du voyage située 17 et 19 avenue de Blida à Metz comporte 40 places se décomposant comme suit :

- Création de 16 places au 17 avenue de Blida ;
- Réhabilitation de l'aire déjà existante pour 24 places au 19 avenue de Blida.

En ce qui concerne l'aire située 17 avenue de Blida, les travaux ont été achevés, fin juin 2009, avec une mise en gestion au délégataire le 1<sup>er</sup> juillet 2009.

Les travaux de l'aire située 19 avenue de Blida se sont, eux, achevés le 09 novembre 2009, date de la mise en gestion de l'équipement.

Le tarif journalier est de 2€ par emplacement au 31 décembre 2010, conformément à la décision du Conseil Municipal du 25 septembre 2008.

Conformément au contrat de Délégation de Service Public, deux agents sont présents le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h, le mercredi du 8h à 12h et le samedi du 9h à 12h.

(En dehors de ces horaires, une astreinte technique peut être jointe par téléphone au 01 40 61 43 00).

Le contrat a une durée de 10 ans à compter de la date de mise à disposition du 1<sup>er</sup> équipement soit jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2019.

## **II – SYNTHÈSE**

Le rapport annuel ci-joint a été établi sur l'année 2010, l'aire n'ayant pas été ouverte intégralement avant le mois de novembre 2009.

### **Durée du Séjour :**

Elle est de 5 mois au n°17 avenue de Blida et de 3 mois au n°19 pour permettre la rotation des résidents sachant que la durée maximale autorisée est de 9 mois par an.

### **Personnel :**

Deux personnes sont détachées pour la gestion administrative et l'entretien de l'aire, chacune à plein temps.

### **Taux d'occupation :**

82% d'occupation au premier semestre et 98% au deuxième semestre 2010.

Une fermeture annuelle pour entretien a été programmée en août 2010 conformément au contrat de DSP.

### **Gestion de l'aire :**

La mise en gestion en juillet 2009 a été compliquée du fait de la présence de gens du voyage semi-sédentaires qui occupaient le terrain depuis plusieurs dizaines d'années sans aucune contrainte financière. Peu à peu, le climat s'est apaisé et aujourd'hui le fonctionnement de l'aire est conforme à celui des autres aires gérées par ADOMA.

### **Aspects financiers :**

Paiement des fluides par les résidents : 3€ le m3 d'eau et 0.12€ le KWh.

Le délégataire perçoit une contribution financière annuelle révisable de la Ville de Metz d'un montant de 46 351,89 €TTC pour les aires de Blida.

Le versement de cette contribution financière a lieu semestriellement.

La Ville de Metz, quant à elle, perçoit une redevance d'affermage de la part du Délégué, d'un montant de 17 169,98€ nette de TVA pour l'aire de Blida, non révisable.

Ce versement intervient le 1<sup>er</sup> juillet de l'année suivant la prise d'effet du contrat (soit le 1<sup>er</sup> juillet 2010).

Afin d'équilibrer le contrat, une somme égale à la redevance d'affermage doit être versée au délégataire.

Toutefois, au regard du bilan financier figurant en annexe, on note un déficit sur le résultat net 2010 pour ADOMA d'un montant de 44 037.50€. Celui-ci s'explique notamment par les dépenses assumées par le gestionnaire, sur les achats et sur l'entretien.

Il ressort également du compte de résultat les données suivantes (en € HT) :

**\*ATTENTION : En 2009, l'aire d'accueil a été mise en gestion à compter du deuxième semestre.**

<b>OPÉRATIONS</b>	<b>2010</b>	<b>2009 *</b>	<b>Evolution N/N-1</b>
Chiffre d'affaires net	57 200,77	12 522,09	+ 37 678,68

Subventions	63 576,00	31 311,67	+ 32 264,33
Autres produits d'exploitation	/	34,24	- 34,24
<b>TOTAL</b>	<b>120 776,77</b>	<b>43 868,00</b>	<b>+ 76 908,77</b>
Achats	42 295,16	7 721,45	+ 34 573,71
Services extérieurs	59 012,06	24 717,36	+ 34 294,70
Frais de personnel	41 831,62	43 247,93	- 1 416,31
Impôts, taxes et versements assimilés	698,59	695,04	+ 3,55
Dotations aux amortissements	2 696,86	110,76	+ 2 586,10
Autres charges	18 099,98	832,50	+ 17 447,48
<b>TOTAL</b>	<b>164 634,27</b>	<b>77 325,04</b>	<b>+ 87 489,23</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>- 43 857,50</b>	<b>- 33 457,04</b>	<b>- 10 400,46</b>
Résultat financier	/	/	/
Résultat exceptionnel	- 180,00	/	- 180,00
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>- 44 037,50</b>	<b>- 33 457,04</b>	<b>- 10 580,46</b>





## **1.3 ENERGIE ET EAU POTABLE**





# CHAUFFAGE URBAIN METZ EST

---

## 1) INTRODUCTION

La période retenue pour les rapports est l'année civile. Le présent rapport porte sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2010.

## 2) VIE JURIDIQUE DU CONTRAT

### 2.1 – Le délégataire du service

Il s'agit de l'UEM en remplacement de la Société Technique d'Exploitation du chauffage à distance de Metz-Borny (STEB) suite à la nouvelle Délégation de Service Public pour la Production et la Distribution de Chaleur sur Metz Est.

### 2.2 – Date d'entrée en vigueur du contrat

1<sup>er</sup> juillet 2005

### 2.3 – Date de fin du contrat

30 juin 2025

## 3) L'EXPLOITATION DU SERVICE EN 2007

### 3.1 – La nature du service exploité

Le Concessionnaire est chargé de gérer, entretenir, exploiter, et développer les ouvrages du réseau de chaleur de Metz Est que la Ville de Metz lui a confiés à la fin de la précédente Délégation de Service Public

Ces ouvrages sont composés notamment de :

A) Une chaufferie centrale, située 1, rue des Nonnetiers à Metz, d'une puissance totale de 76,9 MW équipée des 3 générateurs suivants :

- 1 chaudière à tubes d'eau (Fioul lourd TBTS) d'une puissance de 32,9 MW
- 1 chaudière à tubes d'eau fonctionnant au charbon d'une puissance de 17,2 MW
- 1 chaudière à tubes d'eau fonctionnant au charbon d'une puissance de 26,8 MW

- B) Une distribution de fluide calorifique qui alimente les sous-stations par deux réseaux :
- Un réseau haute pression d'une longueur d'environ 11.3 Km, fonctionnant en régime nominal sous une pression de 25 bars et à des températures de 170 °C à l'aller et 90°C au retour
  - Un réseau basse pression d'une longueur d'environ 13.2 Km fonctionnant en régime nominal avec des températures de 105 °C à l'aller et 75°C au retour.
- C) Des sous-stations de chauffage urbain alimentées par le réseau de distribution :
- 56 sous-stations à haute pression,
  - 37 sous-stations à basse pression,
  - 7 sous-stations mixtes.

Le réseau de chaleur de METZ Est assure le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire de logements (plus de 5100) et d'équipements (représentant environ 4900 équivalents logements).

Au total ce sont un peu plus de 10 000 équivalents logements qui sont desservis par ces installations. Les besoins de l'ensemble des usagers sont d'environ 120 000 KWh pour le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire.

### **3.2 – Le nombre de salariés affectés au service**

Cinq personnes sont affectées au service concédé (1 technicien d'entretien 2<sup>ème</sup> degré, 1 technicien d'entretien réseau, 1 agent technique 1<sup>er</sup> degré, 1 chef ouvrier et 1 ouvrier professionnel).

D'autres services de l'UEM peuvent intervenir :

- Le service production pour l'exploitation du réseau de chaleur
- Le service commercial pour les actions commerciales
- Le service Comptabilité Finances pour le recouvrement et l'établissement des comptes annuels
- L'accueil et la gestion clientèle pour l'établissement des factures
- Le service Exploitation Maintenance pour la gestion des dépannages.

### **3.3 – Les travaux et investissements réalisés (état des équipements)**

Les investissements les plus importants réalisés par le délégataire sont :

#### *1) Raccordements nouveaux clients :*

Les nouveaux raccordements intervenus en 2010 sont les suivants :

- Crèche Enfance et Famille, 51 rue Claude Bernard
- ENSAM (2 sous-stations), 4 rue Augustin Fresnel
- CFA Hôtelier, 4 Boulevard de la Défense
- Région de Gendarmerie, rue Albert Bettannier
- Complexe Sportif Ville de Metz (pompe à chaleur), rue de la Baronète

#### *2) Extensions des réseaux :*

En 2010, les extensions suivantes ont été réalisées :

- Réalisation de l'extension du réseau pour le raccordement ENSAM
- Réalisation de l'extension du réseau pour le raccordement de la crèche de Borny
- Extension du réseau pour le raccordement de la gendarmerie de Queuleu
- Extension du réseau pour le raccordement du CFA hôtelier Boulevard de la Défense
- Réalisation de l'extension du réseau pour le raccordement des nouveaux vestiaires Haut de Blémont.

### 3) Renouvellements des réseaux :

Le programme des travaux réalisés en 2010 est indiqué ci-dessous :

- Boulevard de Provence : Réfection caniveau, fosse à vannes, tuyauterie, supports et calorifuge (80 m en DN 400 et 12 m en DN 150)
- Boulevard de Provence : Raccordement Sous Station E, remplacement du réseau HP DN 80 et création d'un réseau en sur-profondeur pour passage METTIS (25 m en DN 25)
- Boulevard de Guyenne : Réfection caniveau, fosse à vannes, tuyauterie, supports et calorifuge (150 m en DN 400, 300 m en DN 350, 310 m en DN 300, 100 m en DN 250, 20 m en DN 125, 40 m en DN 100, 20 m en DN 65)
- Rue Michelet : Réfection du caniveau, tuyauterie, supports et calorifuge (100 m en DN 100 et 65)
- Rue Bergson : Réfection du caniveau, tuyauterie, supports et calorifuge (85 m en DN 50)

### 4) Principaux travaux neufs dans la centrale :

- Rénovation complète Poste HT
- Remplacement et élimination des deux transformateurs HT contaminés en PCB
- Etude et commande du matériel pour automatisation de la chaudière 5
- Mise en place de garde-corps et de portiques en centrale
- Mise en place de compteurs horaires sur les machines tournantes
- Remplacement de la pompe de circulation 3 et mise en place d'un variateur de vitesse
- Réfection de l'étanchéité des cuves fioul.

## **3.3 – Les événements marquants en 2010**

Le réseau de chauffage urbain de Metz Est a été alimenté à 93 % par l'interconnexion des deux réseaux Metz Cité et Metz Est (interconnexion prévue dans le contrat de DSP et mise en service fin 2007) qui permet d'importer la chaleur en provenance de Chambière.

10 fuites ont été recensées ce qui marque une légère augmentation par rapport à 2009 (7) mais le chiffre est toujours en recul par rapport à 2007 (22) et 2008 (14). Il est cependant nécessaire de maintenir une vigilance sur la rénovation des réseaux.

La procédure d'information à l'attention des usagers lors des coupures du réseau de chauffage urbain, pour maintenance ou rénovation des installations a été mise en place en 2010.

Signature d'un avenant 1 au contrat de Délégation de Service Public pour le raccordement au réseau de chauffage urbain du CHR de Mercy.

## **4) L'ACTIVITE COMMERCIALE**

### **4.1 – Les chiffres clés du service**

La chaufferie est équipée d'un générateur fioul (32.9 MW) et de 2 générateurs charbon (total de 44 MW).

Au 31/12/2010, le nombre d'Unité de Répartition Forfaitaire est de 115 715, en augmentation de 11 266 URF par rapport à fin 2009 (dû aux nouveaux raccordements de la Crèche Enfance Famille, de l'ENSAM, du CFA Hôtelier, de la Région de Gendarmerie et du Complexe Sportif rue de la Baronète).

Le taux de rendement de la chaufferie atteint 88.7 % (pour mémoire, la chaufferie n'est utilisée que pour 7% du besoin).

Le rendement global est de 90.8 %.

Les pertes réseaux, lesquelles caractérisent l'évolution de l'état du calorifuge, atteignent 8.4% en baisse par rapport à 2009 (10.7 %)

#### **4.2 – Observations sur les consommations**

La production de chaleur a été assurée par 1380 tonnes de charbon pour produire 9 187 822 KWH.

Il est à rappeler que le tonnage de charbon encore utilisé en 2007 était de 11 000 tonnes et que cette diminution significative du tonnage de charbon provient de la mise en service de l'interconnexion des deux réseaux de chaleur de Metz (mise en service le 17 octobre 2007).

Celle-ci permet d'alimenter la quasi-totalité de l'année le réseau de Metz Est à partir de la centrale de Chambière. La centrale de Metz Est assurera uniquement le secours ou la fourniture de chaleur lors des pointes, les mois les plus froids de la saison.

En 2010, l'interconnexion a permis de fournir 121 858 714 KWh. (93 % des besoins)

La chaleur livrée aux sous-stations s'élève à 119 165 730 KWH en hausse de 22.43 % par rapport à la période précédente (nouveaux abonnés et rigueur de l'hiver)

### **5) INFORMATIONS FINANCIERES**

#### **5.1 – Tarifs et chiffre d'affaires**

Les tarifs variables au 31/12/2008 étaient :

- 1) 35.99 € HT par MWH pour le chauffage (contre 30.62 € HT au 31/12/2009) soit une hausse de 17.54 %.
- 2) 4.57 € HT par m3 pour l'eau chaude sanitaire (contre 3.89 € HT au 31/12/2009) soit une hausse de 17.5 %.

A ces tarifs dits variables s'ajoutent un tarif forfaitaire R2 pour le renouvellement des équipements. Ce prix de 19.92 € HT par URF est en légère hausse (+2.8 %) par rapport au 31/12/2009.

Le prix total (R1 + R2) de vente de la chaleur a augmenté en 2010 de 12.15%.

Prix en € HT	2007	2008	2009	2010	Evolution N/N-1
<b>Chauffage (€/MWh)</b>	23.07	30.11	30,62	35.99	+ 17.54 %
<b>Eau chaude (€/M3)</b>	2.94	3.82	3,89	4.57	+ 17.5 %
<b>Forfait R2 (€/URF)</b>	18.39	18,73	19.37	19.92	+ 2.84 %

## 5.2 – Produits, charges et résultat économique de la gestion du service concédé (2010)

	Réel 2010	Réel 2009	Ecart €
<b>Chiffre d'affaires TOTAL</b>	<b>6 674 891</b>	<b>5 365 957</b>	<b>1 308 934</b>
<i>Ventes de chaleur</i>	6 180 338	5 230 940	949 397
<b>Chiffre d'affaires "CHALEUR FORCE"</b>	<b>6 180 338</b>	<b>5 230 940</b>	<b>949 397</b>
Cession interne de vapeur	4 099 911	3 422 149	677 762
Consommat. Charbon Metz Est	225 614	159 990	65 625
<b>Total combustibles</b>	<b>4 325 526</b>	<b>3 582 139</b>	<b>743 387</b>
<b>Marge brute "ENERGIE"</b>	<b>1 854 812</b>	<b>1 648 802</b>	<b>206 010</b>
Taux marge (% du CA energie)	30%	32%	22%
CA annexe	494 553	132 415	362 138
Production stockée	-9 727	6 255	-15 983
Production immobilisée	199 248	56 889	142 359
<b>Autres produits</b>	<b>684 074</b>	<b>198 161</b>	<b>485 913</b>
Autres approvisionnements	49 380	67 587	-18 207
Autres charges : divers	240 020	395 804	-155 784
Autres charges : gros entretien	769 757	358 997	410 760
Moyens généraux et informatiques	308 732	317 881	-9 148
Sous-traitance interne	454 403	142 686	311 718
Sous-traitance URM	17 376	15 458	1 918
<b>Services extérieurs &amp; autres</b>	<b>1 839 669</b>	<b>1 298 413</b>	<b>541 256</b>
<b>VALEUR AJOUTEE</b>	<b>699 217</b>	<b>548 549</b>	<b>150 668</b>
<i>Autres subventions d'exploitation</i>	0	0	0
<i>Impôts et taxes</i>	83 843	121 344	-37 501
<i>Frais de personnel</i>	464 233	366 628	97 605
<b>EBE</b>	<b>151 141</b>	<b>60 577</b>	<b>90 563</b>
<i>Amortissements &amp; Provisions</i>	459 699	-473 952	933 651
<i>Produits / charges diverses</i>	-10 222	-12 668	2 446
<b>RESULTAT EXPLOITATION</b>	<b>-318 781</b>	<b>521 861</b>	<b>-840 642</b>
<i>Résultat financier</i>	37 756	14 596	23 160
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>	<b>-281 025</b>	<b>536 457</b>	<b>-817 482</b>
<i>Résultat exceptionnel</i>	-6 212	164 418	-170 631
<b>RESULTAT AVANT IMPOTS</b>	<b>-287 237</b>	<b>700 875</b>	<b>-988 113</b>

## 5.3 – Résultat net

Le délégataire présente pour 2010 un chiffre d'affaires total de 6 675 k€ en hausse de 1.3 M€ par rapport à 2009.

### Redevances dues à la Ville :

Années	2008	2009	Var 2009/2008	2010	Var 2010/2009
Redevances	101 603	113 294	11,51%	114 487	1,05%



## **6) LES PISTES DE PROGRES POUR L'AMELIORATION DE LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC**

L'année 2011 sera consacrée à travailler sur la conclusion du dossier pour le raccordement au chauffage urbain de la ZAC de Mercy. Développement des réseaux basse température sur les nouveaux projets pour diminuer les pertes thermiques.





# CHAUFFAGE URBAIN METZ CITE

---

## 1) INTRODUCTION

Le présent rapport porte sur la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2010 (début du contrat le 1er juillet 2010)

## 2) VIE JURIDIQUE DU CONTRAT

### 2.1 – Le délégataire du service

Il s'agit de l'UEM suite à la nouvelle Délégation de Service Public pour le transport et la distribution de chaleur destiné à assurer le chauffage des locaux et la production d'eau chaude sanitaire sur le secteur de Metz Cité

### 2.2 – Date d'entrée en vigueur du contrat

1<sup>er</sup> juillet 2010

### 2.3 – Date de fin du contrat

30 juin 2025

## 3) L'EXPLOITATION DU SERVICE EN 2007

### 3.1 – La nature du service exploité

Le Concessionnaire est chargé de gérer, entretenir, exploiter, et développer les ouvrages du réseau de chaleur de Metz Cité que la Ville de Metz lui a confiés à travers une Délégation de Service Public par concession en date du 1<sup>er</sup> juillet 2010.

Ces ouvrages sont composés notamment de :

A) Une distribution de fluide calorifique qui alimente les sous-stations par deux réseaux :

- Un réseau haute pression d'une longueur d'environ 54.10 Km
- Un réseau basse pression d'une longueur d'environ 1.75 Km

B) 314 sous-stations pour une puissance souscrite de 200 208 KW

Le réseau de chaleur de Metz Cité assure le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire d'un peu plus de 25 000 équivalents logements. Les besoins de l'ensemble des usagers sont d'environ 300 000 KWh pour le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire.

### 3.2 – Le nombre de salariés affectés au service

Quinze personnes sont affectées au service concédé (1 chef de section, 1 contremaître principal HC, 1 contremaître principal, 1 agent technique 2<sup>ème</sup> degré, 1 agent technique 1<sup>er</sup> degré, 1 technicien d'entretien réseau, 2 technicien d'entretien 2<sup>ème</sup> degré, 4 techniciens d'entretien 1<sup>er</sup> degré, 2 chefs ouvriers, 1 ouvrier professionnel).

D'autres services de l'UEM peuvent intervenir :

- Le service production pour l'exploitation du réseau de chaleur
- Le service commercial pour les actions commerciales
- Le service Comptabilité Finances pour le recouvrement et l'établissement des comptes annuels
- L'accueil et la gestion clientèle pour l'établissement des factures
- Le service Exploitation Maintenance pour la gestion des dépannages.

### 3.3 – Les travaux et investissements réalisés (état des équipements)

Les investissements les plus importants réalisés par le délégataire sont :

#### 1) *Raccordements nouveaux clients* :

Les nouveaux raccordements intervenus en 2010 sont les suivants :

- SA MANULOR, 4-6-8-10 et 12 Boulevard de Trèves
- Couvent Sainte Chrétienne, 60 rue Dupont des Loges

#### 2) *Extensions des réseaux* :

En 2010, les extensions suivantes ont été réalisées :

- Création de 25 ml de tube TBT DN 65 pour raccorder la fondation Sainte Chrétienne
- Création de 20 ml de réseau HP pour création de la sous station HP/BP Patrotte 2

#### 3) *Renouvellements des réseaux* :

Le programme des travaux réalisés en 2010 est indiqué ci-dessous :

- Rue des Augustins : Réfection caniveau, tuyauterie, supports et calorifuge (50 m en DN 150)
- Rue de Guise : Réfection caniveau, tuyauterie, supports et calorifuge (112 m en DN 65)
- Rue du Pont Moreau : Réfection caniveau, tuyauterie, supports et calorifuge (115 m en DN 150 et 41 m en DN 65)
- Rue du Cambout : Réfection caniveau, tuyauterie, supports et calorifuge (20 m en DN 100)
- Place d'Armes : Réfection caniveau, tuyauterie, supports et calorifuge (20 m en DN 65)
- Patrotte : Remplacement du réseau HP caniveau par du réseau HP double enveloppe (340 m en DN 150 et 110 m en DN 100)

### 3.3 – Les événements marquants en 2010

Démarrage le 1<sup>er</sup> juillet 2010 du nouveau Contrat de Délégation de Service Public de Transport et de Distribution de Chaleur de Metz Cité.

18 fuites ont été recensées ce qui marque une légère baisse par rapport à 2009 (20), mais nécessite cependant de maintenir une vigilance sur la rénovation des réseaux.

#### **4) L'ACTIVITE COMMERCIALE**

##### **4.1 – Les chiffres clés du service**

Les combustibles utilisés pour alimenter le réseau de Metz Cité se répartissent en énergie primaire comme suit :

- 585.6 GWh de Gaz (59.5 % des besoins)
- 176.5 GWh de charbon (18.0 % des besoins)
- 221.4 GWh issus de l'incinération (22.5 % des besoins)

Les pertes réseaux, lesquelles caractérisent l'évolution de l'état du calorifuge, atteignent 13.4 %

La puissance totale souscrite pour l'ensemble des abonnés est de 200 208 KW

Il est à noter que la production de chaleur ne fait pas partie de cette Délégation de Service Public.

##### **4.2 – Observations sur les consommations**

La production de chaleur a été assurée par 460.9 GWh (énergie en sortie de chaufferie)

Les exportations de chaleur vers le réseau de Metz Est s'élèvent à 121.9 GWh

La vente de chauffage urbain s'élève à 298.8 GWh

#### **5) INFORMATIONS FINANCIERES**

##### **5.1 – Tarifs et chiffre d'affaires**

Le tarif est composé de deux éléments R1 et R2 représentant chacun une partie des prestations :

Le terme R1 est l'élément proportionnel à la consommation représentatif du coût des combustibles rendus soutes et nécessaires pour assurer la fourniture d'un mégawattheure en poste de livraison.

Le terme R2 est l'élément forfaitaire annuel représentatif des charges fixes, pour la fourniture de chaleur destinée à assurer le chauffage et l'eau chaude sanitaire.

Tarif au 1<sup>er</sup> juillet 2010

Version	R2 (€ HT/KW)	R1 (€ HT/MWh)
<b>Courtes Utilisations</b>	23.14	43.41
<b>Moyennes Utilisations</b>	26.16	37.98
<b>Longues Utilisations</b>	32.19	32.56

Le prix total (R1 + R2) de vente de la chaleur est de 64.098 € TTC/MWH

## 5.2 – Produits, charges et résultat économique de la gestion du service concédé (2010)

	Réel 01/07/2010 > 31/12/2010
<b>Chiffre d'affaires TOTAL</b>	<b>7 658 503</b>
<i>Ventes de chaleur</i>	7 379 132
<b>Chiffre d'affaires "CHALEUR FORCE"</b>	<b>7 379 132</b>
<i>Total combustibles</i>	5 247 976
<b>Marge brute "ENERGIE"</b> Taux marge (% du CA energie)	<b>2 131 156</b> 29%
CA annexe	279 371
Production stockée	-202 432
Production immobilisée	23 837
Facturation Prestations internes	291 000
<b>Autres produits</b>	<b>391 776</b>
Autres approvisionnements	25 712
Autres charges : divers	428 487
Autres charges : gros entretien	557 135
Moyens généraux et informatiques	229 219
Sous-traitance URM	43 923
<i>Services extérieurs &amp; autres</i>	1 284 476
<b>VALEUR AJOUTEE</b>	<b>1 238 456</b>
<i>Autres subventions d'exploitation</i>	0
<i>Impôts et taxes</i>	54 583
<i>Frais de personnel</i>	397 180
<b>EBE</b>	<b>786 693</b>
<i>Amortissements &amp; Provisions</i>	621 081
<i>Produits / charges diverses</i>	-29 400
<b>RESULTAT EXPLOITATION</b>	<b>136 213</b>
<i>Résultat financier</i>	50 678
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>	<b>186 891</b>
<i>Résultat exceptionnel</i>	-5 177
<b>RESULTAT AVANT IMPOTS</b>	<b>181 714</b>

### **5.3 – Résultat net**

Le délégataire présente pour 2010 un chiffre d'affaires total de 7 659 K€.

**Redevances dues à la Ville : 96 441 € pour 2010**

### **6) LES PISTES DE PROGRES POUR L'AMELIORATION DE LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC**

Les rénovations en cours sur le réseau de chauffage urbain devraient permettre une diminution des pertes thermiques sur ces tronçons, le calorifuge étant systématiquement remplacé.

Par ailleurs, la majorité des nouveaux développements de réseau se font en technique basse température dont les pertes thermiques annoncées sont inférieures à 5 % (contre 10 % en moyenne en technique caniveau).







# EAU POTABLE

---

## I. PRESENTATION GENERALE DU SERVICE

**Description**  
**Faits marquants de l'exercice**  
**Qualité du service**

## II. INDICATEURS TECHNIQUES

**Origine de l'eau**  
**Récapitulatif des chiffres clés**  
**Nombre d'abonnés par commune**  
**Evolution des volumes vendus**  
**Qualité de l'eau**

## III. INDICATEURS FINANCIERS

**Tarifs**  
**Facture type**  
**Autres indicateurs financiers**

## IV. TRAVAUX

**Travaux réalisés en 2010**  
**Propositions d'amélioration du service**

## I. PRESENTATION GENERALE DU SERVICE

### 1.1- DESCRIPTION DU SERVICE

Le Service des Eaux de la Ville de METZ assure l'alimentation en eau potable des 194 986 habitants des communes suivantes

- ARGANCY-OLGY-RUGY
- AY-SUR-MOSELLE
- LE BAN-ST-MARTIN
- CHARLY-ORADOUR
- CHIEULLES
- ENNERY
- FAILLY
- FLEVY
- HAUCONCOURT
- JURY
- LONGEVILLE-LES-METZ
- LORRY-LES-METZ (Partiellement)
- MAIZIERES-LES-METZ
- MALROY
- METZ
- MEY
- MONTIGNY-LES-METZ (partiellement)
- MOULINS-LES-METZ (partiellement)
- NORROY LE VENEUR (partiellement)
- PELTRE
- PLAPPEVILLE
- SAINT-JULIEN
- SANRY-LES-VIGY - MECHY
- SCY-CHAZELLES (partiellement)
- TREMERY
- VANTOUX
- VANY (VILLERS L'ORME)
- WOIPPY



et la fourniture d'eau en gros de manière continue ou en secours, aux collectivités et tiers suivants :

- ARS-SUR-MOSELLE
- HAGONDANGE
- LA MAXE
- UCKANGE
- SYNDICAT DES EAUX DE VERNY
- THIONVILLE
- GUENANGE
- NORROY LE VENEUR
- SAFE ASCOMETAL
- SERVICE DES EAUX DE MONTIGNY
- SILLON DE L'EST MESSIN
- SYNDICAT DE GRAVELOTTÉ ET DE LA VALLÉE DE L'ORNE
- SYNDICAT DE FLORANGE
- MONTREQUIENNE
- MONDELANGE
- RICHEMONT
- TALANGE

La gestion du service d'alimentation en eau potable de Metz a été confiée à la Société Mosellane des Eaux (SME) par un contrat de type affermage en date du 23 juin 2003 pour une durée de 15 années avec date d'effet au 1<sup>er</sup> juillet 2003

Ce contrat fait l'objet de 6 avenants :

N°1 du 20 décembre 2004 modification permettant de prendre en compte la Loi SRU

N°2 du 09 mai 2005 Modification de la formule de révision du tarif, suite à la disparition de certains indices

N°3 du 01 décembre 2005 Répercussion à la baisse sur le tarif Fermier de l'Aide de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse versée au Fermier pour les ilots concessifs

N°4 du 01 janvier 2007 prise en charge des frais lié à la reprise de la propriété des digues du lac de Madine par la ville de Metz

N°5 du 01 janvier 2009 modification du fonds de renouvellement

N°6 du 26 mai 2010 renouvellement et connexion de canalisations

En application du contrat du 23 juin 2003, les missions de la SME sont ainsi définies :

- Assurer la production, le transport et la distribution de l'eau potable nécessaire aux besoins de :
  - 32 535 abonnés en 2010 qui se répartissent sur 28 communes pour la fourniture au détail.
  - 21 collectivités, établissements publics ou tiers situés à l'extérieur du périmètre d'affermage (vente d'eau en gros de manière continue ou en secours)
- Assurer l'exploitation notamment l'entretien et la surveillance des installations
- Réaliser les travaux mis à la charge du Fermier par le contrat
- Conduire les relations avec les usagers du service
- Assurer le financement et la réalisation de travaux concessifs

L'agence de Metz située 9, rue Teilhard de Chardin à Metz, réalise tous les travaux de gestion et d'entretien des ouvrages du service des eaux :

- Branchements individuels
- Extensions de réseaux
- Protection incendie
- Travaux électriques et de surveillance

L'agence de Metz est composée de 75 agents.

Pour assurer la continuité du service en dehors des heures ouvrées, une astreinte (24 H/24, samedis, dimanches et jours fériés) est composée de 10 agents.

La Société Mosellane des Eaux est rattachée à VEOLIA EAU – Région Est, laquelle est présente dans les régions Champagne-Ardenne, Lorraine et Alsace

La Direction Régionale Est de VEOLIA EAU est située à Metz 103, rue aux Arènes.

**L'eau distribuée provient des installations de production suivantes :**

Usine de traitement des eaux de Moulins les Metz	60 000 m <sup>3</sup> /jour
Station de pompage de Hauconcourt	9 600 m <sup>3</sup> /jour
Usine Sud	6 000 m <sup>3</sup> /jour
Station de pompage de Saint-Eloy	7 500 m <sup>3</sup> /jour
Source de Gorze	12 000 m <sup>3</sup> /jour
Sources de Lorry les Metz	A l'arrêt en 2010

**La capacité totale de stockage des 12 réservoirs ou châteaux d'eau est de 84 200m<sup>3</sup>.**

Noms des principaux réservoirs	Capacité des réservoirs (m <sup>3</sup> )
Haut de Wacon (semi enterré)	30 000
Haut de Bevoye (semi enterré)	20 000
Borny (semi enterré)	20 000
Plappeville bas (enterré)	2 500
Grimont (sol)	3 000
Maizières les Metz (tour)	1 000

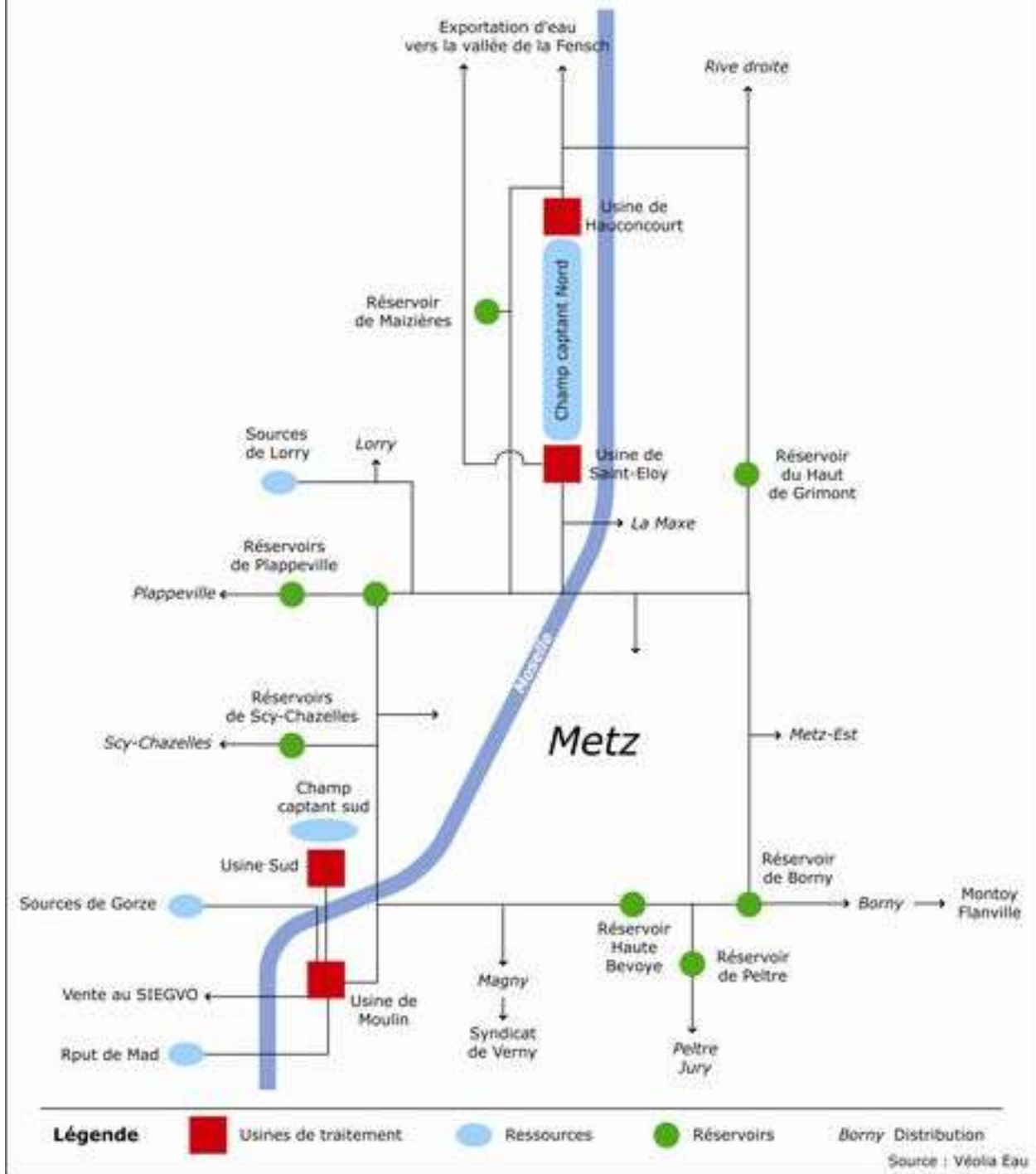
Longueur totale du réseau d'eau : 837 196 mètres. (836 290 + 906)

Linéaires supplémentaires posés en 2010 : 906 ~~464~~ mètres

**32 535 clients** ont été recensés au 31.12.2010 (459 clients supplémentaires par rapport à l'année 2009, soit + 1.4 %).







16 373 057**m<sup>3</sup>** d'eau ont été vendus par la Société Mosellane des Eaux en 2010 soit une valeur stable par rapport à 2009 (-1.2%)

## Schéma simplifié du système d'alimentation en eau potable de la Ville de Metz



## **1.2. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE**

Pour l'année 2010, les principaux événements ont été les suivants :

-  **100 % de conformité microbiologique obtenus par la Société Mosellane des Eaux (S.M.E.) sur les analyses officielles de l'année 2010 : ce résultat montre la bonne qualité sanitaire de l'eau distribuée en provenance des différents captages et ressources de la Ville et du bon fonctionnement des installations de traitement. Les champs captant et les sources de Gorze disposent de périmètres de protection, cependant il convient de maintenir une surveillance continue de la qualité de l'eau produite. Le champ captant Nord est particulièrement exposé par sa situation géographique et doit continuer de bénéficier d'une surveillance toute particulière.**
  
-  **Un bon rendement de réseau, encore amélioré en 2010, malgré la poursuite de la baisse des volumes vendus.**
  
-  **Localisation et réparation de 715 fuites.**
  
-  **Renouvellement de 5 640 ml de canalisations et de 549 branchements par la S.M.E. dans le cadre de la démarche de gestion patrimoniale du réseau et de l'opportunité créée par le projet Mettis.**
  
-  **Rupture de la canalisation DN300 Boulevard Paixhans le 11 septembre 2010 avec impact sur 5 000 personnes, partiellement ou totalement privées d'eau ou de pression pendant environ 2h et demie.**
  
-  **Une interruption des chantiers programmés durant les 6 dernières semaines de l'année en raison des intempéries (fortes chutes de neige).**

## **1.3. QUALITE DU SERVICE**

La continuité du service

Priorité est donnée à la continuité du service d'eau. Les interruptions de service restent limitées. En cas d'interventions programmées, les clients sont prévenus par la S.M.E dans les boites aux lettres l'avant-veille de l'intervention ou par distribution d'affiches notifiant la coupure du service.

**Accueil de la clientèle**

Tous les clients peuvent se présenter dans les bureaux de la Société Mosellane des Eaux, 9 rue Teilhard de Chardin à METZ.

**Le Centre Service Client «région Est» au 0 810 463 463:**

Ce centre offre la possibilité aux clients d'effectuer directement l'ensemble de leurs démarches par téléphone, sans avoir à se déplacer ou à écrire.

### [www.veoliaeau.fr](http://www.veoliaeau.fr) et [www.mosellane-des-eaux.fr](http://www.mosellane-des-eaux.fr) :

Les sites internet clients permettent :

- . d'accéder en direct aux informations (prix, qualité de l'eau, travaux en cours...)
- . de gérer leur compte-client, régler leur facture
- . de communiquer avec les conseillers clientèle par mél
- . de bénéficier des différentes facilités proposées comme la mensualisation ou les services additionnels comme l'assurance fuite,

### **L'alerte des consommateurs**

Ce service opérationnel 24h/24, 7j/7 permet d'informer les consommateurs par téléphone, en cas d'incident grave sur le réseau de distribution d'eau potable.

### **Eau potable et qualité de l'eau**

Le décret 2001-1220 du 20/12/2001 relatif à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine est entré en application le 24/12/2003.

La nouvelle réglementation vise à accroître encore davantage la sécurité sanitaire des eaux distribuées.

La qualité de l'eau est conforme et d'excellente qualité.

## **II. INDICATEURS TECHNIQUES**

### **2.1 – Origine de l'eau**

#### ***VOLUMES PRELEVES PAR INSTALLATIONS (m3)***

	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>% A/A-1</b>
Usine de traitement de Moulins	11 783 563	11 822 305	+0.3 %
Usine Sud	1 738 938	1 704 131	- 2.0 %
Sources de Gorze	2 288 882	2 687 032	+ 17.4 %
Usine de Hauconcourt	2 338 315	2 055 784	-12,1 %
Usine de Saint Eloy	2 378 589	2 107 455	-11.4 %
Sources de Lorry	0	0	0
<b><i>VOLUME PRODUIT TOTAL (m3)</i></b>	<b>20 378 433</b>	<b>19 796 116</b>	<b>-2,9%</b>

Les Sources de Lorry n'ont pas été utilisées en 2010 (surveillance de la qualité de l'eau)  
Un traitement complémentaire sur ce site vulnérable sera étudié.

### **2.2 – Récapitulatif des chiffres clés**

	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>Evolution</b>
Nombre de clients	32 076	32 556	+ 1,5%
Nombre d'habitants	195 576	194 986	-0.3%
Volumes produits (eau potable) en m3	20 378 433	19 796 116	-2.9%
Volumes vendus total (en m3)	16 572 399	16 373 057	-1.2%
Rendement du réseau	81,3 %	82.7 %	+ 1.7%

NB : Le nombre d'habitants indiqué pour 2010 est une information fournie par l'INSEE qui ne procède plus à un recensement global, comme précédemment, mais à des recensements ponctuels sur une période de 5 années ce qui explique la baisse du nombre d'habitants indiqué.

### 2.3 – Nombre d'abonnés par commun

	2009	2010
ARGANCY-OLGY-RUGY	514	530
AY-SUR-MOSELLE	584	590
BAN-SAINT-MARTIN	824	825
CHARLY-ORADOUR	239	247
FLEVY	225	228
CHIEULLES	137	152
ENNERY	750	800
FAILLY	111	111
HAUCONCOURT	320	331
JURY	341	342
LONGEVILLE-LES-METZ	911	919
MAIZIERES-LES-METZ	2 900	2 956
MALROY	165	169
METZ	16 949	17 096
MEY	102	103
PLAPPEVILLE	781	780
PELTRE	712	719
ST-JULIEN-LES-METZ	1 122	1126
SANRY-LES-VIGY	208	209
TREMERY	449	454
VANTOUX	333	335
VANY	149	150
WOIPPY	2 402	2538
LORRY (desserte partielle)	120	120
RICHEMONT	2	3
TALANGE	1	1
MONTIGNY-LES-METZ (desserte partielle)	1	1
MOULINS (desserte partielle)	221	219
NORROY-LE-VENEUR (desserte partielle)	28	30
SCY-CHAZELLES (desserte partielle)	454	452

### 2.4 – Qualité de l'eau

L'eau est le produit alimentaire le plus contrôlé.

Le Code de la Santé Publique impose des normes très strictes aux eaux destinées à la consommation humaine :

- Ne pas contenir de micro-organismes, de parasites ou toutes autres substances constituant un danger potentiel pour la santé des personnes,
- Être conforme à des limites de qualité pour les paramètres susceptibles de générer des effets immédiats ou à plus long terme sur la santé des consommateurs,



- Satisfaire à des références de qualité, valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau et d'évaluation de risques pour la santé des personnes.

Ce texte définit précisément le contrôle officiel (paramètres à analyser et fréquence d'analyse) et la surveillance à mettre en place par le délégataire. Cette surveillance comprend notamment :

- l'examen régulier des installations
- le contrôle de l'efficacité de la désinfection
- un programme de tests et d'analyses en fonction des risques identifiés que peuvent présenter les installations.

Le tableau ci-dessous dénombre les analyses effectuées selon le type de paramètres (bactériologique ou physico-chimique) et le contexte de l'analyse.

Ces chiffres intègrent les prélèvements réalisés à la ressource, sur l'eau produite et sur l'eau distribuées.

	<b>Contrôle officiel</b>	<b>Surveillance par le Délégué</b>	<b>Analyses Supplémentaires</b>
Microbiologique	1768	2 177	325
Physico-chimie	15 248	7 048	908

Le tableau ci-dessous présente les taux de conformité (eau traitée et distribuée) des 5 dernières années. Sur la base du contrôle officiel, le taux de conformité en 2010 s'établit à 100 % pour les paramètres bactériologiques et à 100 % pour les paramètres physico-chimiques.

	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>
Taux de conformité des analyses bactériologiques / Microbiologique A.R.S.	100%	100%	100%	100%	100%
Taux de conformité des analyses physico-chimiques A.R.S.	100%	100%	98,06%	100%	100%

### **Qualité de la desserte en 2010 :**

- La fiche de synthèse annuelle sur la qualité de l'eau de l'Agence Régionale de Santé fait état d'une excellente qualité bactériologique, exception faite de quelques dépassements de la référence de qualité pour le Carbone Organique Total (COT).

### III - INDICATEURS FINANCIERS

#### 3.1 - Tarifs

La tarification et ses modalités sont conformes à la loi sur l'eau parue au Journal Officiel du 4 janvier 1992.

Elle comporte un abonnement et une part variable fonction de la quantité d'eau réellement consommée.

#### 3.2 – Facture type

La facture ci-après représente la facture d'eau établie sur la base des tarifs connus au 01/01/2011 d'un client ayant consommé 120 m<sup>3</sup>

DISTRIBUTION DE L'EAU			01/01/2010	01/01/2011	N/N-1
ABONNEMENT					
ABONNEMENT (ANNUEL PART DISTRIBUTEUR)			18,24	18,72	+ 2.63%
CONSOMMATION					
CONSOMMATION (PART DIST.) DE 1 A 10	M3	10	1,3389	1,3797	+3.05%
CONSOMMATION (PART DIST.) DE 11 A 500	M3	110	0,8239	0,849	+3.05%
CONSOMMATION (PART COMMUNALE)	M3	120	0,0956	0,0956	0.00%
PRÉSER. RESSOURCES EN EAU (AGENCE DE L'EAU)	M3	120	0,0364	0,0364	0.00%
REDEVANCE VOIES NAVIGABLES DE France	M3	120	0,0007	0,0007	0.00%
COLLECTE ET TRAITEMENT DES E. U.					
CONSOMMATION ASSAINISSEMENT (HAGANIS)	M3	120	1,1900	1,1900	0.00%
LUTTE CONTRE LA POLLUTION (AGENCE DE L'EAU)	M3	120	0,4320	0,4320	0.00%
MODERNISATION DES RESEAUX	M3	120	0,2740	0,2740	0.00%
TOTAL HT (120 m3 abonnement compris)			365,70 €	369,35 €	+ 1.00%
TOTAL TTC (120 m3 abonnement compris)			385,82 €	389,67 €	+ 1.00%
PRIX DU M3 TTC <b>ABONNEMENT COMPRIS</b>			3,2151 €	3,2472 €	+ 1.00%

### 3.3 - AUTRES INDICATEURS FINANCIERS

#### BUDGET ANNEXE DES EAUX DE LA VILLE DE METZ

##### \* Recettes d'exploitation 2010

Surtaxe reversée à la Ville de Metz: **1 181 120 €**

##### \* Dettes du Service des Eaux

En-cours total de la dette au 31.12.10 : **0.00 €**

Montant des annuités (capital + intérêts)  
payées au cours de l'exercice 2010 : **148.55 €**

#### 3.4 – INFORMATIONS FINANCIERES (en €uros)

OPÉRATIONS	2010	2009	Evolution N/N-1
Recettes exploitation	12 343 571	11 968 914	+ 3,13 %
Produits collectivités et autres organismes publics	20 245 607	21 238 327	- 4,67 %
Autres produits	837 439	1 019 505	- 17,86 %
<b>TOTAL</b>	<b>33 426 617</b>	<b>34 226 746</b>	<b>- 2,34 %</b>
Achats, services externes et autres	22 704 127	23 839 462	- 4,76 %
Charges de personnel	2 504 401	3 208 373	- 21,94 %
Surtaxe Ville	1 181 120	1 227 848	- 3,81 %
Frais de siège	625 692	682 606	- 8,34 %
Charges d'investissement	1 423 581	1 324 407	+ 7,49 %
Charges de renouvellement	3 616 956	3 777 422	- 4,25 %
Autres charges	10 980	34 145	- 67,84 %
<b>TOTAL</b>	<b>32 066 857</b>	<b>34 094 263</b>	<b>- 5,95 %</b>
Résultat d'exploitation	1 359 760	132 483	NS
Résultat financier	-	-	-
Résultat exceptionnel	-	-	-
Impôts sur les bénéfices	- 453 208	- 44 157	NS
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>906 552</b>	<b>88 326</b>	<b>+ 926 %</b>

## IV - TRAVAUX

### 4.1 – Travaux réalisés en 2010

#### Travaux sous maîtrise d'ouvrage de la Collectivité :

Lieu ou ouvrage

Description

Dossier de Déclaration d'Utilité Publique prise d'eau d'Arnaville:

**1 790.93 €**

Sécurisation des ouvrages:	<b>28 750.00 €</b>
Extension AEP rue du Général Fournier à Metz :	<b>9 178.63 €</b>
Amélioration du débit des réseaux AEP dans diverses rues à Metz :	<b>102 696.08 €</b>
Sécurisation Usine de Moulins lès Metz :	<b>5 102.67 €</b>
Sécurisation Dignes de la Madine :	<b>12 558.00 €</b>
Travaux divers sur réseau :	<b>42 065.17 €</b>
Remplacement et remise en état des poteaux d'incendie de la Ville :	<b>89 260.00 €</b>
Suivi des digues de la Madine et d'Arnaville :	<b>56 023.57 €</b>

**TRAVAUX REALISES PAR LE DELEGATAIRE :**

Type	Quantité
Canalisations	5 640 ml
Branchements	549
Organes hydrauliques (vannes, stabilisateurs, etc.)	87

Détail des principales opérations de renouvellement de canalisations et branchements :

Lieu	Description
BAN ST MARTIN – Rue des Bénédictins	Renouvellement de 294 ml de DN 150
METZ – Chemin sous les Vignes	Renouvellement de 25 ml de DN 100, 4 ml de DN 150 et 368 ml de DN 250
METZ – Avenue de Strasbourg	Renouvellement de 46 branchements et de 1 725 ml de canalisation dont 1027 en DN 300 et 534 ml en DN 150
METZ – Avenue Plantières	Renouvellement de 23 branchements et de 882 ml de canalisation dont 619 en DN 150
METZ – Rue Pierre Perrat	Renouvellement de 75 ml de DN 100 et 35 ml de DN 150
METZ – Bvd Robert Serot/Place du Saulcy	Renouvellement de 14 branchements et de 270 ml de canalisation dont 160 en DN 150
METZ – Rue Belle Isle	Renouvellement de 265 ml de DN 300
METZ – Avenue Robert Schuman	Renouvellement de 15 branchements et de 1 318 ml de canalisation dont 421 en DN 300 et 341 ml DN 150
METZ – Rue Sainte Barbe	Renouvellement de 100 ml de DN 400
METZ - Rue de la Patrotte	Renouvellement de 100 ml de DN 200
Woippy - Rue St Eloi	Renouvellement de 21 ml de DN 400
Woippy – Rue Corneille Agrippa/rue Jean Pêcheur	Renouvellement de 73 branchements
Woippy – Rue Ryneck	Renouvellement de 33 branchements DN 32
Woippy – Rue du Maréchal Foch	Renouvellement de 28 branchements DN 25

Travaux sur les installations de **production, pompage et stockage** en 2010,

Lieu ou ouvrage	Description
USINE DE MOULINS	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renouvellement du Sofrel de la post chloration</li> <li>- Renouvellement du compresseur n°2 pour l'aire de service n°2. Ce compresseur alimente les vannes pneumatiques de l'usine, entre autre celles de l'eau traitée, des filtres à sables et des ballons anti-bélier</li> <li>- Remplacement du pulsateur sur la décantation n°2 =&gt; action au niveau du lit de boues avec injection/extraction d'air</li> <li>- Renouvellement d'une pompe d'extraction des boues sur le décanteur n°1</li> <li>- Renouvellement des rampes et poreux de la préozonation</li> <li>- Renouvellement de l'éclairage extérieur</li> <li>- Remise en état du groupe électrogène n°1</li> <li>- Réparation des sondes de voiles de boues sur les décanteurs</li> <li>- Remplacement des buselures au niveau des filtres à sables</li> </ul>

USINE HAUCONCOURT	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en sécurité et isolement des anciens logements,</li> <li>- Traitement CAG : changement complet des réducteurs de pression et révision complète des vannes Claval</li> <li>- Renouvellement de 2 pompes à vide</li> </ul>
USINE de ST ELOY	Renouvellement de la pompe de refoulement n°3
USINE SUD	Remplacement des regards Eaux Pluviales
BARRAGE d'ARNAVILLE	Remise en état du variateur du M3 et des roulements
SURPRESSEUR de GRIGY	Remplacement de la pompe vide cave et création d'un éclairage extérieur pour faciliter les interventions de nuit
SURPRESSEUR de la ZAC du HAUT de GRIMONT	Renouvellement du 4 <sup>ème</sup> groupe de surpression dans le cadre de l'opération LIDL
RESERVOIR DE MAIZIERES	Réfection éclats béton et mise en place de nouvelles fenêtres
RESERVOIR DE PELTRE	Réfection de la peinture et réétanchéification de la toiture
RESERVOIR DE PLAPPEVILLE BAS	Remplacement de la garniture mécanique de la pompe n°1, remplacement de l'éclairage extérieur et remise en peinture de l'extérieur
RESERVOIR DE UCKANGE	Réfection des enduits du GC extérieur et réétanchéification de la toiture

**Dépenses relevant d'un fonds de renouvellement :**

	2008	2009	2010
Dépense de l'exercice (€)	1 054 237,39	3 049 483,56	4 140 796,06

Depuis l'avenant n°5, la dotation s'élève à 3 M€ en valeur de base. Les dépenses 2010 constituent pour partie une avance sur le programme de renouvellement.

**TRAVAUX CONCESSIONS (art.37) :**

**1) Charbon Actif Pulvérulent à Moulins les Metz**

- Installation et Equipement terminés
- Dossier d'information transmis à la l'A.R.S.

- Mise en route en 2010
- **Coût total : 662 541 €**

## **2) Télé – relève des compteurs**

- En cours de finalisation
- **Coût total : 5 073 174 €**

## **4.2 – PROPOSITIONS D'AMELIORATION DU SERVICE**

### **TRAVAUX PROPOSES**

#### **Travaux et études diverses**

**Étude de vulnérabilité** des ouvrages vis-à-vis des actes de malveillance tels que des intrusions dans les ouvrages. Les résultats de cette étude seront communiqués à la Ville de Metz courant 2011.

#### **Réservoir du Haut de Grimont**

L'accès sur les vannes arrivées-distribution du réservoir, est dangereux, un projet de mise en place d'un caillebotis pour éviter les risques de chutes sera transmis à Ville de Metz courant 2011.

**Réservoir du Haut de Bevoye.** Afin de s'affranchir des problèmes de coups de bélier en fonctionnement normal, le changement de la vanne et de son actionneur sont en cours afin de permettre une fermeture plus lente. La solution définitive à mettre en œuvre passe inévitablement par l'installation d'un ballon anti bélier, inexistant dans l'installation actuelle.

**Mise en place à l'usine de Moulins,** d'un dispositif de mise à l'égout des premières eaux de lavage pour éviter une contamination des premières eaux après lavage par filtration sur sable.

**Affinage de la Sectorisation** destinée à améliorer la recherche de fuites, par la division du secteur Longeville les Metz/ Ban St Martin/ Woippy / Devant les Pont/ entrée Maizieres les Metz en trois zones par la mise en place de vannes, compteurs et by pass.

#### **Mise en place d'une rechloration au réservoir Scy Bas**

**Alimentation du Réservoir de Peltre** Actuellement le remplissage du réservoir et la distribution se font par la même canalisation à des moments différents.

Si le développement résidentiel se poursuit dans cette zone, il sera nécessaire de modifier le système actuel et de mettre en place une canalisation d'alimentation et une canalisation de distribution séparée.

Cette opération pourrait être intégrée aux travaux d'aménagement pour la Zone Parc Technopole prévue en 2011.

**Création d'un by pass sur le refoulement de la station de Saint Julien.** Cela permettrait un refoulement direct depuis St Julien vers le réservoir de Borny et constituerait un secours ponctuel de 3 à 5 jours pour ce secteur.

#### **Constitution de servitudes de passage pour l'accès aux conduites suivantes en domaine privé**

La canalisation de DN 700 dans les jardins familiaux et la canalisation de DN 300 rue de Sarre à Metz,

La canalisation de DN 1100 dans le terrain du garage BMW à Woippy,

Les canalisations de DN 400 et 900 à l'arrière de la rue des Charpentiers à Metz.

**Schéma directeur** réalisé avec l'aide de la modélisation du réseau, il permettra de définir les maillages et solutions adéquates afin de garantir la continuité de la distribution sur le réseau. En intégrant les perspectives de développement urbain à court et moyen termes, notamment les gros projets d'aménagement type hôpitaux Schuman et Mercy, de façon à déterminer le comportement du réseau et éliminer les points faibles, le cas échéant sur plusieurs années

### **Adaptation des installations en liaison avec la baisse des volumes produits**

Cette année encore nous constatons une diminution des volumes produits. Les installations actuelles deviennent surdimensionnées et si elles permettent toujours un traitement suivant les normes de qualité, plus le débit est faible, moins le traitement est fin.

Cette constatation est marquée sur 2 postes en particulier :

- Modification du pompage à Arnaville par la mise en place d'un variateur de vitesse sur la pompe M2 qui permettrait une meilleure régulation des débits plus en adéquation avec les besoins
- Modification de l'injection de sulfate d'Alumine par la mise en place pour chacun des deux décanteurs, de pompes disposant d'une gamme de débit large, capables de s'adapter aussi bien à de faibles volumes d'eau à traiter avec des taux de traitement réduits, qu'à des volumes importants nécessitant de fortes concentrations en sulfate.

### **Dépassements fréquents de la référence de qualité COT lors des périodes de pluviométrie importante**

Les études réalisées restent pour le moment non-concluantes. Une étude plus complète est en cours au niveau de la Direction Technique Nationale de Véolia.

### **Traitement aux UV de l'eau des Sources de GORZE et de l'Usine Sud**

La mise en place de ce dispositif sur chaque arrivée dans l'usine permettrait de couvrir le risque sanitaire lié à la présence de bactéries et de spores sulfato-réductrices dans les eaux brutes qui sont ponctuellement contaminées à la suite de périodes pluvieuses, sans pour autant que la turbidité soit élevée.

Un APS a été transmis à la Ville de Metz.

### **Renforcement du réseau**

Plusieurs renforcements de réseaux permettraient une amélioration de la distribution en eau potable:

- Bouclage de la canalisation DN 150 entre l'hôpital de Jury et la commune de Jury afin d'assurer l'approvisionnement en eau et la défense incendie pour les futures extensions,
- Renforcement de la canalisation DN 500, Chemin sous les Vignes à Metz Devant le Ponts : cette opération doit permettre une alimentation normale des quartiers Devant les Ponts, Plappeville, Woippy, Lorry les Metz et l'hyper centre lorsque le réservoir du Haut de Wacon est Hors Service,
- Réalisation de la 3<sup>ème</sup> tranche de travaux pour la canalisation DN 150, Rue Georges Ducrocq à Metz Queuleu : cela doit permettre un renforcement du secteur et notamment l'amélioration de la défense incendie,
- Détournement de la canalisation DN 400, la « 400 SNCF », sur 200 ml à Maizières les Metz : Elle est actuellement inaccessible à cet endroit, enfouie sous de la ferraille,

- Sécurisation Rue de la Charrière par une canalisation DN 300 à Metz Vallières dans le cadre du projet de l'Hôpital Schuman. L'ensemble du réseau de la Ville de Metz sera ainsi sécurisé => En attente du projet Hôpital Schuman,
- Sécurisation du secteur de Magny avec la création de deux by pass afin de prévenir une rupture et d'assurer la continuité de la distribution de Magny et l'approvisionnement du Syndicat des Eaux de Verny en cas de rupture, quelque soit l'endroit de la casse sur le feeder DN 600 Moulins-Hauts de Bevoye,
- Sécurisation de la conduite de diamètre 600 mm de St Julien les Metz (RD3) par la pose de deux vannes : cela permet la sécurisation de l'alimentation de Mey,
- Déviation de la canalisation d'adduction DN 900 ARNAVILLE / MOULINS LES METZ pour la transférer hors des risques de glissement de terrain. (Travaux reportés)
- Sécurisation de la conduite de diamètre 1100 mm en sortie du réservoir de Borny afin de prévenir une rupture.
- Renforcement sur 1600 ml de la canalisation DN 200 route de Lorry à METZ permettant l'amélioration de la distribution dans le secteur.
- Détournement de la canalisation DN 350, Rue des Vignes à Plappeville afin de sécuriser la zone d'habitation,
- Renforcement de la conduite DN200 Avenue de Strasbourg près du DAVIGEL pour l'amélioration de la distribution dans le secteur et le renforcement de la défense incendie.





## **2– SERVICE GERE EN REGIE**



# LE CAMPING

---

Créé en 1950, le Camping de Metz-Plage est géré en régie directe par le Service des Sports.

Son agrément préfectoral date de juillet 1959 et il a été classé camping 4 étoiles dès février 1970. Ce classement a été confirmé en janvier 1997.

Ouvert désormais le vendredi de l'avant dernière semaine d'avril, eu égard à une demande croissante des touristes, il ferme ses portes début octobre.

Comme nous l'avons déjà souligné dans le rapport d'activité des deux années précédentes, le service avait mis en place en 2007 diverses mesures destinées à valoriser le site municipal, pour inciter les touristes à séjourner sur le site (WIFI et mise à disposition gratuite d'un ordinateur pour accéder gratuitement à Internet, location de vélos et vente de cartes de pêche sur place, accès gratuit à la piscine couverte dès le lendemain de l'arrivée, présentation d'un vaste éventail de brochures touristiques de la Ville et de la Région Lorraine.) Un effort tout particulier a également été consenti sur la qualité de l'accueil.

Ces mesures ont été couronnées de succès comme il est possible de le constater sur l'état annexé. Ainsi et si les arrivées sont en progression constante depuis 4 ans, il faut souligner que l'augmentation des nuitées est encore plus importante.

		<b>Avril</b> ouv. 23	<b>Mai</b>	<b>Juin</b>	<b>Juillet</b>	<b>Août</b>	<b>Sept.</b>	<b>TOTAL</b>
<b>2005</b>	Entrées		1237	2270	4121	4348	1381	13357
	Nuitées		2061	4071	7362	7365	2536	23395
	<b>RECETTES</b>		10 132	22 102	37 466	38 579	15 420	123 699
<b>2006</b>	Entrées		1183	3070	5557	5077	1940	16827
	Nuitées		1928	4473	7620	7393	2808	24122
	<b>RECETTES</b>		12 605	26 188	41 381	39 915	15 738	135 827
<b>2007</b>	Entrées		1766	3260	5813	4378	1771	16988
	Nuitées		2479	4398	7943	6317	2601	23738
	<b>RECETTES</b>		15 076	27 652	44 205	39 879	16 108	142 920
<b>2008</b>	Entrées		2372	3131	6440	4774	1806	18523
	Nuitées		3750	5166	10044	8049	3107	30116
	<b>RECETTES</b>		22 967	35 849	59 987	53 832	24 169	196 804
<b>2009</b>	Entrées	240	2108	3087	6346	6050	2631	20462
	Nuitées	310	3295	4492	9005	9223	4133	30458
	<b>RECETTES</b>	2 022	25 229	33 271	56 451	63 465	32 130	212 568
<b>2010</b>	Entrées	222	2867	4141	6762	6576	3097	23655
	Nuitées	299	4621	6645	10446	11203	5225	38439
	<b>RECETTES</b>	1 840	32 802	51 090	67 612	69 750	45 982	269 076

La répartition des effectifs saisonniers par emplois-métiers s'établit comme suit :

- hôtesse de caisse : 4
- veilleurs de nuit : 2
- agents de placement et d'accueil, 12 mois de personnels saisonniers. A ce sujet il faut rappeler que toute la signalétique du site avait été refaite au sol et sur panneaux pendant la saison hivernale, afin d'inciter les campeurs à s'installer eux même sur la place attribuée. Cette expérience s'est avérée très concluante et nous a permis d'économiser 5 mois d'agents placiers. En 5 ans, 10 mois d'agents placiers ont ainsi été économisés, sur 5 mois d'ouverture.
- un agent technique chargé de l'entretien et de travaux confortatifs. Ainsi cet agent a procédé entre autre pendant la saison hivernale, à la mise en place de la nouvelle signalétique, à la pose de faux plafonds dans l'épicerie, à la réfection de tout le mobilier du site (ponçage et lasure des 20 tables et bancs, des 2 abris bois d'information touristique et de la tonnelle abritant la WIFI).

Il convient enfin de signaler que les prestations de nettoyage sont désormais confiées depuis 2 ans à une entreprise spécialisée, mais le nettoyage matinal des sanitaires s'était avéré insuffisant en fin d'après-midi, pour les nouveaux arrivants. Une astreinte a été mise en place cette année, à la plus grande satisfaction des touristes.

